



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

avait eu contrat entre les deux pays, et que ce contrat ne pouvait être annulé sans le consentement de la Bretagne. Le Parlement devait donc s'opposer à toute loi, à toute mesure qui violerait ces droits. Portée sur ce terrain, la lutte ne pouvait être que violente, et le résultat n'était pas douteux. Chapelier attaqua d'abord les privilèges de la noblesse et du Parlement au nom du peuple; mais il fut dépassé par Mirabeau, qui profita de ces prétentions pour faire la guerre aux Parlements, et protester contre l'institution elle-même.

« Lorsque, dans la séance d'hier, mes oreilles ont été frappées de ces mots que vous avez désappris aux Français : *ordres privilégiés*, lorsqu'une corporation particulière de l'une des provinces de cet Empire vous parlait de l'impossibilité de consentir à l'exécution de vos décrets sanctionnés par le roi, lorsque des magistrats vous déclaraient que leur conscience et leur honneur leur défendent d'obéir à vos lois, je me disais : Sont-ce là des souverains détrônés qui, dans un élan de fierté imprudente, mais généreuse, parlent à d'heureux usurpateurs? Non, ce sont des hommes dont les prétentions ont insulté longtemps à toute idée d'ordre social. C'est une section de ces corps qui, après s'être placés par eux-mêmes entre le monarque et les sujets pour asservir le peuple en dominant le prince, ont joué, menacé, trahi tour à tour l'un et l'autre, au gré de leurs vues ambitieuses, et retardé de plusieurs siècles le jour de la raison et de la liberté. C'est enfin une poignée de magistrats qui, sans caractère, sans titre, sans prétexte, vient dire aux représentants du souverain : « Nous avons désobéi, et nous avons dû désobéir; notre rébellion sera pour nous un titre de gloire; nous avons désobéi, et cette désob-

béissance honorera nos noms; la postérité nous en tiendra compte; notre résistance sera l'objet de son attendrissement et de ses respects. Non, Messieurs, le souvenir d'une telle démence ne passera pas à la postérité. Et que sont tous ces efforts de pygmées qui se redressent pour faire avorter la plus belle, la plus grande des révolutions, celle qui changera infailliblement la face du globe, le sort de l'espèce humaine? Étrange présomption, qui veut arrêter dans sa course le développement de la liberté, et faire reculer les destinées d'une grande nation! »

Aux magistrats bretons, Mirabeau oppose les députés de la Bretagne; à leurs protestations fondées sur des chartes, il oppose les droits de la nation et ceux de la raison. Il insiste sur la nécessité de ne pas permettre les oppositions partielles, et conteste aux Parlements le droit d'enregistrement qu'ils ont si longtemps usurpé. « Ils n'ont pas dû enregistrer! Eh! qui leur parle d'enregistrer? Qu'ils inscrivent, qu'ils transcrivent, qu'ils copient, qu'ils choisissent parmi les mots ceux qui plaisent le plus à leurs habitudes, à leur orgueil féodal, à leur vanité nobiliaire, mais qu'ils obéissent à la nation quand elle leur intime ses ordres sanctionnés par son roi. Êtes-vous Bretons? Les Français commandent. N'êtes-vous que des nobles de Bretagne? Les Bretons ordonnent, oui, les Bretons, les hommes, les communes, ce que vous nommez Tiers-État. » Et un peu plus loin il affirme le droit de la Révolution et marque le caractère de la situation nouvelle: « Tout est changé; il n'y a plus rien d'immuable que la raison qui changera tout, qui, en étendant ses conquêtes, détruira les institutions vicieuses auxquelles les hommes obéissent depuis si longtemps. Il n'y a plus rien d'immuable que

la souveraineté du peuple, l'inviolabilité de ses décrets sanctionnés par son roi, par son roi, qui, malgré des suggestions perfides, ne fait qu'un avec le peuple, par lequel il règne, par lequel il triomphera de ceux qui veulent faire du monarque un instrument d'oppression publique. C'est lui, c'est le dépositaire de la force nationale qui protégera la liberté bretonne contre une poignée d'hommes qui osent s'appeler les deux tiers de la province. Il n'offensera pas les mânes de Louis XII en croyant que, dans la liberté générale de la France, la nation bretonne, qui n'est point encore séparée de la nation française, ne doit pas, pour obéir à la teneur du contrat de mariage d'Anne de Bretagne, rester jusqu'à la consommation des siècles esclave des privilégiés de Bretagne, puisqu'il y a encore, comme nous l'apprenons, des privilégiés en Bretagne. » Et il termine en demandant que les magistrats rebelles soient punis par l'Assemblée (1).

Mirabéau était malade; mais il tenait à gagner ce qu'il appelait la *bataille des Bretons*. Le lendemain les débats continuèrent; il prit cinq fois la parole; il sentait en effet que la lutte était décisive. Les Parlements ne devaient pas y survivre. Ces prétentions ne furent pourtant pas, au moins pour le moment, l'objet de mesures bien sévères; l'Assemblée avait accordé la grâce du parlement de Rennes aux prières du roi; elle accorda celle du parlement de Metz à une prière de la commune de Metz. Pour les états du Cambrésis, Robespierre se contenta de dire qu'il fallait laisser aux municipalités le soin de faire l'éducation de ces prétendus états. Quant aux membres

(1) *OEuvres de Mirabeau*, t. VIII, p. 3.

du parlement de Bretagne, l'Assemblée les déclara simplement inhabiles à remplir aucune fonction publique, jusqu'à ce que, sur leur requête, ils fussent admis à prêter serment à la Constitution.

Malheureusement le souvenir de ces résistances survécut à la Constituante, et, dans des temps plus troublés, chaque protestation devint un arrêt de mort pour celui qui l'avait signée. On frappa même alors des magistrats que la Constituante n'avait pas eu à poursuivre. Le Parlement de Paris avait protesté contre les décrets de l'Assemblée, mais cette protestation était restée secrète. Remise à M. de Rosambo, le gendre de M. Malesherbes, elle avait été cachée dans un étui de fer-blanc. L'infidélité d'un domestique trahit le secret. M. de Rosambo et ses collègues furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, le 1^{er} floréal an II (avril 1794). Là eut lieu une scène héroïque, digne du temps des Duranti et des Mathieu Molé. M. de Rosambo déclara qu'il aurait gardé la protestation jusqu'à sa mort, et qu'avant de mourir, il l'aurait remise au plus ancien président à mortier, M. Bocher de Saron, pour que celui-ci la remit à son tour au plus ancien conseiller. Monsieur, dit aussitôt M. Bocher de Saron, dont ces mots étaient l'arrêt de mort, je vous remercie. Interrogés à leur tour, les conseillers répondirent tous qu'ils auraient fait de même, allant ainsi au-devant du supplice, sans défaillance et sans emphase, avec la simplicité qui sied aux hommes de cœur. Par cette mort héroïque ils honorèrent la fin d'une magistrature qui, pendant bien des siècles, avait été, malgré ses abus, une des gloires de la France (1).

(1) Laboulaye, *Constituante*.

IV

LE CLERGÉ.

Les trois grands soutiens de l'ancienne monarchie étaient les Parlements, l'armée et le clergé; nous avons vu quel coup Mirabeau a porté aux Parlements; pour l'armée son opinion ne fut ni moins ferme, ni moins radicale. Au milieu des désordres qui éclataient de toutes parts, tandis que les députés proposaient sans cesse des mesures partielles, qui paraient seulement aux circonstances, Mirabeau avait compris que l'organisation même de l'armée était fatalement contraire à la Révolution. Il demanda donc, au mois d'août 1790, de licencier l'armée tout entière, pour la reformer dans de nouvelles conditions. Il prononça dans cette séance quelques paroles pleines de sens et de justesse; mais il ne put formuler un plan de réforme, et le temps ne lui permit pas de revenir à cette importante question. Il n'en est pas de même du clergé; il prit une part considérable à tous les débats sur les questions ecclésiastiques, depuis la discussion sur les dîmes jusqu'à l'organisation du clergé constitutionnel. Là il se trompa gravement; égaré par ses passions, et aussi par les préjugés de son époque, il commit des erreurs qui coûtèrent cher à la France. Nous allons exposer ses idées, que nous combattons souvent; mais à ces erreurs nous trouverons toujours mêlées de grandes vérités, exposées avec une éloquence irrésistible.

Rien n'est à la fois plus délicat et plus vigoureux que la conscience; la moindre attaque suffit pour l'effaroucher; aucune persécution ne peut la vaincre.

C'est que la force morale n'est pas, comme la force matérielle, à la merci des événements et des coups du sort. La violence ne peut rien sur elle, et pour tous les cœurs généreux le malheur ne fait que lui donner de nouveaux ressorts. Aussi, toutes les fois que les puissances de ce monde ont l'imprudence d'engager une lutte où la conscience est intéressée, le succès n'est pas douteux ; la résistance peut être étouffée un moment, elle n'est jamais vaincue, et, quand on croit en avoir fini avec elle, il suffit d'une occasion pour montrer que tout est à recommencer, ou plutôt que la victoire reste aux opprimés.

L'Assemblée constituante l'a éprouvé dans sa lutte contre le clergé ; tandis qu'elle abattait sans difficulté toutes les institutions du passé, elle sentit sa puissance s'arrêter en face de l'Église ; et pourtant elle représentait, elle aussi, une force morale, celle de la Révolution ; mais, en voulant atteindre la foi même, en s'adressant aux consciences, elle sortait du domaine qui appartient aux pouvoirs humains, elle commettait une usurpation qui devait être pour elle une cause de défaite. Non que tout fût à blâmer dans la réforme que méditait la Constituante ; elle s'attaquait à des abus réels, elle accomplissait des progrès que l'Église elle-même devait plus tard approuver ; mais la lutte était mal engagée, par suite d'une déplorable confusion entre les questions politiques et les questions religieuses : de là des défiances qui, habilement exploitées, effrayèrent les esprits timides et préparèrent la guerre civile.

C'est par la discussion sur les dîmes, à la suite de la nuit du 4 août, que la querelle s'engagea. Dans cette séance mémorable, l'Assemblée avait décidé la suppression de toutes les dîmes, laïques ou ecclésiastiques.

tiques. Le 10 on discuta pour savoir si ces dernières seraient ou non soumises au rachat. Certains orateurs ne virent là qu'une occasion de dépouiller l'Église. « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation, » avait dit Buzot; le marquis de Lacoste avait aussi demandé l'abolition absolue des dîmes. Parmi les ecclésiastiques plusieurs défendirent les dîmes en se fondant sur l'intérêt des pauvres; l'abbé Grégoire demanda que les dîmes fussent échangées en un bien-fonds; le prêtre, au sortir de l'église, serait allé travailler la terre. Mais celui qui comprit le mieux la question, c'est Siéyès. Habitué depuis longtemps à manier les affaires du clergé, il savait quelle était l'origine des dîmes, et à qui leur abolition allait profiter. Il demanda que les dîmes fussent soumises au rachat. « Si la dime est supprimée sans indemnité, dit-il, elle restera dans la main de celui qui la devait, au lieu d'aller à celui à qui elle est due. Prenez garde que l'avarice ne se cache sous l'apparence du zèle. Il n'est pas une terre qui n'ait été vendue et revendue depuis l'établissement de la dime. Or, je vous le demande, les terres ne s'achètent-elles pas moins les redevances, moins les dîmes dont elles sont chargées? La dime n'appartient donc à aucun propriétaire. Si elle est supprimée dans les mains du créancier, elle ne doit pas l'être pour cela dans les mains du débiteur. Pourquoi faire un présent de 70 millions aux propriétaires français? » Et il termina par ces paroles : « Ne laissons pas dire à la France, à l'Europe, que, le bien même, nous le faisons mal. Je vous demande non pas s'il vous est utile de vous emparer de la dime, mais si c'est justice. » Siéyès avait raison; mais il avait contre lui les préjugés; il perdit sa popularité.

Mirabeau fut au contraire injuste et violent. Pour lui « la dîme n'est pas une propriété; ce n'est pas même une possession : c'est une contribution destinée à cette partie du service public qui concerne les ministres des autels; c'est le subside avec lequel on salarie les officiers de morale et d'instruction... J'entends à ce mot *salarier* beaucoup de murmures, et l'on dirait qu'il blesse la dignité du sacerdoce; mais, Messieurs, il serait temps, dans cette révolution qui fait éclore tant de sentiments justes et généreux, que l'on abjurât les préjugés d'ignorance orgueilleuse qui font dédaigner les mots salaires et salariés. Je ne connais que trois manières d'exister dans la société: il faut être mendiant, voleur ou salarié. Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés. Ce que nous appelons vulgairement sa propriété n'est autre chose que le prix que lui paye la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et ses largesses : les propriétaires sont les agents, les économes du corps social (1). » Dans ce discours nous trouvons déjà les deux théories appliquées par la Constituante à la question ecclésiastique : la distinction entre les propriétés de l'Église, et les autres propriétés; l'idée d'un clergé fonctionnaire et salarié par l'État.

Cependant, sur la proposition de l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, un grand nombre d'ecclésiastiques avaient signé l'abandon des dîmes à la nation; la Constituante préféra les abolir sans indemnité, c'est-à-dire enrichir au hasard les propriétaires qui se trouvaient ainsi délivrés d'une dette de 80 millions,

(1) *OEuvres de Mirabeau*, t. VII, p. 203.

sans profit pour le pays. Mirabeau, lui-même, constatait ce fâcheux résultat, lorsque, dans son journal, pour combattre l'argumentation de Siéyès, il en était réduit à voir dans l'abolition des dîmes sans rachat une de ces chances heureuses, comme on en rencontre dans l'acquisition d'un domaine.

Mais la question des dîmes n'était qu'une escarmouche destinée à annoncer de plus grands et de plus sérieux combats. Bientôt les nécessités pressantes de l'État amenèrent l'Assemblée à mettre en question les biens mêmes de l'Église. Ces biens, il faut le reconnaître, étaient immenses et hors de proportion avec les besoins du culte; ils s'élevaient à plus de deux cents millions de revenus, sans compter trente millions payés par l'État pour différents objets (1). Cette fortune était surtout mal distribuée : les soixante mille prêtres desservants n'avaient droit qu'à quarante-cinq millions; tout le reste était absorbé par le haut clergé, les abbés et les évêques.

La bataille s'engagea par des brochures, dont deux surtout furent remarquées, celle de Siéyès pour défendre les biens du clergé, celle de l'avocat général Servan qui, en accordant un salaire aux prêtres, était partisan du salaire en argent. L'Assemblée fut enfin saisie de la question dans la séance du 10 octobre. Comme il arrive bien souvent en temps de révolution, le coup porté à l'Église partit d'où elle aurait le moins dû l'attendre. C'est un jeune prélat, appartenant à la noblesse, l'évêque d'Autun, qui vint apporter à la tribune le plan d'une nouvelle organisation.

Talleyrand proposait de donner à la nation la tota-

(1) M. Léonce de Lavergne évalue les biens du clergé à peu près à trois milliards. (*Économie rurale de la France.*)

lité des fonds du clergé et des dîmes ; la nation à son tour assurerait au clergé les deux tiers des revenus de ces biens. Il évaluait les revenus du clergé à cent cinquante millions : c'était donc cent millions qu'il lui laissait. Par une disposition juste et habile en même temps, les desservants étaient assurés d'un revenu de douze cents livres, plus le logement. Pour suffire à ces besoins, on devait vendre les biens-fonds du clergé, et employer ces deux milliards à éteindre une partie de la dette publique. Ce plan était surchargé de chiffres, Mirabeau lui substitua la proposition suivante : 1° Les biens ecclésiastiques seront la propriété de la nation, à la charge de pourvoir au service des autels et à l'entretien des ministres. 2° La dotation des curés ne pourra être moindre de douze cents livres, le logement non compris. C'est sur ces nouvelles résolutions que s'ouvrirent les débats.

Le clergé eut ses défenseurs et ses adversaires, mais on ne sut être juste nulle part. Les évêques confondirent le maintien des biens du clergé avec l'existence même de la religion. Sans ces biens, disait l'évêque de Clermont, il n'y aurait bientôt plus de ministres, plus de religion. Quelques abbés et même des laïques se placèrent à d'autres points de vue : ils insistèrent sur la longue possession, sur le caractère des fondations pieuses, enfin ils repoussèrent la distinction dangereuse entre les propriétés ecclésiastiques et les autres propriétés. « Vous nous conduisez à la loi agraire, dit l'abbé Maury ; quelle propriété est assurée, si ce que nous avons acquis, ce qu'on nous a donné, nous est ôté?... Vous voulez donc plonger dans l'indigence 200,000 de vos concitoyens ? Tous ces ecclésiastiques, liés par des enga-

gements, les laisserez-vous sans ressources? Vous parlez de la volonté générale, de l'intérêt général; la volonté générale, dit Jean-Jacques Rousseau que vous citez si souvent et avec tant de complaisance, doit partir de tous et s'étendre à tous. Elle perd de sa rectitude lorsqu'elle s'étend à un fait, à un droit particulier. C'est alors une affaire contentieuse, un procès où le particulier est une des parties et la nation l'autre. Il n'y a ni loi, ni juge, car, si la majorité qui doit prononcer la volonté générale est d'avance déclarée contre nous par son intérêt personnel, elle est réellement notre partie; par conséquent elle ne saurait être notre juge. Exigez le quart, la moitié de nos revenus, nous l'accordons avec joie; mais n'aliénez pas nos capitaux, ne détruisez pas à jamais une ressource qui peut dans la suite vous être utile, et que vous vous repentirez d'avoir épuisée. » Il s'indignait qu'on demandât des comptes à la religion dans une Assemblée qui avait respecté les fortunes nées de l'agiotage, et, défendant l'origine des biens du clergé, il s'écriait d'un ton menaçant : « Toutes les fois, sachez-le, que vous remonterez à l'origine des propriétés, la nation y remontera avec vous. »

La gauche, au contraire, prétendait que le clergé n'était ni propriétaire, ni possesseur, ni même usufruitier; elle le réduisait au rôle de depositaire et d'administrateur; elle soumettait l'Église à l'État. L'État qui avait établi l'Église pouvait la remplacer et substituer son action à celle du clergé. Barnave et Thouret défendirent surtout cette thèse évidemment inspirée par les doctrines du Contrat social. Rousseau en effet, après avoir établi la souveraineté populaire, en fait découler tous les pouvoirs, et déclare l'État

maître absolu non-seulement de la fortune publique, mais des institutions, et enfin de toutes les consciences. Thouret en même temps établissait une distinction absolue entre les propriétés privées et les propriétés ecclésiastiques. « Les individus sont antérieurs à la loi, et jouissent de droits imprescriptibles. Tout corps au contraire n'existe que par la loi et ses droits dépendent de la loi; elle peut les modifier, les annuler. »

Mirabeau vint dans deux longs discours développer à peu près les mêmes théories, qui étaient celles de tout le dix-huitième siècle. Servan les avait adoptées dans sa brochure; elles avaient été nettement exposées dans l'Encyclopédie par Turgot que Mirabeau cita comme un des plus grands hommes d'État, et dont il se contenta de paraphraser les idées. Mais, après avoir discuté les divers titres qu'invoquait le clergé pour défendre ses propriétés, il arriva enfin au sentiment qui était alors dans bien des cœurs, à la défiance que le clergé inspirait aux partisans de la Révolution; il exprimait sans doute la pensée de la majorité de l'Assemblée quand il disait :

« Si je voulais envisager une si grande question sous tous les rapports qui la lient à la nouvelle Constitution du royaume, aux principes de la morale, à ceux de l'économie politique, j'examinerais d'abord s'il convient au nouvel ordre des choses que nous venons d'établir, que le gouvernement distributeur de toutes les richesses ecclésiastiques par la nomination des titulaires, conserve, par cela seul, des moyens infinis d'action, de corruption et d'influence. Je demanderais si, pour l'intérêt même de la religion et de la morale publique, ces deux bienfaitrices du genre humain, il n'importe pas qu'une distribution

plus égale des biens de l'Église s'oppose désormais au luxe de ceux qui ne sont que les dispensateurs des biens des pauvres, à la licence de ceux que la religion et la société présentent au peuple comme un exemple toujours vivant de la pureté des mœurs. Je dirais à ceux qui s'obstineraient à regarder comme une institution utile à la société celle d'un clergé propriétaire, de vouloir bien examiner si, dans des pays voisins du nôtre, les officiers du culte sont moins respectés, pour n'être pas propriétaires; s'ils obtiennent ou s'ils méritent moins de confiance; si leurs mœurs sont moins pures, leurs lumières moins étendues, leur influence sur le peuple moins active, je dirais presque moins bienfaisante et moins salutaire. »

Par ces paroles Mirabeau se plaçait au cœur même de la question. Que les propriétés ecclésiastiques fussent d'une nature particulière, et qu'il y ait, dans la marche des temps, des nécessités sociales auxquelles il faille faire de grands sacrifices, personne n'en peut douter. Tant qu'on reste dans les pures théories, la discussion est interminable. Mais vaut-il mieux que le clergé soit propriétaire, ou qu'il reçoive un traitement de l'État? voilà une question vraiment politique et digne d'hommes d'État. Nous savons dans quel sens la Constituante a prononcé. Elle y a été poussée non-seulement par le besoin de rétablir les finances, mais par ce sentiment qu'indique Mirabeau, par la défiance que lui inspirait l'Église. Elle la savait hostile à la révolution, et la voulait soumise et obéissante en l'atteignant dans ses moyens d'existence. La Constituante, nous le croyons, commettait là deux erreurs. En enlevant au clergé ses propriétés elle lui ôtait l'indépendance nécessaire

à sa dignité; elle le détachait des intérêts du pays, et lui donnait de nouvelles tendances; en même temps elle le blessait, dans ce qu'il avait de plus cher, dans sa foi. Qu'est-il arrivé, en effet? Depuis cette époque nous avons vu les prêtres partagés en deux camps; les uns, poursuivant la Révolution de leur colère, rattachent leurs espérances à cette royauté dont les intérêts leur paraissent irrévocablement liés à ceux de l'Église; les autres, et ce ne sont pas toujours les plus dignes, transformés en véritables fonctionnaires, comme on le voulait alors, ont toujours donné au pouvoir l'appui le plus empressé, et ont fait de la religion un instrument de domination. Ils n'ont plus prêché qu'un seul dogme : l'obéissance. Combien peu sont restés fidèles aux idées libérales! Privé de toute possession territoriale, et de l'influence qui s'y rattache, le clergé n'a plus eu aucun souci des destinées politiques du pays, et des intérêts purement français; il a placé à Rome le véritable centre de son affection comme de son autorité; il a sacrifié au parti ultramontain cette illustre Église gallicane qui savait, par patriotisme, résister aux prétentions excessives du Saint-Siège (1).

La Constituante s'est laissé dominer par les doctrines du dix-huitième siècle, et aussi par sa défiance pour les sentiments du clergé à l'égard de la Révolution. La haine des réformes n'était pourtant pas

(1) Est-il besoin de dire qu'en accordant au clergé le droit de posséder, l'État de son côté peut prendre les mesures nécessaires pour soumettre ces propriétés à des conditions spéciales, et empêcher le retour des biens de mainmorte? L'État ne crée pas le droit de propriété, comme on le soutenait au dix-huitième siècle; mais il le reconnaît et le met en harmonie avec les lois économiques qui régissent l'organisation de la société.

générale dans l'Église. Il y avait là comme dans la nation un tiers état qui détestait les abus de l'ancien régime et voyait dans la Révolution beaucoup de rapports avec les doctrines d'égalité prêchées dans l'Évangile. Au moment de la convocation des États-Généraux, les cahiers avaient été rédigés dans un esprit libéral, et ce sont des curés qui vinrent les premiers se réunir aux députés du tiers. La religion catholique a d'ailleurs toujours eu la prétention de s'accommoder des divers régimes politiques, et, malgré sa préférence bien marquée pour les monarchies absolues, elle a prouvé en Suisse et aux États-Unis qu'elle savait vivre en paix avec la république. Il y avait donc alors moins une séparation radicale qu'un dissentiment passager. La discussion sur les biens du clergé l'envenima, et, des deux côtés, poussa les esprits à cette attitude passionnée qui est le prélude de la guerre.

Deux hommes, dont le nom doit être conservé, avaient voulu éviter le conflit, mais sans pouvoir y parvenir. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, avait offert au nom du clergé de donner quatre cents millions; Thouret répliqua que le clergé ne pouvait rien donner, puisqu'il n'existait plus comme ordre de l'État. Malouet essaya, lui aussi, d'arrêter l'Assemblée. Il ne voulait pas qu'on disposât des biens de l'Église sans l'Église, et proposait de confier les réformes à une commission ecclésiastique. Sa voix ne fut pas écoutée. Le 3 novembre la Constituante décida sur l'avis de Mirabeau que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation.

L'effet de ce vote se fit bientôt sentir. Dès le mois d'octobre, l'évêque de Tréguier et l'archevêque de Toulouse s'élèvent vivement contre les prétentions

de l'Assemblée; partout sont distribués des modèles de protestations pour les pauvres et la guerre est déclarée avant même la promulgation de la loi; l'Église pousse aux manifestations; le Midi et l'Ouest s'agitent; des processions s'organisent dans toutes les villes; des miracles même sont annoncés: en plusieurs endroits la Vierge s'attendrit et verse des pleurs.

Et mœstum illacrymat templis ebur.

Par malheur, l'Assemblée ne se contenta pas de saisir les biens du clergé. Désirant porter partout l'esprit de réforme, elle prétendit donner à l'Église une constitution en harmonie avec la société nouvelle, et s'arrogea le droit de lui imposer une organisation plus démocratique; c'était un énorme abus de pouvoir. Mais, ce qu'il ne faut pas oublier, la philosophie fut plus étrangère qu'on ne le suppose à une faute aussi grave. Si les disciples de Rousseau affirmaient pour l'État le droit d'intervenir dans l'ordre des choses religieuses, la plupart des membres de la Constituante, nourris des doctrines de Voltaire, étaient plutôt tentés de n'accorder à ces questions aucune importance. La constitution civile du clergé fut surtout l'œuvre de chrétiens convaincus, et longtemps persécutés, qui voulaient ramener l'Église aux vertus des anciens jours, l'œuvre du parti janséniste. Trois hommes agirent en son nom et accomplirent cette entreprise: Camus, Grégoire et Lanjuinais; le rapport fut rédigé par un autre janséniste, Martineau.

Dès le début de la discussion (29 mai 1790) M. de Boisgelin refusa de reconnaître la compétence de

l'Assemblée. « On vous propose aujourd'hui de détruire une partie des ministres, de diviser leur juridiction. Elle a été établie et limitée par les Apôtres; aucune puissance humaine n'a le droit d'y toucher. Il est possible qu'il soit fait des retranchements à l'Église, mais il faut la consulter. Nous ne pouvons renoncer aux formes prescrites par les conciles. Nous vous proposons donc de consulter l'Église gallicane par un concile national; dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, nous déclarons ne pouvoir participer à la délibération. » M. de Boisgelin eut pour adversaires Treilhard et Camus, qui soutinrent la compétence de l'Assemblée. Robespierre vint aussi affirmer les droits de l'État, et parla en disciple fidèle de Rousseau; mais le mot le plus grave fut prononcé par Camus: « Nous sommes une convention nationale; nous avons assurément le pouvoir de changer la religion, mais nous ne le ferons pas. » La discussion des articles fut longue et confuse; Mirabeau s'y mêla; nous ne l'y suivrons pas. Il s'y montra faible le plus souvent, et fut même un jour réduit au silence par l'abbé Maury, qui cette fois était sur son terrain.

Mirabeau eut plus tard l'occasion d'intervenir dans les querelles qui sortirent de la Constitution civile du clergé. La loi votée par l'Assemblée, et approuvée par le roi, le pape consulta les évêques qui répondirent par la célèbre *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. Cent quatre évêques, un grand nombre de curés, donnèrent leur adhésion à cette pièce rédigée par M. de Boisgelin. Le 26 novembre, un député, Veydel, appela sur eux la sévérité de l'Assemblée. Le lendemain, Mirabeau prit la parole. Il retraça avec une véritable éloquence les

anciens abus de l'Église, et s'indigna que les évêques n'eussent pas prêché aux fidèles les doctrines d'égalité et de justice que la Révolution mettait en pratique; il les menaça de l'indignation publique, et leur fit craindre des mesures de rigueur: « On proposera à l'Assemblée nationale, comme l'unique moyen de nettoyer le sein de la nation de tout l'ancien levain qui voudrait se reflitrer dans ses organes, on proposera de décréter la vacance universelle des places ecclésiastiques confiées sous l'ancien régime, pour les soumettre à l'élection des départements, pour mettre le peuple à portée de se donner des pasteurs dignes de sa confiance, et de pouvoir choisir, dans les apôtres de la religion, les amis de sa délivrance et de sa liberté. » En attendant il se joignait à Camus pour demander que le clergé fût tenu de prêter serment à la constitution civile.

On sait ce que fut cette séance, où le clergé racheta par une louable fermeté les déplorables faiblesses dont il avait rempli le dix-huitième siècle. Le 4 janvier 1791 était le jour fixé pour le serment. L'évêque d'Agen fut appelé le premier. Je ne donne, dit-il, aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune, j'en donnerais à la perte de votre estime que je veux mériter; je vous prie donc d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment. » Après lui, se lève un curé, M. Fournier: « Je dirai avec la simplicité des premiers chrétiens, je me fais gloire et honneur de suivre mon évêque. » C'est le tour de l'abbé Leclerc qui prononce ces seuls mots: « Je suis catholique. » Il fallut renoncer à l'appel nominal. Désormais il y avait en France deux Églises; sur cent trente et un évêques, cent vingt-sept refusaient d'accepter la constitution civile, et les quatre

qui restaient n'apportaient à l'Assemblée que l'impopularité et le déshonneur : c'étaient, avec De Jarente encore inconnu, Gobel qui devait abjurer la religion catholique devant la Convention, Loménie de Brienne et Talleyrand.

Mirabeau crut pouvoir détruire le mauvais effet de cette scène, en rédigeant, au nom du comité ecclésiastique, une adresse pour défendre la constitution civile du clergé. Cette pièce ne manque ni d'habileté ni d'éloquence. Mirabeau commence par justifier l'Assemblée de n'avoir pas déclaré que la religion catholique serait la religion nationale. « Il ne peut y avoir de national dans un empire que les institutions établies pour produire des effets politiques, et la religion n'étant que la correspondance de la pensée de l'homme avec la pensée divine, avec l'esprit universel, il s'ensuit qu'elle ne peut prendre, sous ce rapport, aucune forme civile ou légale. Le christianisme principalement s'exclut par son essence de tout système de législation locale. Dieu n'a pas créé ce flambeau pour prêter des formes et des couleurs à l'organisation des Français ; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être le point de ralliement et le centre d'unité du genre humain... »

Il essaye ensuite d'établir le droit de l'Assemblée, en distinguant la religion elle-même du culte qui tombe sous le coup de la loi, et peut être réglé par ceux qui en supportent les frais. Quant à l'appel fait au pape par les évêques, il ne peut que s'en étonner ; tous les évêques sont au même titre les successeurs des apôtres ; tous tiennent leur pouvoir de J.-C. ; ils n'ont pas de supérieur. Il arrive ensuite au principe de l'élection des évêques ; il rappelle que l'Église a longtemps pratiqué ce système, et dépeint avec une

véritable éloquence les abus qui , depuis , se sont introduits dans les nominations aux dignités de l'Église. Il termine enfin par un appel à la concorde et par l'éloge de la révolution.

« O vous , qui êtes de bonne foi avec le ciel et votre conscience ! pasteurs , qui n'avez balancé jusqu'à ce jour à sceller de votre serment la nouvelle constitution civile du clergé , que par l'appréhension sincère de vous rendre complices d'une usurpation , rappelez-vous ces temps anciens où la foi chrétienne , réduite à concentrer toute sa majesté et tous ses trésors dans le silence et les ténèbres des cavernes , tressaillait d'une joie si pure , lorsqu'on venait annoncer à ses pontifes austères et vénérables le repos du glaive de la persécution ; lorsqu'on leur apprenait la fin d'un règne cruel et l'avènement d'un prince plus humain et plus sage ; lorsqu'ils pouvaient sortir avec moins de frayeur des cavités profondes où ils avaient érigé leurs autels , pour aller consoler et affermir la piété de leurs humbles disciples , et laisser jaillir de dessous terre quelques étincelles du flambeau divin , dont ils gardaient le précieux dépôt. Or , supposons que l'un de ces hommes vénérables sortant tout à coup de ces catacombes antiques , où sa cendre est confondue avec celle de tant de martyrs , vienne aujourd'hui contempler au milieu de nous la gloire dont la religion s'y voit environnée , et qu'il découvre d'un coup d'œil tous ces temples , ces tours qui portent si haut dans les airs les éclatants attributs du christianisme , cette croix de l'Évangile qui s'élance du sommet de tous les départements de ce grand empire... Quel spectacle pour les regards de celui qui , en descendant au tombeau , n'avait jamais vu la religion que dans les antres des forêts et des déserts !

Quels ravissements ! Quels transports ! Je crois l'entendre s'écrier comme autrefois cet étranger à la vue du camp du peuple de Dieu : *O Israël ! que vos tentes sont belles ! O Jacob ! quel ordre ! quelle majesté dans vos pavillons !*

« Calmez donc, ah ! calmez vos craintes, ministres du Dieu de paix et de vérité. Rougissez de vos exagérations incendiaires, et ne voyez plus notre ouvrage à travers vos passions ! Nous ne vous demandons pas de jurer contre la loi de votre cœur ; mais nous vous demandons, au nom du Dieu saint qui doit nous juger tous, de ne pas confondre des opinions humaines et des traditions scolastiques avec les règles inviolables et sacrées de l'Évangile... Et vous, adorateurs de la religion et de la patrie, Français, peuple fidèle et fier, mais généreux et reconnaissant, voulez-vous juger des grands changements qui viennent de régénérer ce vaste empire ? Contemplez le contraste de votre état passé et de votre situation à venir. Qu'était la France il y a peu de mois ? Les sages y invoquaient la liberté, et la liberté était sourde à la voix des sages. Les chrétiens éclairés y demandaient où s'était réfugiée l'ancienne religion de leurs pères ; et la vraie religion de l'Évangile ne s'y trouvait pas. Nous étions une nation sans patrie, un peuple sans gouvernement, et une Église sans caractère et sans régime... Quel pays que celui où tout se trouve à la disposition absolue de quelques hommes sans frein, sans honneur et sans lumières, et devant qui Dieu et le genre humain sont comptés pour rien ! Et quelle révolution que celle qui fait succéder tout à coup à ce désordre un spectacle où tout se place et s'ordonne selon l'ancien vœu de la nature, et où l'on ne voit plus dissonner que la fureur impuissante de quelques âmes

incapables de s'élever à la hauteur d'un sentiment public et faites pour rester dans la bassesse de leurs opinions personnelles (1) ! »

Cette apologie de la constitution civile du clergé resta sans succès. Les évêques avaient consulté le souverain pontife, qui leur adressa, quelque temps après, une lettre où il condamnait les principales dispositions de la loi, et se prononçait en outre avec beaucoup de vivacité contre les principes politiques de l'Assemblée. Les évêques écoutèrent la voix du pape et répondirent au bref de Pie VI, non sans faire des réserves formelles en faveur des libertés politiques que venait de proclamer la Révolution; ils se justifiaient ainsi de la défiance que la Constituante leur témoignait.

Nous n'avons pas à raconter quelle fut la suite de ces débats; les provinces se soulevèrent, et la guerre civile enfanta la persécution. Tel fut le résultat des prétentions de la Constituante, qui avait voulu réformer l'Église, de sa propre autorité. Quelques années plus tard le premier consul fit adopter par le souverain pontife la plupart de ces réformes qui, d'ailleurs, étaient justes et nécessaires. Mais il éprouva bientôt que, s'il est impossible de contraindre l'Église, il est aussi bien difficile de concilier ses libertés, ses exigences, si l'on veut, avec les désirs du gouvernement civil, quand on veut former entre ces deux pouvoirs une alliance trop étroite. Nous savons aujourd'hui à quelles difficultés donna lieu le concordat. A peine était-il conclu que les conflits se présentèrent de toutes parts. Enfin l'empereur, qui se vantait de protéger l'Église, comme successeur de Charlemagne, en vint à

(1) *OEuvres de Mirabeau*, t. VIII, p. 14.

emprisonner le pape, et à le faire étroitement surveiller par un préfet qui donnait de temps en temps au souverain pontife des leçons de savoir-vivre, et presque de théologie (1). Depuis, ces violences ne se sont pas renouvelées, mais que de luttes entre le pouvoir civil et la cour de Rome ! Quel singulier spectacle aussi que celui d'un juif ou d'un protestant qui, porté au ministère de la justice ou de l'instruction publique par le hasard de la politique, est appelé à nommer des archevêques ! Et qu'on n'accuse pas la Révolution ! Sous l'ancien régime les luttes avec la cour de Rome n'étaient pas moins fréquentes, les dissentiments moins profonds ; ni la douceur, ni le bon sens, ni la sainteté, ne suffisaient pour apaiser ces querelles ; qu'on se rappelle les noms de Louis XII, de Louis XIV et de saint Louis. Que faut-il donc pour sortir de ces embarras ? Invoquer cette fois encore les principes que la Révolution avait proclamés, et qu'elle n'osa pas appliquer à l'Église, séparer deux pouvoirs qui ne font que se gêner, rendre à l'État sa liberté, et laisser à l'Église son indépendance.

Dans cette revue d'ailleurs si rapide des principaux actes de Mirabeau, nous l'avons vu travailler avec ardeur dans l'intérêt de la Révolution, et le plus souvent défendre avec autant d'éloquence que de fermeté la cause de la liberté. Il s'est trompé seulement dans la question du clergé. Cette fois il a épousé aveuglément les passions de son temps. Mais d'autres calculs se mêlaient déjà à ses passions. A la fin de cette campagne, s'il a tant insisté sur les mesures de rigueur, c'était, il a eu le tort de s'en vanter, pour provoquer la

(1) Voir M. d'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*

résistance, et jeter la Révolution dans de plus grandes difficultés. A quelles pensées cédaient-il alors? Comment l'homme qui s'était rangé si hardiment dans le parti de la Révolution songeait-il à revenir en arrière? c'est ce que nous allons étudier en détail. Cette transformation de Mirabeau offre un spectacle curieux qui a sa grandeur et aussi sa moralité.

LIVRE IV.

MIRABEAU ET LA COUR.

CHAPITRE I.

MIRABEAU ET LE DUC D'ORLÉANS.

Quand un homme politique change de parti, et paraît changer d'opinion, le devoir de l'historien n'est pas de crier aussitôt à l'apostasie pour le flétrir, mais de chercher dans quelles conditions s'accomplit ce changement, jusqu'où il va, et quelles doivent en être les conséquences. Le passé nous offre en effet, chez les hommes les plus convaincus, l'exemple d'évolutions qui, après avoir étonné les contemporains, ont été applaudies par la postérité. C'est ainsi que l'Angleterre a vu le fils de lord Holland débiter par soutenir au parlement le parti tory dans tous ses excès de pouvoir, pour devenir peu de temps après une des gloires du parti whig, défendre les principes de la révolution de 1688, et rompre à la fois de

vieilles alliances et d'illustres amitiés pour justifier, en face d'une aristocratie indignée, les conquêtes de la Révolution française. Fox n'est pas le seul qui ait eu ce courage. Lorsque sir Robert Peel comprit que la réforme des lois sur les céréales était juste et nécessaire, il n'hésita pas à quitter le parti tory pour s'allier aux whigs, et accomplir avec eux une révolution qui a développé la prospérité de l'Angleterre. Aujourd'hui même qui reconnaîtrait dans M. Gladstone, dans l'illustre homme d'État qui porte partout les lumières d'un esprit libéral et accessible à toutes les idées de progrès, l'ancien disciple de l'université d'Oxford, l'auteur du livre où les privilèges de l'Église anglicane étaient défendus avec autant d'obstination que de préjugés ? Si nous accueillons toujours avec indulgence les transfuges des vieux systèmes, quand ils passent dans notre camp, ne devons-nous pas avoir au moins un peu de circonspection et suspendre notre jugement, quand il s'agit d'un homme qui, après avoir servi la Révolution, veut ou s'arrêter ou retourner en arrière ? De pareils procès doivent toujours être examinés avec soin ; il faut approuver ce qui est légitime, en réservant toutes ses sévérités pour la corruption et la bassesse.

Nous ne pouvons nous défendre de ces réflexions au moment d'aborder une nouvelle période de l'histoire de Mirabeau, celle où, entré en relation avec la cour, l'homme qui avait le plus servi la Révolution se tourne tout à coup contre elle et prétend l'arrêter. Mirabeau a-t-il été sincère, a-t-il cédé à des rêves ambitieux, ou simplement à l'appât de la corruption la plus vulgaire ? c'est ce qu'il convient d'examiner.

De tout temps Mirabeau a été soupçonné. Il entrait dans la vie politique après de nombreux scandales ;

il avait des besoins et des vices, un grand talent et un pouvoir de séduction presque irrésistible; chaque parti devait chercher à le gagner. Il s'était jeté avec ardeur dans la lutte et portait de rudes coups à ses adversaires; noble, il attaquait la noblesse qui l'avait renié: c'était assez pour être calomnié; malheureusement les désordres de sa vie fournissaient aux plus atroces calomnies un air de vraisemblance. On le crut capable de trafiquer de sa conscience, et la rumeur publique, perfidement alimentée par des haines particulières, lui chercha partout un acheteur (1).

Le premier qui devait s'offrir à tous les ennemis de Mirabeau, c'est le duc d'Orléans. Ce prince ambitieux, quel prince ne l'est pas? était entouré de partisans plus hardis que lui. Haï de la cour, exposé aux outrages des grands, bienfaisant, et penchant vers les idées libérales, sa position conspirait pour lui. Mais il n'avait pas l'énergie nécessaire pour les grandes résolutions; ami des plaisirs, épuisé par la maladie, il désespérait ses amis par sa faiblesse. Mirabeau, qui avait un moment compté se servir de lui pour combattre la cour et surtout pour faire obstacle à la Fayette, Mirabeau renonça bientôt à un aussi débile instrument.

Les relations du prince avec le grand orateur ont été scrupuleusement examinées, commentées, exagérées; il nous est impossible d'y rien voir qui res-

(1) C'est ainsi que Louis Blanc a voulu faire de Mirabeau un agent du comte de Provence; rien ne nous paraît justifier cette hypothèse. Mirabeau se rapprocha un moment du comte de Provence, comme nous le verrons plus tard, mais uniquement pour le charger de constituer un ministère, c'est-à-dire pour mettre la popularité de ce prince au service de Louis XVI.

semble à un accord secret; nous refusons surtout d'y reconnaître les traces d'un marché qui aurait placé Mirabeau au service du duc d'Orléans. Si ces deux hommes avaient pu s'entendre, c'est le duc qui aurait obéi, Mirabeau qui aurait commandé.

Dans quelles circonstances Mirabeau parut-il être l'agent du duc d'Orléans? C'est d'abord dans la question de succession au trône. Le 15 septembre 1789 l'Assemblée venait de voter que la couronne serait héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. Un membre obscur, qui n'appartenait pas à la gauche, Arnould, demanda à l'Assemblée de confirmer la renonciation de la branche d'Espagne. La Chambre allait passer outre quand Mirabeau se leva. « Je propose, dit-il, qu'on ajoute au décret : nul ne pourra exercer la régence qu'un prince né en France. » Et pour ajouter à la gravité de ces paroles : « La connaissance que j'ai de la géographie de l'Assemblée, et la place d'où sont parties les oppositions à l'ajournement et les *il n'y a pas lieu à délibérer*, me font sentir qu'il ne s'agit ici de rien moins que d'introduire en France une domination étrangère, et qu'au fond la proposition espagnole de la question préalable pourrait bien être une proposition autrichienne. » La discussion continua, et comme le duc de Mortemart avait émis quelques doutes sur les termes de la renonciation, l'ami du duc d'Orléans, Sillery, se trouva par hasard avoir dans sa poche le traité d'Utrecht. Mirabeau reprit la parole, et, sa voix étant couverte par le tumulte, il adressa au président le billet suivant : « Monsieur le président, nous sommes ici quatre cents honnêtes gens opprimés par une majorité coalisée de huit

cents députés. Il est temps que cette tyrannie cesse, autrement nous serons forcés de prendre des moyens violents pour la faire cesser.» Le président effrayé leva la séance. On vota le lendemain un amendement de Target ainsi conçu : « Sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations. » « Je demande, dit Sillery, qu'il soit dit dans le procès-verbal, que le décret a été rendu en l'absence du duc d'Orléans. » « Et moi, dit le marquis de Mirepoix, je demande qu'il soit dit qu'il a été rendu en l'absence du roi d'Espagne. » Que cet incident ait été soulevé par les amis du duc d'Orléans, nous n'en avons aucun doute; tout le prouve, et l'absence du prince qui n'était pas à la séance, et l'heureux à-propos de Sillery qui avait dans sa poche le traité d'Utrecht. Mais quel rôle a joué Mirabeau? Il s'est servi de cette intrigue pour combattre la reine, nous n'y voyons rien de plus.

On arrive aux mêmes conclusions quand on étudie la part prise par Mirabeau aux événements du mois d'octobre. On sait qu'à la suite de ces journées, une procédure fut instruite par le Châtelet. Les ennemis de Mirabeau et ceux du duc d'Orléans faisaient grand bruit de cette procédure, qui devait accabler le prince et le député.

Pourtant le Châtelet déclara qu'à l'égard de Mirabeau il n'y avait pas lieu à poursuivre. Le 30 septembre le député chargé du rapport à l'Assemblée, Chabroud, conclut dans le même sens. Le duc d'Orléans n'était pas à la séance. Mirabeau qui y assistait voulut au contraire profiter de cette occasion pour discuter les rumeurs colportées dans le public, et consignées dans la procédure du Châtelet. On racontait l'avoir vu le 5 octobre allant de groupe en groupe, un grand sabre à la main, et disant à la

foule : « Mes amis, nous sommes avec vous. » M. de Valfond, qui prétendait l'avoir reconnu devant le régiment de Flandre, lui avait trouvé l'*air de Charles XII*. Le même jour, à l'Assemblée, après avoir violemment attaqué la reine, il s'était approché de Mounier qui présidait pour lui annoncer l'arrivée des Parisiens, et le supplier de lever la séance. « Trouvez-vous mal, lui disait-il, allez au château, donnez-leur cet avis; dites, si vous voulez, que vous le tenez de moi, j'y consens. Mais faites cesser cette controverse scandaleuse; le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre. — Paris marche sur nous, répondit Mounier, eh bien! tant mieux, nous en serons plus vite en République. » Une charge bien plus grave semblait résulter d'un autre propos adressé à Mounier : « Eh! mais, bon-homme que vous êtes! qui vous dit qu'il ne faut pas un roi? seulement qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII, et qu'avons-nous besoin de ce bambin pour nous gouverner? » Enfin, on se plaisait à citer un mot des plus violents contre le duc d'Orléans. Après les journées d'octobre, la Fayette avait sommé le duc d'Orléans de partir pour Londres; c'était un exil déguisé sous le beau nom d'une ambassade. Le prince avait cédé, quand Mirabeau lui fit écrire de rester : « Il n'y a contre vous que des oui-dire, lui disait-il, vous allez donner des preuves. » Le duc d'Orléans avait d'abord paru suivre les conseils de Mirabeau; la Fayette le décida à partir. Averti par un billet de M. de Biron, Mirabeau montra la lettre à un de ses amis et lui dit : « Tenez et lisez, il est lâche comme un laquais, c'est un Jean f..... qui ne mérite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui. »

Tous ces faits rapprochés les uns des autres, colportés, exagérés, habilement exploités, paraissaient

former l'échafaudage d'une formidable accusation. Ce fut pour Mirabeau l'occasion d'un nouveau triomphe.

Après un exorde plein d'élévation sur l'odieux de cette procédure, l'orateur arrive aux faits qui lui sont personnels. « On m'accuse d'avoir parcouru les rangs du régiment de Flandre, le sabre à la main, c'est-à-dire qu'on m'accuse d'un grand ridicule. Les témoins auraient pu le rendre d'autant plus piquant que, né parmi les patriciens et cependant député par ceux qu'on appelait autrefois le *tiers état*, je m'étais toujours fait un devoir religieux de porter le costume qui me rappelait l'honneur d'un tel choix. Or, certainement, l'allure d'un député en habit noir, en chapeau rond, en cravate et en manteau, se promenant à 5 heures du soir, un sabre nu à la main, devant un régiment, méritait de trouver une place parmi les caricatures d'une telle procédure... Tout pesé, tout examiné, la déposition de M. Valfond n'a rien de vraiment fâcheux que pour M. Gamaches, qui se trouve légalement et véhémentement soupçonné d'être fort laid, puisqu'il me ressemble. »

Dans la suite de son discours, il explique que s'il a conseillé à Mounier de quitter la séance, c'était pour lui donner l'occasion d'aller prévenir le roi du péril qui le menaçait.

Quant au mot : « Qu'importe que le roi soit Louis XVI ou Louis XVII ? » ce mot que Mirabeau ne se rappelle pas, il est facile à expliquer : c'est avant tout une protestation en faveur de la monarchie. Les propos rapportés par M. de Virieu sont niés d'une façon hautaine : « Qu'importe que je discute ou que je dédaigne cette foule de oui-dire contradictoires, de fables absurdes, de rapprochements insidieux que renferme

encore la procédure ? Qu'importe, par exemple, que j'explique cette série de confidences que M. Virieu suppose avoir reçues de moi, et qu'il révèle avec tant de loyauté ? Il est étrange, ce M. Virieu ! Mais fut-il jamais un zélateur si fervent de la révolution actuelle ? s'est-il, en aucun temps, montré l'ami si sincère de la Constitution, qu'un homme dont on a tout dit, excepté qu'il soit une hête, l'ait pris pour son confident ? »

Il donna en même temps l'histoire de ses rapports avec le duc d'Orléans ; le passage est assez important pour être cité tout entier. « J'ai conseillé à M. d'Orléans de ne point partir pour l'Angleterre. Eh bien ! qu'en veut-on conclure ? Je tiens à honneur de lui avoir non pas donné, car je ne lui ai point parlé, mais fait donner ce conseil. J'apprends par la notoriété publique, qu'après une conversation entre M. d'Orléans et la Fayette, très-impérieuse d'une part, et très-résignée de l'autre, le premier vient d'accepter la mission ou plutôt de recevoir la loi de partir pour l'Angleterre. Au même instant, les suites d'une telle démarche se présentent à mon esprit. Inquiéter les amis de la liberté, répandre des nuages sur les causes de la Révolution, fournir un nouveau prétexte aux mécontents, isoler de plus en plus le roi, semer au dedans du royaume de nouveaux germes de défiance ; voilà les effets que ce départ précipité, que cette condamnation sans accusation devait produire. *Elle laissait surtout sans rival l'homme à qui le hasard des événements venait de donner une nouvelle dictature ; l'homme qui, dans ce moment, disposait au sein de la liberté d'une police plus active que celle de l'ancien régime, l'homme qui, par cette police, venait de recueillir un corps d'accusa-*

tion sans accuser, l'homme qui, en imposant à M. d'Orléans la loi de partir, au lieu de le faire juger et condamner s'il était coupable, éludait ouvertement par cela seul l'inviolabilité des membres de l'Assemblée. Mon parti fut pris dans l'instant. Je dis à M. de Biron, avec qui je n'ai jamais eu de relations politiques, mais qui a toujours eu toute mon estime, et dont j'ai reçu plusieurs fois des services d'amitié : M. d'Orléans va quitter sans jugement le poste que ses commettants lui ont confié ; s'il obéit, je dénonce son départ et je m'y oppose ; s'il reste, s'il fait connaître la main invisible qui veut l'éloigner, je dénonce l'autorité qui prend la place de celle des lois : qu'il choisisse entre cette alternative. M. de Biron me répondit par des sentiments chevaleresques, et je m'y étais attendu. M. d'Orléans, instruit de ma résolution, promet de suivre mes conseils ; mais, dès le lendemain je reçois un billet de M. de Biron et non de M. d'Orléans, comme le suppose la procédure ; ce billet portait le crêpe de la douleur, et m'annonçait le départ du prince. Mais, lorsque l'amitié se bornait à souffrir, il était permis à l'homme public de s'indigner. Une secousse d'humeur, ou plutôt de colère civique, me fit tenir sur-le-champ un propos que M. le rapporteur, pour avoir le droit de le taxer d'indiscret, aurait dû faire connaître. Qu'on le trouve, si l'on veut, insolent ; mais qu'on avoue du moins, puisqu'il ne suppose même aucune relation, qu'il exclut toute idée de complicité. » Ici Mirabeau nous paraît tout à fait dans la vérité ; il ne conspirait pas avec le duc d'Orléans qu'il méprisait ; il avait seulement voulu combattre la Fayette son ennemi, la Fayette son rival de popularité, et il avait cru pouvoir compter sur le duc d'Orléans pour vaincre son adversaire.

De là ses démarches, et sa colère quand il se vit trompé dans ses espérances.

A cette époque, Mirabeau ne conspirait pas. Certes les juges du Châtelet ne songeaient pas à le ménager; ses adversaires auraient volontiers fourni des armes aux magistrats, et, pendant l'information, ils ne dissimulaient pas leur joie en songeant aux dangers qui menaçaient Mirabeau. Maury en triomphait d'avance, et sa fureur éclata quand fut enfin publiée cette enquête si longtemps attendue. La victoire de Mirabeau était complète; il en profita pour écraser les juges et flétrir des procédés qui se retrouvent presque toujours dans les procès politiques. « Quelle est cette procédure, dont l'information n'a pu être achevée; dont tous les ressorts n'ont pu être combinés que dans une année entière; qui, prise en apparence sur un crime de lèse-majesté, se trouve entre les mains d'un tribunal incompetent, qui n'est souverain que pour les crimes de lèse-nation? Quelle est cette procédure qui, menaçant vingt personnes différentes dans l'espace d'une année, tantôt abandonnée et tantôt reprise, selon l'intérêt et les vues, les craintes ou les espérances de ses machinateurs, n'a jamais été pendant si longtemps qu'une arme de l'intrigue, qu'un glaive suspendu sur la tête de ceux que l'on voudrait perdre, ou effrayer, ou désunir, ou rapprocher; qui enfin n'a vu le jour, qu'au moment où l'un des accusés n'a pas cru à la dictature qui le retenait en exil, ou l'a dédaignée?... Quelle est cette procédure que les ennemis les plus acharnés de la Révolution n'auraient pas mieux dirigée, s'ils en avaient été les seuls auteurs, comme ils en ont été presque les seuls instruments; qui tendait à attiser le plus redoutable esprit de parti, et dans le sein de

cette assemblée, en opposant les témoins aux juges, et dans tout le royaume, en calomniant les intentions de la capitale auprès des provinces; et dans chaque ville, en faisant détester une liberté qui aurait pu compromettre les jours du monarque; et dans toute l'Europe, en y peignant la situation d'un roi libre sous les fausses couleurs d'un roi captif, persécuté; en y peignant cette assemblée — comme une assemblée de factieux?

« Oui, le secret de cette infernale procédure est enfin découvert; il est là tout entier (Mirabeau désigne le côté droit); il est dans l'intérêt de ceux dont le témoignage et les calomnies ont fourni le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la Révolution; il est... il est dans le cœur des juges, tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste et la plus implacable vengeance. »

CHAPITRE II.

NÉGOCIATIONS AVEC M. DE LA MARCK.

Étrange aveuglement de la haine ! Les adversaires de Mirabeau l'accusaient de vouloir renverser le trône, au moment même où il faisait tous ses efforts pour le sauver. Si l'on voulait surprendre Mirabeau occupé à ourdir dans l'ombre quelques complots, ou tout au moins entamant une de ces négociations dangereuses que condamnent les gouvernements libres, ce n'est pas de ce côté qu'il fallait chercher. C'est vers la royauté que Mirabeau était tourné en ce moment ; c'est à Louis XVI qu'il offrait le secours de sa parole et de son expérience ; c'est aussi du roi, ce qui est plus triste, qu'il acceptait un argent qu'il n'avait jamais demandé ni au duc d'Orléans, ni à Monsieur. C'est l'histoire de ces négociations, les conditions et le succès de cette alliance que nous allons étudier, pour établir autant que possible jusqu'où Mirabeau pouvait aller sans crime, à quel moment commencera la trahison.

Mirabeau changeait-il tout à fait d'opinion en se rapprochant de la cour ? Si nous y prenons garde, nous verrons qu'aux diverses époques de sa vie, Mi-

rabeau est toujours resté obstinément attaché à un certain nombre d'idées qui intéressent également la dignité et la force de la monarchie. Partisan de la liberté, adversaire décidé de la féodalité et de l'arbitraire, il n'en restait pas moins fidèle à la royauté. Si l'on s'y est trompé quelquefois, c'est que Mirabeau, comme tous les grands orateurs, cédait à l'impétuosité de sa parole, qu'il sentait vivement, et qu'il exprimait souvent dans un langage violent des idées d'ailleurs modérées. Quand il s'agissait, non plus des abus que protégeait au dix-huitième siècle l'autorité royale, mais de la monarchie elle-même, le tribun faisait place à l'homme d'État, et les théories constitutionnelles profitaient des hardiesses dont l'orateur savait les couvrir. Mirabeau n'était pas républicain, et, se séparant sur ce point de presque tous ses collègues de la Constituante, il voulait la monarchie fondée sur des institutions monarchiques.

Dans la défense de l'autorité royale, il s'est toujours montré aussi ferme que prévoyant. Dès 1788, un an avant les états généraux, il écrit à M. de Montmorin pour lui signaler les dangers que court le roi et lui propose de les conjurer. Il craint que le dieu du jour, Necker, dont il a le premier deviné l'incapacité, n'ait pas un plan fixe et solide, et il ajoute : « Ce plan, je l'ai, monsieur le comte; il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des complots de l'aristocratie, des excès de la démocratie, et de l'anarchie profonde où l'autorité, pour avoir voulu être absolue, est plongée avec nous (1). »

Ce plan, il en offre la communication au ministre : « Voulez-vous le montrer au roi? Aurez-vous le cou-

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 345.

rage de mettre une fois à son poste de citoyen un sujet fidèle, un homme courageux, un intrépide défenseur de la justice et de la vérité (1)?» Et il sollicite le concours au moins secret du gouvernement pour entrer aux états généraux. Craignant la mauvaise volonté de Necker, il demande, non pas positivement une candidature officielle, on avait alors le bonheur de ne connaître ni le nom ni la chose, mais ce qu'on pourrait appeler une neutralité armée. Il ne l'obtint pas. A une lettre écrite de Provence, M. de Montmorin, justement irrité par la publication de la correspondance secrète de Berlin, répond qu'il n'aura plus l'honneur de recevoir chez lui M. de Mirabeau. Le congé était aussi net que possible; mais, quand il reçut la lettre, Mirabeau était élu député. Il ne pouvait rester sous le coup d'une pareille injure: « Comme homme privé, monsieur le comte, j'accepte, quoique à regret, l'honneur de la proscription que vous m'imposez par dévotion à un saint (Necker) pour qui vous n'avez pas toujours eu tant de ferveur. Comme homme public que je suis devenu depuis que votre lettre est écrite, je déclare au ministre du roi que si jamais, pour l'intérêt de mes commettants, j'ai besoin de lui demander une audience, je croirais lui faire tort si je doutais que, loin d'avoir besoin de la solliciter, je ne l'attendrais pas même un instant (2). »

Sa rupture avec le ministre, les obstacles qu'il rencontre en Provence, sa défiance même contre Necker, ne l'empêchent pas, dès les premières séances de l'Assemblée, de défendre l'autorité royale. Avant la réunion des trois ordres, il rappelle à ses collègues

(1) *OEuvres de Mirabeau*, t. VIII, pp. 262 et suiv.

(2) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 345.

du tiers la nécessité de la sanction royale, déclarant que, si elle n'existait pas, il aimerait mieux aller vivre à Constantinople. Quand l'Assemblée nationale est enfin constituée, il s'adresse à Malouet pour obtenir une entrevue avec Necker, et il demande au ministre un plan qu'il se montre prêt à soutenir. Le même esprit le soutient dans la discussion de la Constitution; il risque sa popularité pour défendre le *veto*, non pas le *veto* suspensif, mais le *veto* absolu, le seul qui sauvegarde la dignité royale et maintienne dans son intégrité le régime d'une monarchie constitutionnelle. C'est l'intervention des ministres du roi qui décide sa défaite. Déjà, à cette époque, il parle exactement comme lorsqu'il réclamera pour le roi le droit de faire la paix et la guerre, c'est-à-dire comme lorsqu'il se sera rapproché de la cour et lui donnera des gages de son alliance.

Comment se fit ce rapprochement? Il y avait à l'Assemblée constituante, parmi les députés de la noblesse, un serviteur dévoué du roi et surtout de la reine, le comte de la Marck, que Mirabeau connaissait beaucoup. C'était un cadet de la maison d'Arenberg, commandant un régiment d'infanterie allemande au service de la France et membre de la Constituante, quoique prince allemand, pour un bailliage du Quesnoy. C'est là un exemple des nombreuses inconséquences du système féodal : les droits appartenant à la terre et non à la personne; un Français, archevêque de Cambrai, devenait prince du Saint-Empire, et un Allemand siégeait, pour un fief, dans une assemblée française. Par sa naissance et par ses opinions, le comte de la Marck se trouvait sans cesse rapproché de la reine; il vivait dans l'intimité de l'ambassadeur autrichien, Mercy d'Argenteau, et cherchait toutes les occasions

de servir les intérêts de la royauté. Il plaisait à Mirabeau, qui était allé à lui dès les premières séances de l'Assemblée. « Avec un aristocrate comme vous, lui dit-il en riant, je m'entendrai toujours facilement. » Bientôt leurs entrevues devinrent plus fréquentes, et Mirabeau, qui d'ailleurs n'avait de secret pour personne, lui eut bientôt révélé toutes ses pensées. Il attaqua vivement Necker, se plaignit de son incapacité et insista sur la nécessité d'établir en France une monarchie plus ou moins semblable à celle de l'Angleterre: « Les mots de liberté et d'impôts consentis par le peuple ont retenti dans tout le royaume. » Il se plaignait aussi d'être méconnu: « Le temps est venu, dit-il un jour, où il faut estimer les hommes d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous le front, entre les deux sourcils (1). » Enfin, dans une de ces conversations, Mirabeau alla plus loin. C'était à la fin de juin, M. de la Marck lui reprochait ses violentes attaques. « Le jour où les ministres du roi consentiront à raisonner avec moi, répondit-il, on me trouvera dévoué à la cause royale et au salut de la monarchie. — Mais, lui demanda M. de la Marck, à quoi la marche actuelle aboutira-t-elle? — A perdre la France, et, si l'on veut la sauver, il n'y a plus à tarder d'employer les seuls moyens pour y parvenir. Le système que l'on suit est absurde, insensé. On abandonne l'Assemblée à elle-même, et l'on se flatte ou de la soumettre par la force, comme le prétend le parti aristocratique, ou de la ramener par les phrases vides et redondantes de M. Necker, tandis qu'il faudrait que le gouvernement cherchât à s'y former un

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, pp. 95 et suiv.

parti, au moyen des hommes qui ont le pouvoir de l'influencer, de l'entraîner et de la calmer.» Un autre jour, sortant de chez M. de la Marck, avec qui il avait diné, Mirabeau lui dit : «Faites donc qu'au château on me sache plus disposé pour eux que contre eux (1)».

Le comte de la Marck avait été frappé de ce langage, et il était trop habile pour ne pas comprendre de quelle utilité pouvait être le concours de Mirabeau. Cependant il se contenta d'abord d'observer la marche des événements et d'étudier de plus près la position de Necker. Mais, au mois de septembre, il crut trouver l'occasion d'engager enfin une négociation sérieuse entre la cour et Mirabeau. Celui-ci était toujours pressé par des besoins d'argent ; son père, mort depuis deux mois, lui laissait à peu près 50,000 livres de rente, mais c'était une succession embarrassée, dont il aurait fallu s'occuper, et les affaires publiques ne lui en laissaient pas le temps. Avec des besoins et des vices, il avait des dettes considérables, quelques-unes ridicules ; ainsi, il n'avait pas encore payé à cette époque son costume de noce. Un jour, il arrive chez le comte de la Marck, lui peint ses embarras, et demande à lui emprunter *n'importe quoi*. M. de la Marck lui offre cinquante louis, lui en promet autant pour tous les mois, et en profite pour l'entretenir des dangers qui augmentaient tous les jours. Ces dangers, Mirabeau ne se les dissimulait pas ; mais il les attribuait surtout à l'incapacité des ministres et de la cour. «A quoi pensent tous ces gens-là ? dit-il un jour ; ne voient-ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs pas ? » Et il ajoutait : «Tout est perdu ; le

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 94.

roi et la reine y périront; vous le verrez; la populace battra leurs cadavres. »

Ces appréhensions devinrent plus vives de part et d'autre après les journées du 5 et du 6 octobre. « Le lendemain du jour où le roi fut conduit aux Tuileries, raconte M. de la Marck, Mirabeau vint chez moi. « Si vous avez quelque moyen, me dit-il en entrant, de vous faire entendre du roi et de la reine, persuadez-leur que la France et eux sont perdus, si la famille royale ne sort pas de Paris. Je m'occupe d'un plan pour les en faire sortir : seriez-vous en position d'aller leur donner l'assurance qu'ils peuvent compter sur moi? — Occupez-vous de votre plan, lui dis-je; quand il sera rédigé, je saurai bien le leur faire parvenir. »

De cette conversation sortit le fameux mémoire du 15 octobre, sur lequel il faut nous arrêter un instant, car il montre bien jusqu'où Mirabeau voulait aller, à quel point précis il comptait s'arrêter. Le roi n'est pas libre, les ministres sont sans moyens; un seul (Necker) abuse du reste de sa popularité pour prolonger son agonie, mais il rend la banqueroute inévitable; les provinces divisées s'observent avec défiance et se préparent à la guerre civile: comment prévenir ces malheurs? Le roi doit quitter Paris, mais il ne peut se retirer ni à Metz, ni sur toute autre frontière; ce serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Où s'arrêterait la nation, si elle voyait le roi l'abandonner pour se joindre à des proscrits, et le devenir lui-même? « Moi-même, ajoute Mirabeau, après un tel événement, je dénoncerais le monarque. » L'opinion publique devrait être préparée au départ du roi, et, ce résultat obtenu, le roi pourrait partir du château en plein jour et se retirer à Rouen. Ce choix est nécessaire, surtout parce qu'il

indique qu'on n'a aucun projet de fuite. Une fois établi dans sa nouvelle résidence, le roi rappellerait près de lui l'Assemblée nationale, en même temps que par une proclamation adressée au peuple il sanctionnerait tous les décrets favorables à la nation, rassurerait les créanciers de l'État, et se montrerait résolu à s'appuyer uniquement sur le peuple, en détruisant les corps privilégiés qui ont épuisé le pays et lassé sa patience. Ainsi Mirabeau veut sauver le roi, mais sans lui sacrifier la révolution. Les parlements seront supprimés, la noblesse abandonnée. « L'abolition du système féodal était une expiation due à dix siècles de délire (1) ». Mirabeau ne se flattait-il pas d'une vaine espérance? aurait-il pu s'arrêter au point que lui marquait son intelligence? nous ne le croyons pas; mais, en comparant ce plan au triste voyage de Varennes et à ses suites, qui ne serait frappé de la pénétration du grand orateur?

M. de la Marck fut frappé des idées exposées dans ce mémoire; il n'osa pourtant pas le communiquer à la reine. Celle-ci regardait Mirabeau comme son plus cruel ennemi; elle voyait en lui le représentant de la Révolution; elle savait qu'il l'avait clairement dénoncée le 5 octobre; elle le croyait vendu au parti d'Orléans et le soupçonnait d'avoir organisé les dernières émeutes; elle comptait ne jamais être assez malheureuse pour être réduite à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau. M. de la Marck, qui se rappelait ces paroles, s'adressa à Monsieur, qu'il trouva fort mal disposé. Monsieur prétendit que la reine elle-même était sans influence sur Louis XVI, et qu'on

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, pp. 364 et suiv.

n'obtiendrait rien de la faiblesse du roi : « Pour vous faire une idée de son caractère, dit-il en finissant, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforcerez vainement de retenir ensemble. » Le mémoire fut pourtant communiqué au roi, qui le lut avec attention, mais ne voulut ou ne sut pas en profiter.

A cette époque encore Mirabeau songeait à défendre le roi et la Révolution par des moyens plus honorables; il espérait devenir ministre, et c'est vers ce but que tendaient tous ses efforts. Par malheur, pour y arriver, il ne suffisait pas de vaincre les défiances de la cour et la jalousie de ses collègues, il fallait encore obtenir que l'Assemblée revint sur une des résolutions qui lui tenaient le plus au cœur. Nous avons vu comment, en discutant la Constitution, elle commit la faute d'exclure les ministres de l'Assemblée : c'est à réparer cette erreur que Mirabeau songeait alors. Dès les premiers jours de septembre, le *Courrier de Provence* montra les avantages de la présence des ministres à la Chambre; il revint plusieurs fois sur cette question, et la traitait encore au moment où se préparaient les journées d'octobre. Mirabeau, de son côté, ne laissait pas échapper une occasion d'attaquer les ministres. Le 10 octobre, il suppliait ses collègues de raviver le pouvoir exécutif, et dénonçait M. de Saint-Priest; le 21, il sommait les ministres de rétablir la tranquillité, et démontrait leur impuissance. « Le glaive est suspendu sur nos têtes; je ne connais qu'un moyen, c'est de rendre au pouvoir exécutif assez de force, si nous pouvons, pour maintenir nos décrets. Ce n'est pas sans raison que le ministère annonce son anéantissement. S'il ne peut rien, il n'est responsable de rien. Je propose qu'à l'instant même

on lui demande quels sont les moyens qu'il peut attendre du pouvoir législatif pour assurer les subsistances; que nous fassions les décrets qu'il nous demandera, et qu'on le rende garant de l'exécution des lois (1) ».

En même temps qu'il attaquait les ministres, il leur cherchait des successeurs, prenant pour alliés tantôt Necker, tantôt la Fayette (2). Le mois d'octobre tout entier fut employé en négociations, surtout avec la Fayette. Le général, alors investi d'une puissance sans bornes, n'aimait pas Mirabeau et n'en

(1) *Oeuvres de Mirabeau*, t. VII, p. 342.

(2) Nous en avons la preuve dans deux notes, sans date, toutes deux de la main de Mirabeau.

« M. Necker, premier ministre, parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi. — L'archevêque de Bordeaux, chancelier, choisissant avec un grand soin ses rédacteurs. — Le duc de Liancourt à la guerre, parce qu'il a de l'honneur, de la fermeté, de l'affection personnelle pour le roi, ce qui lui donnera de la sécurité. — Le duc de la Rochefoucauld, maison du roi, ville de Paris (Thouret avec lui). — Le comte de la Marck, marine, parce qu'il ne peut avoir la guerre, et qu'il a fidélité, caractère et exécution (Prévalaye avec lui). — Le comte de Mirabeau au conseil du roi, sans département; les petits scrupules du respect humain ne sont plus de saison. Le gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires seront désormais les bons principes, le caractère et le talent. Target, maire de Paris, que la basoche conduira toujours. La Fayette, au conseil, maréchal de France; généralissime à terme pour refaire l'armée. M. de Montmorin, gouverneur, duc et pair, ses dettes payées. M. de Ségur, aux affaires étrangères. M. Monnier, la bibliothèque du roi. M. Chapelier, les bâtiments.

Part de la reine. — la guerre, la Marck. Chef du conseil d'instruction publique, Sieyès, garde du sceau privé du roi.

Deuxième note. — Part de la Fayette. Ministre de la justice, duc de la Rochefoucauld. Affaires étrangères, l'évêque d'Autun. Ministre des finances, Lambert. Mallet Clavières, ministre de la marine.

avait pas besoin. Sa probité répugnait à une alliance avec un homme aussi fameux par ses vices que par ses talents. Pourtant il ne voulut pas refuser de s'unir à lui pour servir l'intérêt public. Le détail de ces démarches est piquant : on voit Mirabeau passer par des alternatives de colère et d'espérance qui modifieraient chaque jour ses jugements sur ses amis et ses adversaires. Le 17, la Fayette le mène chez Montmorin. Necker ne veut le voir qu'en tête-à-tête. Les entrevues se succèdent tous les jours. La Fayette offre à Mirabeau une ambassade, où il n'ira point, et d'abord un premier secours de 50,000 francs. L'argent, disons-le tout de suite, joue un trop grand rôle dans cette affaire. Mirabeau le sent bien : « J'avoue que voilà le point critique ; le passage est cruel ; je suis étouffé d'embarras subalternes qui, dans leur masse, font une assez grande résistance, et le plus indépendant des mortels, une fois mes affaires assurées, je ne voudrai être que l'homme de la nature, résolution que toutes les minutes je prendrais avec joie. Je suis très-gêné dans mes rapports sociaux, et parce que je ne puis regarder à mes affaires, et parce que, tant que j'ai des projets d'ambition, je ne puis pas dissoudre mon atelier. Un grand secours, je ne puis donc l'accepter sans une place qui le légitime ; un petit me compromettrait gratuitement ; là est le nœud, là j'ai d'autant plus besoin de votre sagesse qu'elle est plus de ce monde que la mienne. » Il refuse de l'argent le 21 octobre, mais le 22 il se ravise : « Si mille louis vous paraissent indiscrets, ne les demandez pas ; mais telle serait mon urgente nécessité. Il ne me convient ni d'être avide ni d'être dupe. » Quelle misère ! être un homme d'État, le premier orateur de son temps, se sentir la force de sauver son pays,

et se voir arrêté par ces tristes et honteuses questions d'argent ! M. de la Marck en a pitié : « la Fayette vous remettra 50,000 francs et vous montrera un sujet de lettre au roi ; acceptez tout cela. Nous ne serons pas embarrassés de faire valoir cette chose comme un dédommagement de ce que dans ce moment-ci vous ne pouvez entrer au ministère. Vos ennemis en compteront davantage avec vous ; vos affaires ne vous laisseront plus d'embarras subalternes ; alors vous serez tout entier ce que vous valez , c'est-à-dire supérieur à tous (1). »

Ces négociations n'aboutirent pas. Avec Necker elles furent rompues de très-bonne heure. Dès le 19, Mirabeau écrit à la Fayette : « Si vous avez réfléchi sur la perfide collusion des ministres avec l'orgueil brutal ou plutôt délirant du méprisable charlatan qui a mis le trône et la France à deux doigts de leur perte, et qui s'obstine à la consommer plutôt qu'à s'avouer à soi-même son incapacité, vous ne croyez plus que je puisse être le moins du monde leur auxiliaire. Ils m'ont insulté, désigné ; ils ne pourraient me désarmer qu'en opérant le bien public, et le mauvais génie de l'espèce humaine n'en est pas plus loin qu'eux. Permettez donc que je vous supplie de n'exiger de moi aucun ménagement pour eux (2). » Il reste encore quelque temps uni avec la Fayette, mais non sans se plaindre de sa froideur et de son indécision. Il compte pourtant encore sur lui lorsque, dans les premiers jours de novembre, il attaque les ministres avec l'espoir de les remplacer. Le 5 novembre, il dénonce à l'Assemblée les procédures du grand prévôt de Marseille comme contraires aux

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 490.

(2) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 389.

nouveaux décrets, et met le garde des sceaux en demeure de prouver que les décrets avaient été communiqués à tous les tribunaux. Cette première bataille gagnée, par une simple évolution de tactique, il en prépare pour le lendemain une seconde qu'il appelle la grande bataille. Il prie M. de la Marck d'en avertir la Fayette. « Dites-lui que maintenant il ne lui reste de ressource qu'un ministère de première force et où il ne se glisse pas la moindre tolérance; qu'il faut que le ministère reçoive la commotion du renvoi de M. Necker; que si je lui en présente un dont il avoue les talents et la consistance et qui prenne cet engagement, il doit me donner carte blanche pour la composition; que c'est lundi que le ministère n'aura pas un écu, et dès mercredi que l'explosion commencera; que pouvant, grâce à ma *fidélité individuelle*, se donner le mérite de la présentation d'un tel ministère, il faut qu'il se garde d'oublier qu'au jour de la bagarre, le ministère pourrait bien arriver sans lui (1) ».

Le 6, en effet, Mirabeau faisait à l'Assemblée une motion concernant : 1° la disette du numéraire; 2° la dette publique et l'organisation d'une caisse nationale; 3° l'admission des ministres dans l'Assemblée. De ces propositions, les deux premières devaient servir de passe-port à la troisième; c'est à celle-ci que Mirabeau tenait le plus. Il la soutint dans un discours éloquent et qui pouvait entraîner l'Assemblée. Malheureusement le vote fut remis au lendemain. Necker eut le temps d'agir; il exploita les défiances qu'avait suscitées la supériorité de Mirabeau, et le 7 Lanjuinais vint combattre Mirabeau. En vain

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck, t. I, p. 417.*

celui-ci essaya-t-il de repousser cette attaque; en vain demanda-t-il que tous les députés pussent être ministres, à l'exception de Mirabeau, député de la sénéchaussée d'Aix, le projet fut repoussé et ses espérances anéanties.

Ses relations avec la Fayette ne tardèrent à se refroidir. Les attaques de ses collègues, l'absence du comte de la Marck, la maladie qui commençait alors à le miner sourdement, l'ambition déçue et l'isolement, tout se réunit pour l'abattre, et pendant quelque temps il parut n'aspirer qu'au repos. Il songea à se retirer à la campagne, à se rapprocher de sa femme pour chercher le bonheur dans une vie paisible et retirée. Nous trouvons la trace de ses sentiments dans une lettre que madame du Saillant écrivait sous sa dictée à madame de Mirabeau : « J'approche du soir de la vie, je ne suis pas découragé, mais je suis las; les circonstances m'ont isolé; j'aspire au repos plus qu'on ne croit, et je l'embrasserai le jour où je le pourrai avec honneur et sécurité. Alors, si je me trouve assez de fortune, je tâcherai d'être heureux, fût-ce en jouant aux quilles, et voilà tout. » Après avoir cité ces paroles de son frère, paroles qui nous rappellent la fameuse lettre de Machiavel essayant, lui aussi, de tromper son génie et de chercher le bonheur dans de grossiers amusements, madame du Saillant continue en ces termes : « J'ajouterai un seul mot pour l'entier acquit de la confiance que vous me montrez. Il est certainement las, comme il me l'a dit; mais je crois avoir compris qu'il ne serait pas aussi insouciant s'il avait conservé l'espoir d'une famille directe. Oh! mon amie! comment ce qui pouvait faire pour nous l'objet de tant de gloire et de jouissances n'est-il devenu qu'une source d'inquiétude?

Et rien ne pourrait-il changer ce triste arrêt du sort? N'aurez-vous jamais qu'une demi-confiance dans la plus tendre des sœurs, qui respecterait assez votre secret pour le cacher, même à son frère, si vous le désiriez (1)? » Ce touchant appel ne fut pas entendu. Madame de Mirabeau, qui devait plus tard manifester tant de respect pour la mémoire de son mari, qui reprit son nom après un second veuvage, refusa de se rendre auprès de lui; elle attendit sa mort pour l'apprécier.

Le découragement de Mirabeau n'était que passager. Un homme aussi énergique ne pouvait pas abandonner la lutte avant de vaincre ou de périr. On peut voir, par la lettre même de madame du Saillant, qu'il se rendait parfaitement compte de ce qu'il avait déjà obtenu, et qu'il se préparait à de nouveaux combats. Il déclare qu'il n'est pas ambitieux dans le sens vulgaire; il ne souhaite ni cordons, ni dignités; ce qu'il a voulu, c'est préparer et déterminer une grande révolution; mais si la perfidie du gouvernement, si l'imbécillité des ennemis de la révolution l'ont quelquefois entraîné hors de ses propres mesures, il n'a jamais déserté les principes. La liberté nationale avait trois ennemis: le clergé, la noblesse et les parlements. Le premier n'est plus de ce siècle, et la triste situation de nos finances aurait suffi pour le tuer; la noblesse est de tous les siècles, il faut composer avec elle, la conserver et la contenir; il reste à détruire les parlements, mais il n'ira pas au delà. Que faut-il donc faire? « Raviver le pouvoir exécutif, régénérer l'autorité royale et la concilier avec la liberté nationale. Cela ne se fera pas sans un nouveau

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 427.

ministère, et cette entreprise est assez belle et difficile pour désirer d'en être. Mais un nouveau ministère sera toujours mal composé, tant que les ministres ne seront pas membres de la législature. Il faut donc que l'on revienne sur le décret des ministres. » C'est alors en effet qu'il songea à Monsieur et qu'il essaya diverses combinaisons pour arriver à former un ministère sous la présidence de ce prince. Mais celui-ci tenait à ne pas se compromettre. Il ménageait avec soin sa popularité et ne se souciait pas de se mettre en avant. Mirabeau finit par en désespérer, et le 27 janvier 1790 il écrit à M. de la Marck une lettre pleine d'amertume. Il accuse d'abord la Fayette de vouloir la guerre civile, et il ajoute : « Du côté de la cour, oh ! quelles balles de coton ! quels tâtonneurs, quelle pusillanimité, quelle insouciance ! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets ! de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volontés, et des *volontés* d'amours, et de haines avortées ! Ce qui est au-dessous de tout, c'est *Monsieur*. Imaginez qu'on avait été jusqu'à lui donner de tels moyens d'argent, que si votre valet de chambre avait à les offrir, il entrerait au conseil pour peu qu'il le voulût, et Monsieur n'y entrera pas..... cela est déplorable. Et quand ils n'ont suivi aucun de mes conseils, profité d'aucune de mes conquêtes, mis à profit aucune de mes opérations, ils se lamentent, disent que je n'ai rien changé à leur position, qu'on ne peut pas trop compter sur moi, et le tout, parce que je ne me perds pas de gaieté de cœur pour soutenir de avis, des hommes et des choses dont le succès les perdrait infailliblement (1) ! »

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. I, p. 460.

Mirabeau était de plus en plus inquiet et mécontent, quand M. de la Marck revint à Paris, au mois de mars 1790. Il y était rappelé par l'ambassadeur autrichien, M. Mercy d'Argenteau, qui, dès leur première entrevue, lui parla de ses relations avec Mirabeau, et du désir que témoignaient le roi et la reine d'avoir recours à lui pour gagner à leur cause le grand orateur. M. de la Marck répondit qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire si Mercy n'y entraît avec lui. D'abord arrêté par sa qualité d'ambassadeur, Mercy finit par y consentir, et, dans les premiers jours d'avril, il se rencontra avec Mirabeau chez M. de la Marck. Mercy fut charmé par Mirabeau, et en sortant dit à M. de la Marck qu'il eût à se rendre aux Tuileries dès le lendemain. M. de la Marck fut reçu par une femme de chambre de la reine, madame Thibaut, choisie à dessein pour ne pas éveiller les soupçons. Marie-Antoinette parut enfin; elle avait contre Mirabeau des préventions que M. de la Marck avait à peu près dissipées. Quand le roi entra à son tour, il annonça au comte son intention d'avoir recours aux services de Mirabeau, mais, par une inconcevable faiblesse, il ne pouvait consentir à l'employer de la seule façon qui fût honorable et utile, c'est-à-dire ouvertement. « Ah ! s'écria-t-il, il n'y a rien à espérer sur ce point avec M. Necker. Aussi faut-il que tout ce qui se fera par M. de Mirabeau reste un profond secret pour mes ministres, et je compte pour cela sur vous. »

M. de la Marck dit qu'il fut atterré par cette réponse, et nous n'avons pas de peine à le croire. Jamais la faiblesse du roi, jamais son ignorance de la situation n'avaient plus malheureusement éclaté. M. de la Marck se retira, chargé par le roi de demander à

Mirabeau une note écrite de sa main. Mirabeau accueillit cette proposition avec empressement; il n'était pas insensible au plaisir d'être utile au roi; il était surtout flatté de se voir apprécier à sa juste valeur, et de pouvoir enfin donner la mesure de ses forces. Il faut ajouter que quelques jours avant de se donner au roi, le 28 avril, il avait écrit à la Fayette une longue lettre pour lui offrir de se concerter avec lui; pour prix de son concours, il ne demandait que le paiement de ses dettes, et une ambassade, celle de Constantinople par exemple. La Fayette repoussa ces propositions, et Mirabeau n'eut plus d'espoir que dans les offres de la cour. Il les accepta. Le 10 mai, il adressait à Louis XVI une lettre où il s'engageait à le servir de toute son influence, et lui promettait un entier dévouement.

La démarche était décisive, et nous devons l'examiner avec soin. Mirabeau accomplissait-il un devoir, ou commettait un acte de trahison? obéissait-il à sa conscience, ou cédait-il à des besoins honteux, à des passions sans excuses? Tel est le débat qui s'agite depuis longtemps. La lettre à Louis XVI est celle d'un sujet fidèle, qui veut servir son roi sans désertier la cause de la révolution. « Je déclare, y est-il dit, que je crois une contre-révolution aussi dangereuse et criminelle, que je trouve chimérique en France l'espoir ou le projet d'un gouvernement quelconque sans un chef revêtu du pouvoir nécessaire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de la loi (1) ». Échapper à l'anarchie, fonder la liberté à l'abri de l'autorité royale fortement constituée, voilà ce que désire Mirabeau, et ce qu'il a désiré depuis

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. II, p. 11.

la réunion de la Constituante. C'est le but qu'il poursuivait en défendant le *veto*; c'est le but qu'il essayera encore d'atteindre quand il réclamera pour le roi le droit de faire la paix et la guerre. En se mettant au service de la cour, Mirabeau ne changeait pas d'opinion, il restait fidèle à lui-même.

Pourquoi donc a-t-il été si vivement attaqué? Pourquoi avons-nous besoin de le défendre, sans même pouvoir entièrement l'excuser? C'est qu'en même temps qu'il offrait son appui au roi, Mirabeau en acceptait de l'argent. Le paiement de ses dettes, six mille livres par mois, un million après la Constituante, tel fut le prix de services justement suspects, puisqu'ils n'étaient pas désintéressés. On peut dire que Mirabeau n'a pas trafiqué de sa conscience; contrairement à Rivarol, qui se plaignait d'être vendu et non payé, on a pu soutenir qu'il était payé et non vendu; mais dans les négociations politiques, si pures que soient les intentions, l'argent est toujours de trop. Qu'un tribun s'arrête, au moment où la révolution préparée par ses efforts dépasse le terme qu'il s'était marqué lui-même, il en a le droit; qu'un homme d'État change d'opinion, soit pour aller en avant, soit pour revenir sur ses pas, il peut le faire avec honneur à deux conditions: la première, c'est qu'il agira au grand jour; la seconde, c'est que ce changement sera désintéressé. L'argent surtout, l'argent doit être soigneusement repoussé. Il y avait autrefois dans les grammaires latines une règle qu'on citait souvent aux enfants: *Aristides mortuus est pauper*; les hommes politiques ne devraient jamais l'oublier. Pour eux, le mépris des richesses est le premier titre à la popularité; il en est auxquels cette vertu a tenu lieu de toutes les autres.

Une autre réflexion aurait dû frapper Mirabeau et l'arrêter dans cette voie : c'est le secret absolu dont on lui imposait l'obligation. Dans la note qui lui fut remise, on lui marquait même une défiance injurieuse. En effet, il y était dit : « On ne mettra nulle borne à ce qui pourra convenir à M... dans ce qui peut seconder *ses besoins, ses vues et ses penchants ambitieux*, du moment qu'on croira l'avoir invinciblement acquis. Mais on se persuade difficilement que son dévouement sera aussi entier que l'affirme le proposant. » Les deux derniers articles étaient ainsi conçus : « 7° On met pour condition que M... n'aura point de confident, ni secrétaire, ni coopérateurs. Il recevra les sommes convenues par les mains du proposant, ainsi que les paquets, lettres et mémoires. 8° Il n'y aura que deux personnages majeurs dans le secret (1). » — Ce fut, en effet, l'archevêque de Toulouse, ancien aumônier de la reine, M. de Fenestrange, qui fut seul mêlé à cette négociation.

Rien de plus triste à suivre que les intrigues dans lesquelles Mirabeau est jeté, que le rôle de duplicité auquel il est condamné, du jour où, par un traité secret, il reçoit de la cour le prix de ses services. Son premier châtiment, c'est l'obligation où il se trouve d'avoir pour intermédiaires des hommes médiocres et bas. En première ligne figurent Sémonville et Talon : Sémonville dont les variations politiques ont été flétries par Talleyrand (2); — Talon, que Mirabeau

(1) *Correspondance entre Mirabeau et la Marck*, t. II, p. 9.

(2) On connaît ces mots célèbres : « Quel intérêt Sémonville peut-il avoir à être malade? » Dans une autre occasion, quelqu'un ayant dit qu'il n'y avait pas de conscience à la Chambre des pairs, Talleyrand répliqua : « Pas de conscience! il y a d'abord Sémonville qui en a au moins deux. »

lui-même jugeait en ces termes : « Un homme sans talent ni capacité d'aucune espèce, un homme qui avec trois cent mille livres de rente est de la plus insatiable cupidité, un homme dont la conscience est Senef, l'esprit Sémonville, le conseil Sainte-Foix, la Fayette le patron, Favras le chef-d'œuvre ». Et pourtant cet homme lui fut un moment préféré ; on lui offrit le ministère que le grand orateur désirait alors sans pouvoir l'obtenir.

La duplicité était devenue pour Mirabeau une des conditions de son nouveau rôle, et, en même temps qu'elle était son châtiment, cette duplicité aurait dû l'avertir qu'il s'égarait. Son attitude avec la Fayette devait singulièrement peser à son orgueil et à sa loyauté naturelle. Il n'aimait pas la Fayette ; il lui reprochait un amour insensé de la popularité pour elle-même, sans aucun avantage solide, son indécision et une certaine absence de vues politiques. Il ne l'aimait pas surtout pour ses qualités, sa probité exquise, sa délicatesse et sa loyauté. Pourtant la Fayette était alors tellement maître de la situation que Mirabeau, surtout depuis sa rupture avec Necker, ne pouvait rien faire sans l'appui du général. Il fit donc, pour se rapprocher de lui, des tentatives qui furent froidement accueillies. Dans son désir de sauver la royauté sans abandonner la révolution, la Fayette ne crut pas avoir le droit de repousser tout d'abord les ouvertures de Mirabeau, mais il ne les accepta qu'avec répugnance et demeura toujours dans une grande réserve. Mirabeau résolut de se l'attacher, ou de le perdre, ou plutôt de faire les deux choses en même temps. Nous avons les preuves manifestes de cette trahison à laquelle la Fayette échappa par sa droiture et peut-être sans la soupçonner.

Voici ce que lui écrivait Mirabeau le 1^{er} juin. Après lui avoir offert un concours absolu, il terminait par ces mots : « Eh ! monsieur de la Fayette, Richelieu fut Richelieu contre la nation pour la cour, et, quoique Richelieu ait fait beaucoup de mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse de bien à la monarchie. Soyez Richelieu sur la cour pour la nation, et vous referez la monarchie, en agrandissant et consolidant la liberté publique. Mais Richelieu avait son capucin Joseph ; ayez donc aussi votre Éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion, mon impulsion a besoin de vos grandes qualités, et vous en croyez de petits hommes qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres et dans de petites vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre, et vous ne voyez pas qu'il *faut que vous m'épousiez* et me croyiez, en raison de ce que vos stupides partisans m'ont plus décrié, m'ont plus écarté. Ah ! vous forfaites à votre destinée (1) ! »

Or c'est précisément le 1^{er} juin, c'est-à-dire le même jour, que Mirabeau adressait à la cour sa première note, et le principal objet de cette note était... la disgrâce nécessaire du général la Fayette. « Que sera cet homme devenu tout à coup, d'intrigant souple, d'humble courtisan, le gardien des rois, si rien de l'arrête, ne l'embarrasse dans sa carrière ? » Mirabeau cherche les moyens de lui enlever la confiance des troupes, le commandement de la garde nationale, et de lui opposer un rival dans la personne de Bouillé, le commandant de l'armée de l'Est, le représentant de la contre-révolution (2). Plus tard,

(1) La Marck, t. II, pp. 19-22.

(2) La Marck, t. II, pp. 25-32.

Mirabeau s'acharnera contre la Fayette, il épuisera contre lui toutes les ressources de la haine ; mais au moins alors la rupture était complète. Le 1^{er} juin , il commettait une véritable trahison.

On ne peut que s'apitoyer sur le sort d'un homme de génie qui se débat péniblement au milieu de pareilles intrigues, et la compassion redouble quand on songe qu'il poursuit ainsi un but impossible à atteindre. Que veut en effet Mirabeau? contenir la révolution. Mais par quels moyens? sur quelles ressources compte-t-il pour arrêter un torrent qui, s'il est seulement suspendu dans sa marche, se précipitera avec plus de violence pour entraîner à la fois et les digues et les ingénieurs? Hélas ! tout se borne à organiser un vaste atelier de police, à semer beaucoup d'argent et à créer des journaux pour défendre la cour et soulever en sa faveur l'opinion publique. Comme si, surtout dans ces temps d'orage , l'opinion publique était à la merci de quelques hommes et d'un peu d'argent ! Ces moyens ont été souvent renouvelés depuis , et, quand ils n'ont pas été appuyés par la force, ils n'ont donné aucun résultat. La force même a été impuissante à les soutenir longtemps et à en retirer rien de solide. Les émissaires de la police , même avec beaucoup d'argent , ne persuadent personne. Quant à la presse, on a pu souvent créer des journaux dans le but indiqué par Mirabeau, mais il a été plus facile de leur trouver des rédacteurs que des lecteurs. D'ailleurs, comme ce n'est pas l'élite des honnêtes gens qu'on emploie à ce genre de besogne, les auteurs de ces manœuvres ne tardent pas à se compromettre, et méritent souvent un mépris qui retombe sur ceux mêmes qu'ils ont essayé de défendre. Comment Mirabeau , qui avait assisté au début de la

révolution, qui avait vu et excité l'enthousiasme de la foule, pouvait-il croire à la puissance de semblables efforts?

Toutes ces faiblesses sont d'autant plus regrettables que, dans d'autres circonstances, cette correspondance aurait pu faire le plus grand honneur à Mirabeau. On est surpris en la lisant de la quantité d'idées justes et d'aperçus ingénieux qu'il sème à chaque pas. Jamais homme d'État n'a montré plus de perspicacité pour deviner des situations difficiles et prédire un avenir encore caché à tous les yeux. C'est ainsi qu'il montre tout de suite combien sont meilleures les conditions faites à la royauté par les réformes de la Constituante : « Une partie des opérations de l'Assemblée nationale, et c'est la plus considérable, est évidemment la plus favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce rien que d'être sans parlements, sans pays d'états, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse? L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu. Si cette surface égale convient à la liberté, elle facilite l'exercice du pouvoir (1). » Paroles profondes et dont nous pouvons affirmer la sagesse, nous qui avons vu s'établir et se développer, grâce à l'absence de tout corps intermédiaire, cette terrible centralisation qui en une heure peut livrer les destinées de la France à une poignée d'ambitieux et nous écraser sous le poids d'une autorité que rien n'arrête!

Mirabeau voit avec la même sûreté de coup d'œil les ressources du pays, et les chances de succès de la Révolution : il suffit, pour sortir de la crise, d'établir l'ordre dans les finances, et de maintenir l'armée; on

(1) M. de la Marck, t. II, note 47, pp. 414 à 503.

n'a pas besoin de plus de 400 millions, et « c'est une démeuce que d'être inquiet sur les moyens de faire payer gaiement à ce royaume 400 millions ». Que ces deux services soient assurés, la prospérité renaîtra d'elle-même. « Alors, non-seulement on n'aggravera pas, mais on soulagera beaucoup le faix des habitants des campagnes, qui n'entendent rien à notre philosophie, pour qui notre amour de la liberté, quoi qu'il soit, ne peut être de longtemps qu'un accès de fièvre chaude, sans lesquels nous ne pouvons consolider la Révolution, et qui n'y prendront aucun intérêt, mais au contraire, s'ils n'y trouvent pas leur soulagement immédiat et considérable. Alors enfin, tous les liens de l'industrie et du commerce se relâcheront, jusqu'à ce qu'ils puissent tomber entièrement, et les intarissables ressources de l'industrie humaine, abandonnée au seul régime de la liberté, ouvriront un ordre de choses dont nos yeux myopes n'aperçoivent pas même l'atmosphère, loin de la percer et de voir au travers (1). »

Mais, pour saisir dans toute sa puissance le génie de Mirabeau, il faut surtout étudier la quarante-septième note, rédigée au mois de décembre 1790. Il y indique avec une rare supériorité les difficultés qui s'opposent à une modification de la constitution : c'est d'abord l'indécision du roi, l'impopularité de la reine, l'attitude de la garde nationale « trop unie aux citoyens pour oser jamais leur résister, trop forte pour laisser la moindre latitude à l'autorité royale, trop faible pour s'opposer à une insurrection, trop facile à corrompre non en masse, mais individuellement, pour n'être pas un instrument toujours prêt à

(1) *Correspondance avec la Marck*, t. II, note 47, pp. 414 à 503.

servir les factieux. » Paris est aussi une cause de danger. « Jamais autant d'éléments combustibles et de matières inflammables ne furent rassemblés dans un seul foyer. Cent folliculaires dont la seule ressource est le désordre : une multitude d'étrangers indépendants qui soufflent la discorde dans tous les lieux publics, tous les ennemis de l'ancienne cour, une immense populace, accoutumée depuis une année à des succès et des crimes, une foule de grands propriétaires qui n'osent pas se montrer, parce qu'ils ont trop à perdre, la réunion de tous les auteurs de la révolution et de ses principaux agents, dans les basses classes la lie de la nation, dans les classes plus élevées ce qu'elle a de plus corrompu, voilà Paris. » Sombre tableau, qui n'est pas exact, parce que Mirabeau ne met pas le bien à côté du mal, mais dont quelques traits sont peints de couleurs éternelles.

Mirabeau étudie ensuite l'Assemblée elle-même ; il signale son irritabilité, l'impossibilité de la diriger, grâce à l'habitude qu'elle a prise d'agir comme le peuple qu'elle représente, « par des mouvements toujours brusques, toujours passionnés, toujours précipités. » Un autre obstacle, c'est l'incurable discrédit dans lequel sont tombés les députés de la noblesse et ceux du clergé ; tous les mécontents, ajoute-t-il avec un sens profond, ne peuvent pas servir. « Il n'y a de mécontents utiles que ceux qui veulent tout à la fois la liberté et le gouvernement monarchique, qui redoutent également l'anarchie et le despotisme. ; mais cette classe n'est pas la plus nombreuse parmi les mécontents, ou plutôt, ce sont là des dissidents plutôt que des mécontents. Il n'en est pas de même du clergé, des parlements, des possesseurs de fiefs, et d'une grande partie de la noblesse. Ceux-ci sont

presque aussi dangereux que les démagogues les plus outrés. » La constitution doit être modifiée; elle a organisé une république dans une monarchie, maintenant le pouvoir royal sans lui donner de quoi se soutenir. Mais que faire? En appeler au peuple? c'est là qu'aux yeux de Mirabeau est le plus grand danger. « On oublie toujours, lorsqu'on parle des effets de la Révolution et des maux de la constitution, que leur résultat le plus redoutable est cette action immédiate du peuple et, si je puis m'exprimer ainsi, cette espèce d'exercice de la souveraineté en corps de nation, dont l'effet le plus sensible est que le législateur lui-même n'est plus qu'un esclave, qu'il est obéi lorsqu'il plaît, et qu'il serait détrôné s'il choquait l'impulsion qu'il a donnée. *Avec un tel esprit public, peu importe que la théorie du gouvernement soit monarchique ou démocratique; la masse du peuple est tout; ses mouvements impétueux sont les seules lois; caresser le peuple, le flatter, le corrompre, c'est tout l'art des législateurs, comme la seule ressource des administrateurs.* » C'est à l'Assemblée qu'il faut s'adresser pour la dominer, jusqu'au jour où l'on pourra la remplacer utilement. Mais il faut prendre garde de céder à un mouvement de réaction trop marqué. « Attaquer la Révolution serait aller au-delà du but; d'ailleurs, vouloir remettre les Français au point d'où ils sont partis le 27 avril 1789, serait un projet chimérique qu'aucune puissance ne saurait réaliser. »

Mirabeau voudrait encore modifier les habitudes de la royauté, la rendre populaire, en l'arrachant à cette pompe orientale que lui avait donnée Louis XIV. Il conseille au roi et à la reine d'aller à pied, de se mêler à la foule, de s'approcher de leurs sujets, et de ne plus s'enfermer dans une majesté qui les isole et leur

enlève toute sympathie. C'est la pensée qu'il manifestait dès le mois de juin, quand il écrivait : « Nous pourrions avoir bientôt besoin de savoir ce que peuvent un enfant et une femme à cheval ; c'est ainsi que Marie-Thérèse avait sauvé sa couronne (1). »

Pourquoi, à côté de ces sages paroles et de ces vues profondes, retrouvons-nous ces ténébreuses machinations où la perfidie des moyens n'a d'égale que leur puérité ? C'est par un vaste atelier de police, par une presse vénale, que Mirabeau veut entraîner l'opinion publique. Il compte aussi sur quarante voyageurs envoyés dans les provinces ; enfin, il espère entraîner à leur insu, dans une vaste conspiration, les principaux membres de l'Assemblée, transformer Thouret, Chapelier, Barnave, en automates dont il tiendra les fils, et qu'il dirigera vers un but inconnu. C'est là une véritable folie. Que dire de la duplicité à laquelle il se condamne ? Nous pouvons bien la lui reprocher, puisque lui-même il la reconnaît avec une véritable douleur. « S'il ne s'agissait pas ici d'une dernière ressource et du salut d'un grand peuple, mon caractère me ferait rejeter tous ces moyens d'une intrigue obscure et d'une artificieuse dissimulation dont je suis forcé de donner le conseil (2). »

Hélas ! la grandeur même du but aurait dû l'avertir qu'il fallait agir au grand jour et avec franchise, que le meilleur moyen de perdre une cause, si juste qu'elle soit, c'est de la déshonorer. Son dernier mot, le voici : « On ne se sauvera que par un plan qui amalgame les combinaisons de l'homme d'État et les ressources de l'intrigue, le courage des grands citoyens et l'audace

(1) M. de la Marck, t. II, note 47, pp. 414 à 503.

(2) M. de la Marck, t. II, note 47, pp. 414 à 503.

des scélérats. Il nous faut une sorte de pharmacie politique, où le chef seul, également muni de simples salutaires et de plantes vénéneuses, dose ses compositions sous la direction de son génie et sous les auspices d'une confiance aveugle de la part du malade. »

Incroyable mélange de grandeur et de bassesse, manœuvres qui nous révèlent la véritable lacune de ce grand génie : l'absence d'un vrai sentiment de la morale. Souvent, quand il voyait l'Assemblée lui échapper, Mirabeau s'écriait qu'il payait cher l'immoralité de sa jeunesse. Elle ne lui fut jamais plus fatale que le jour où sa conscience aveuglée lui permit de se jeter dans ces misérables intrigues. Le spectacle n'en est pas moins curieux et instructif. « Tant de ruses, dit éloquemment M. Quinet, tant de replis, de connaissance des bas côtés de la nature humaine, tant d'éclairs dans la profonde nuit, une science si accomplie du mal, un art de corrompre si expérimenté, si invétéré, l'aigle qui devient serpent, mais un serpent qui garde ses ailes sublimes, voilà assurément ce que personne ne soupçonnait à ce degré. Les proportions de Mirabeau deviennent ainsi monstrueuses (1). »

Il est juste cependant de rappeler que Mirabeau mettait toutes ces intrigues au service d'idées vraies, et d'une politique vraiment sage; il est juste surtout de constater qu'il défendait ainsi des théories qu'il avait toujours approuvées et auxquelles il restait fidèle en paraissant changer d'opinion et de parti. Mais le moindre malheur de la ruse, c'est qu'en politique on ne peut l'employer sans avoir l'air d'un coupable.

(1) Edgar Quinet, *Révolution française*, t. I, liv. VI, pp. 210-211.

Ajoutons que ces leçons n'ont pas été perdues ; que dans notre siècle, les préceptes de Mirabeau ont à peu près tous été appliqués avec le plus grand soin. Les succès de ceux qui les ont mis en pratique n'ont pourtant été qu'éphémères ; il a suffi d'un réveil de la conscience publique pour détruire le résultat de ces laborieux calculs.

CHAPITRE III.

MIRABEAU ET L'ASSEMBLEE.

Mirabeau avait-il quelque chance de réussir dans ces projets à une époque pleine d'enthousiasme et de générosité ? Il est permis d'en douter. Sa principale force était dans sa réputation qu'il risquait de perdre sans retour. Où trouver un autre point d'appui ? Auprès du roi ? la cour lui opposait toujours une incurable défiance, et ne voulait se servir de lui que comme d'un instrument qu'elle se réservait de briser ; dans l'Assemblée ? mais dès le début de la Révolution la gauche soupçonnait Mirabeau, et la droite le regardait avec une terreur mêlée de mépris. Ne pouvant se faire comprendre d'aucun parti, il n'avait encore rendu aucun service qu'il était déjà compromis.

Les attaques commencèrent à propos de la discussion sur le droit de paix et de guerre. Son ancien ami Camille Desmoulins, sans le dénoncer encore, se fait l'écho des soupçons : « Mirabeau a dit que c'était à Carthage, à Rome, que des citoyens comme Annibal et César étaient dangereux. » Donner un roi, de peur

qu'il n'en vienne un , ce beau raisonnement rappelle celui de Champagne :

Champagne un beau matin reçoit cent coups de gaule
Que depuis plus d'un an lui promettait La Fleur.
Dieu soit loué ! dit-il, en se frottant l'épaule,
Me voilà guéri de la peur.

Il nous faudrait l'évidence même pour crier à la corruption , mais la méfiance est mère de la sûreté. Fréron allait plus loin : « Mirabeau, moins de talents et plus de vertus , ou gare à la lanterne (1) ! » Lui-même offrait à ses ennemis des prétextes au moins spécieux. Fatigué de la gêne qu'il s'imposait depuis longtemps, il voulut jouir de cette richesse qui lui arrivait enfin ; il loua un hôtel dans la Chaussée-d'Antin, s'entoura de nombreux domestiques, et tint table ouverte. Ce luxe ne pouvait manquer d'attirer sur lui de nouvelles attaques. Les clameurs redoublèrent quand on le vit à l'Assemblée prendre la défense de son frère le vicomte de Mirabeau, connu pour être un des ennemis les plus acharnés de la révolution. Le vicomte était colonel du régiment de Touraine alors en garnison à Perpignan ; irrité de l'esprit d'indiscipline qu'il trouvait chez ses soldats, il leur enleva leurs drapeaux et les emporta ; il fut poursuivi et arrêté à Castelnaudary. Mirabeau monta à la tribune pour réclamer en sa faveur l'inviolabilité qui protégeait les représentants de la nation. Il aimait d'ailleurs son frère malgré leurs dissentiments politiques, comme il avait toujours aimé son père malgré tant d'injustes rigueurs. Ce fut pourtant l'occasion de nouvelles attaques. « Mirabeau, écrit encore Fréron, attendait pour se rapprocher de son frère, et lui

(1) Louis Blanc, t. IV, liv. IV, ch. 10.

rendre son amitié, que ce dernier se fût rendu digne de lui par quelque nouvel attentat contre la nation; non-seulement il était le plus âgé, mais il avait *l'ainesse des crimes* (1). »

Encore s'il avait pu à ce prix gagner la confiance de la cour! mais il ne l'avait pas. Au moment de la Fédération, le roi s'adressa à Bergasse et lui demanda un projet de discours, ce qui excita la colère de Mirabeau. La reine voyait en lui un ennemi personnel et ne pouvait se résoudre à le recevoir. C'est seulement à la fin de mai qu'elle lui accorda à Saint-Cloud une audience secrète. Les précautions prises par Mirabeau nous indiquent assez quels périls il avait à craindre. Il part de Paris la veille au soir pour aller coucher chez sa nièce madame d'Aragon; c'est son neveu, M. du Saillant, capitaine de dragons, qui sert de postillon. Le lendemain matin à sept heures, il entre par une porte du parc. La reine le reçut non pas seule et dans le jardin, comme le dit madame de Campan, mais dans un appartement du palais, et en présence du roi. A sa vue elle ne put d'abord retenir un mouvement d'horreur; peu à peu la glace se fondit; Mirabeau fut ravi. « Madame, lui dit-il en parlant, lorsque votre auguste mère admettait un de ses sujets à l'honneur de sa présence, jamais elle ne le congédiait sans lui donner sa main à baiser. » Marie-Antoinette lui tendit sa main, et Mirabeau en se relevant s'écria : « La monarchie est sauvée! »

Comment aurait-elle pu l'être? Dès le lendemain, malgré les précautions prises, l'entrevue était dénoncée, et Mirabeau avait excité les soupçons du peuple, sans détruire ceux de la reine. Nous en avons

(1) Louis Blanc, t. V, liv. IV, ch. 10.

la preuve dans la correspondance de la Marck , où nous voyons sans cesse Mirabeau obligé de justifier son attitude et ses discours à l'Assemblée. La mauvaise humeur de la cour éclata surtout dans deux circonstances mémorables , le rapport sur les affaires de Brest, et la discussion qui suivit le duel de Lameth avec M. de Castries.

Le 20 octobre 1790 , M. Menou proposait au nom de quatre comités de donner à la flotte le pavillon tricolore. La droite s'emporta et un de ses membres, M. Foucaut, traita le pavillon de hochet. Mirabeau monta à la tribune. « Aux premiers mots prononcés dans cet étrange débat , j'ai senti les bouillons de la fièvre du patriotisme jusqu'au plus violent emportement (*la droite éclate de rire*). Messieurs, continue l'orateur en se tournant de ce côté, donnez-moi quelques moments d'attention , je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler, vous ne serez pas tentés de rire.... » Il s'étonna que l'on eût besoin de discuter une pareille proposition , puis , faisant allusion à la séance de la veille , où les comités n'avaient pu obtenir le renvoi des ministres : « Eh bien ! parce que je ne sais quel succès d'une tactique frauduleuse , dans la séance d'hier, a gonflé les cœurs contre-révolutionnaires, en vingt-quatre heures, en une nuit, toutes les idées sont tellement subversives, tous les principes sont tellement dénaturés, on méconnaît tellement l'esprit public, qu'on ose dire à vous-mêmes, à la face du peuple qui nous entend, qu'il est des préjugés antiques qu'il faut respecter, comme si votre gloire et la sienne n'était pas de les avoir anéantis, ces préjugés qu'on réclame!.... On ose vous tenir un langage qui , bien analysé, dit précisément : Nous nous croyons assez forts pour arborer la couleur blanche, c'est-à-dire la

couleur de la contre-révolution, à la place des odieuses couleurs de la liberté ! Cette observation est curieuse sans doute, mais son résultat n'est pas effrayant. Certes, ils ont trop présumé (*s'adressant au côté droit*) ; croyez-moi, ne vous endormez pas dans une si périlleuse sécurité, car le réveil serait prompt et terrible (*plusieurs voix : C'est le langage d'un factieux*). Calmez-vous ; car cette imputation doit être l'objet d'une controverse régulière. Nous sommes contraires en fait ; vous dites que je tiens le langage d'un factieux (*oui, oui*). Monsieur le président, je demande un jugement et je pose le fait : je prétends, moi, qu'il est je ne dis pas irrespectueux, je ne dis pas inconstitutionnel, je dis profondément criminel, de mettre en question si une couleur destinée à nos flottes peut être différente de celle que l'Assemblée nationale a consacrée, que la nation, que le roi ont adoptée. Je prétends que les véritables factieux, les véritables conspirateurs, sont ceux qui parlent des préjugés qu'il faut ménager en rappelant nos antiques erreurs et notre honteux esclavage (1). »

Ce langage ne pouvait que déplaire à la cour ; elle fut encore plus blessée de l'attitude de Mirabeau dans l'affaire de Castries. La plupart des adversaires de la révolution étaient des gentilshommes portant l'épée et élevés dans l'habitude des duels. Depuis l'ouverture des états généraux, de nombreux cartels avaient été adressés aux membres de la gauche, qui eurent la sagesse de les refuser. A ses nouveaux provocateurs Mirabeau répondait invariablement : « Après la session ; je vous ajoute sur ma liste, et je vous prévienne qu'elle est longue. » Tous ses collègues n'e-

(1) *OEuvres de Mirabeau*, t. VIII, p. 279.

rent pas le même sang-froid. Défié grossièrement, et par plusieurs adversaires à la fois, Lameth se crut forcé d'accepter un duel avec M. de Castries. Il fut blessé au bras, et les désordres qui se manifestèrent pendant sa maladie excitèrent les plus étranges rumeurs. Il eut des convulsions; on prétendit que l'épée de Castries était empoisonnée. Les rédacteurs des *Actes des apôtres* répliquèrent par une épigramme qui n'était pas faite pour apaiser les esprits :

Sur un point important il est un grand débat ;
De mons Castries la lame de l'épée
Est-elle ou non... empoisonnée?
J'affirme qu'elle l'est... mais depuis le combat.

La foule exaspérée se porta sur l'hôtel de Castries pour le dévaster, les meubles furent jetés par la fenêtre; on détruisit tout, à l'exception d'un portrait du roi salué par les acclamations de la multitude et transporté à l'Hôtel de ville. La Fayette n'arriva que pour assister à la fin de l'émeute. Le lendemain 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle vint à la barre de l'Assemblée protester contre les duels; l'orateur fut applaudi. « Il n'y a que des scélérats qui peuvent applaudir, » s'écrie un député; des murmures éclatent de toutes parts. Au milieu du désordre Mirabeau monte à la tribune. Il paraît certain qu'il voulait protester contre le pillage de l'hôtel de Castries; il avait demandé à Malouet de lui céder la parole pour provoquer des mesures de sévérité contre les perturbateurs. Il avait compté sans les emportements de sa parole, et surtout sans la haine de la droite. A peine a-t-il prononcé sa première phrase, qu'il est interrompu et accueilli par des cris furieux. « Si au milieu de cette scène odieuse,

dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore...» A ces mots, les insultes commencent. Il continue : « Si je pouvais me livrer à l'ironie... » M. Foucaut : « M. de Mirabeau m'accable toujours d'ironie, il s'acharne sur moi, je demande... » Mirabeau n'y tient plus : « Puisque vous n'aimez pas l'ironie, je vous lance le plus profond mépris. » La guerre était déclarée. La droite se lève et exige que Mirabeau soit rappelé à l'ordre. Mirabeau reproche à la droite son peu de respect pour le décret de l'Assemblée, traite de factieux ceux qui refusent d'obéir aux lois, oppose à leur violence la sagesse et la modération du peuple, et fait l'apologie du mouvement qu'il voulait d'abord condamner. A Malouet, qui lui reprochait de n'avoir pas tenu sa parole, il dit en descendant de la tribune : « J'en suis tout confus, mais le moyen de marcher d'accord avec des hommes qui n'aspirent qu'à me voir pendu (1) ! »

La cour s'émut vivement de cette scène. Mirabeau dut se justifier. « Comment voulez-vous, écrit à M. de la Marck l'archevêque de Toulouse, que la confiance, si nécessaire dans les circonstances où nous sommes, puisse naître, après des écarts pareils à ceux d'avant-hier ? »

Mirabeau répondit par une note plus longue que sincère : « J'apprends qu'il faut que j'explique ma conduite dans une journée où j'ai cru montrer quelque habileté... Il faut dissimuler quand on veut suppléer à la force par l'habileté, comme on est forcé de louvoyer dans une tempête. Voilà un de mes principes et purement fondé sur l'observation des choses hu-

(1) M. de la Marck, t. 2, p. 329.

maines, puisqu'il est entièrement opposé à mon caractère naturel. Il y a deux choses dans mon discours : un portrait très-sévère du désordre qui règne dans l'Assemblée et un tableau très-indulgent de la conduite du peuple. Avec plus de piété filiale, j'aurais jeté mon manteau sur une mère en ivresse, et je l'ai montrée, au contraire, à tous les regards. C'est sous ce rapport que je méritais d'être rappelé à l'ordre. Quelques scènes de cette espèce achèveraient de ruiner le crédit de l'Assemblée nationale, et si l'art de les faire remarquer est une innocente perfidie, ce n'est pas aux yeux de la cour qu'elle peut me rendre suspect. Mon second tableau n'est pas plus dangereux. Parmi les traits que j'ai choisis, non pour justifier, mais pour excuser le peuple, ce que j'ai fait le plus remarquer, c'est ce respect religieux pour le portrait du roi, auquel même des séditieux ont donné une garde d'honneur. Dans un moment où toute la haine d'une grande nation contre les ministres se change en calomnies contre la cour, il est plus essentiel qu'on ne pense d'apprendre aux provinces qu'ici, même dans une insurrection, le peuple ne confond pas ses ennemis avec le monarque. Les jacobins, à coup sûr, auraient retranché ce trait-là de mon discours (1). »

Misérable apologie, et qui ne devait tromper personne ! Non, ce jour-là, poussé par ses adversaires, Mirabeau s'était retrouvé le tribun des premiers jours ; aussi, quand il parut le soir à la représentation de *Brutus*, fut-il couvert d'applaudissements.

Et quel était le prix de tous ses efforts ? Mirabeau, nous l'avons déjà dit, ne parvenait pas à persuader la cour et compromettait son crédit dans l'Assemblée.

(1) M. de la Marck, t. II, pp. 336 et suiv.

C'est ainsi qu'il échoue tour à tour dans toutes ses prétentions : il n'est pas élu membre du comité chargé de reviser la constitution ; il n'obtient pas , malgré ses désirs, l'honneur de présider l'Assemblée au moment de la Fédération. Il ne peut pas, ce qui est plus grave, se faire écouter quand il s'agit des questions qui lui tiennent le plus au cœur. Ainsi, lorsque, le 20 octobre 1790, les quatre comités proposent le renvoi des ministres, Mirabeau vote silencieusement pour les comités, mais il est réduit à se taire ; aucune mesure cependant ne pouvait lui paraître plus importante ; c'était pour lui le seul moyen de sortir d'une obscurité qui lui pesait, d'accomplir ses réformes au grand jour, de jouer le rôle d'un homme d'État, et non pas celui d'un aventurier. Aussi, dès le 14 octobre, il demande à la cour le renvoi des ministres. « Il faut que le roi prenne des ministres qui aient la confiance de l'Assemblée et qui puissent la diriger ; diriger, c'est gouverner. » Ces ministres, il faut les prendre où on les trouvera, fût-ce sur les bancs de la gauche, et il ajoute cette parole profonde et souvent citée depuis : « Des jacobins ministres ne seraient pas des ministres jacobins. » Il y revient le 16 et le 18 : « Résister est impossible, dit-il ; comment donc faire ? Ce qui sauverait tout, ce serait d'obtenir la démission des ministres avant le décret et nommer un nouveau ministère formé d'après l'impulsion de la majorité et secondé par elle ; là seulement est la solution de la difficulté (1). »

Il ne réussit pas et fut forcé de se borner à ce rôle ingrat qu'il acceptait avec répugnance. Peu à peu son mécontentement augmenta, et il n'eut plus qu'une

(1) M. de la Marck, t. II, pp. 236-241.

pensée : enlever toute autorité à l'Assemblée nationale et pousser à sa dissolution. Pour atteindre ce but, il proposa deux moyens : attaquer l'Assemblée par les journaux et par des émissaires envoyés dans les provinces ; susciter au sein de l'Assemblée des propositions funestes , et dans chaque délibération appuyer la résolution la plus détestable, pour aider la Constituante à *s'enferrer elle-même*. C'est ainsi, par exemple, que lui, le défenseur obstiné et courageux de l'Assemblée nationale, il conseille de faire demander la dissolution, et, pour que le triomphe de la cour soit assuré, on proposera en même temps de déclarer que les membres de l'Assemblée ne seront pas rééligibles. « La plupart des députés, ajoute-t-il, pour assurer le succès de cette manœuvre, savent qu'ils ne peuvent être réélus ; ils ne seront pas fâchés de couvrir leur impuissance sous une raison politique et d'entraîner leurs collègues dans une disgrâce qui, pour eux, est inévitable (1). » Ainsi elle part de lui cette mesure, la plus funeste de celles qu'ait adoptées la Constituante ! En l'acceptant, l'Assemblée, par un scrupule exagéré, devait livrer les destinées du pays à une autre génération, et Mirabeau l'avait, l'année précédente, combattue avec tant de sagesse et d'autorité ! C'est encore dans ce dessein, c'est pour obliger l'Assemblée à *s'enferrer*, s'il faut l'en croire, qu'il appuya la constitution civile du clergé et demanda que les prêtres fussent placés entre leur conscience et leur démission. « Si la démission de vingt mille curés n'ouvre pas les yeux à l'Assemblée, dit-il à cette occasion, c'est qu'elle a de bien grosses lunettes (26). » *Pousser au pire*, voilà donc ce qu'il voulait alors, sans songer

(1) M. de la Marck, t. II, p. 451.

(2) *Id.*, t. II, pp. 365-366.

qu'il ne faisait ainsi que suivre la tactique adoptée par la droite depuis les premiers jours des états généraux, et qu'il justifiait par là toutes les folies de ses anciens adversaires !

Il aurait dû encore être troublé par une autre pensée, c'est qu'il ne pouvait pas réussir, parce qu'il n'était pas d'accord avec la cour sur le but à poursuivre. A cette époque, nous en avons les preuves, le roi et surtout la reine n'avaient d'espoir que dans une contre-révolution. Mirabeau voulait au contraire, en sauvant le roi, fonder la liberté. Tous les projets de contre-révolution lui paraissent aussi absurdes que criminels ; il revient sans cesse à cette idée, il la répète sous toutes les formes, pour convaincre la cour et pour se persuader à lui-même qu'il l'a convaincue. Au fond, il sent bien que l'on se sert de lui sans l'aimer et presque à regret. « Il n'y a qu'une chose de claire, écrit-il à M. de la Marck, c'est qu'ils voudraient bien trouver, pour s'en servir, des êtres amphibies qui, avec le talent d'un homme, eussent l'âme d'un laquais. Ce qui les perdra irrémédiablement, c'est d'avoir peur des hommes et de transporter toujours les petites répugnances et les frêles appuis d'un autre ordre de choses dans celui où ce qu'il y a de plus fort ne l'est pas encore assez, où ils seraient très-forts eux-mêmes qu'ils auraient encore besoin, pour l'opinion, de s'entourer de gens forts (1). »

Isolé, en butte à tous les soupçons, Mirabeau essaya du moins d'accomplir l'œuvre à laquelle il s'était consacré, sans se laisser effrayer par les difficultés qui se multipliaient sous ses pas. En effet les circons-

(1) La même pensée est plusieurs fois exprimée dans la *Correspondance*.

tances étaient graves. Des troubles éclataient à Paris et dans les provinces. A Aix, dans la ville même qui l'avait élu, trois malheureux, à la suite d'une émeute, furent pendus aux arbres du cours, et Mirabeau eut un moment la pensée d'aller en Provence pour essayer de calmer les fureurs populaires. Des soins plus importants le retinrent à Paris.

L'année 1791 commençait mal; nos frontières dégarnies de troupes n'étaient pas sans inquiétude; sollicités par les émigrés qui de Turin s'étaient transportés à Coblenz, alarmées par les doctrines qui de la France commençaient à se répandre au dehors, les puissances étrangères se demandaient si elles ne devaient pas s'unir pour combattre une révolution qui pouvait menacer tous les trônes. A l'intérieur tous les partis se préparaient à des conspirations; tandis que les amis du roi songeaient au moyen de l'arracher à Paris, les sociétés populaires se multipliaient, et les Jacobins, par des affiliations innombrables, enveloppaient le pays tout entier d'un immense réseau d'agitateurs. Les clubs et les journaux ne cessaient de dénoncer des conspirations et à force de rêver des périls imaginaires en créaient de véritables. A ces causes permanentes d'inquiétude vint dès les premiers jours de janvier s'ajouter une nouvelle source de désordre. Dans la séance du 4, les prêtres, en refusant de prêter un serment qui révoltait leur conscience, jetèrent dans tout le pays un trouble dont allait bientôt sortir la guerre civile.

Mirabeau voyait tous ces dangers. Il rédigea au nom de l'Assemblée une adresse pour réfuter les prétentions du clergé, mais en même temps il écrivait à un de ses amis: « Voilà une plaie toute nouvelle, mais la plus envenimée de toutes, qui va ajouter en-

core un foyer de gangrène à tous ceux qui rongent, corrodent et dissolvent le corps politique. Nous nous étions fait un roi effigie, sans pouvoir, et un corps législatif qui administre, qui informe, qui juge, qui récompense, qui punit, qui fait tout, excepté ce qu'il doit faire. A présent nous arrangeons le schisme religieux à côté du schisme politique; nous n'avions pas assez de résistances, nous en suscitons à plaisir; de dangers, nous évoquons le pire de tous; d'embaras, nous soulevons le plus inextricable: c'est de quoi amener la fin de tout, si l'Assemblée ne se lasse pas bientôt d'obéir aux anarchistes. En vérité Cicéron semblait parler pour nous, quand il disait: La République périt par un genre de maladie qui est sans exemple; le gouvernement présent attire l'improbation, les plaintes, les murmures de tout le monde; il n'y a pas une opinion de quelque valeur qui varie sur ce point; on en parle tout haut, on en gémit ouvertement, et toutefois personne n'apporte aucun remède aux maux qui nous pressent; il est vrai que la résistance pourrait bien attirer un carnage général, mais aussi je ne vois pas à quoi se terminera la facilité que nous avons de céder, sinon à la perte de toutes choses (1). »

Mirabeau n'en était pas moins décidé à lutter en s'appuyant sur sa popularité, qu'il ménageait avec soin, comme sa principale force. Aussi, dans un moment où ses souffrances lui conseillaient déjà le repos, le voyons-nous multiplier ses efforts, et se porter partout où la lutte est ouverte. Ni ses relations avec la cour, ni les débats de l'Assemblée, ni les soins d'une vaste correspondance ne peuvent absorber son

(1) *Mémoires* t. VIII, p. 249.

activité. Il est au comité, au club des Jacobins, aux réunions particulières, il veut vaincre le temps et la nature. « C'est impossible, lui répond un jour son secrétaire épuisé. — Ne me dites jamais, reprend Mirabeau, ce bête de mot. » Dans ce même mois de janvier, il est nommé chef de bataillon de la garde nationale, membre de l'administration du département de la Seine, enfin président de l'Assemblée nationale. Il accepte toutes ces fonctions qui flattent son amour-propre et attestent sa puissance. Chef de bataillon de la garde nationale, il espère pouvoir ainsi pénétrer les projets de cette armée qui appartient à la Fayette, assister aux délibérations de ses chefs, enfin atteindre jusqu'aux secrets du général; membre de l'administration du département de la Seine, il pourra déjouer les projets de la Commune, assurer l'ordre dans Paris, et prévenir les émeutes.

Attentif à tout, aux dangers d'une guerre étrangère, comme aux difficultés de l'intérieur, il vient, dans le même mois, proposer au nom du comité diplomatique quelques mesures de précaution pour couvrir nos frontières; mais en même temps, dans un langage remarquable, il cherche à rassurer la nation contre de vaines terreurs, et montre comment la Révolution française en changeant les relations naturelles des peuples rendait les guerres plus difficiles. Il établit d'abord que pour le moment une lutte n'est pas à craindre. La cour de Turin ne sacrifiera pas une alliance utile à des haines domestiques ou étrangères; elle ne séparera pas sa politique de sa position, et les projets d'une intrigue échoueront contre sa sagesse. La Suisse libre, la Suisse fidèle aux traités, et presque française, ne fournira ni des armes ni des soldats au despotisme qu'elle a terrassé. Ni l'empe-

reur Léopold occupé à réparer les maux créés par l'ambition de son frère Joseph II, ni les princes de l'Allemagne divisés par leurs passions et leurs intérêts, ne sont à craindre ; les émigrés se trouvent partout sans appui. Reste l'Angleterre. Mirabeau conseille de rechercher son alliance. « Jeter dès à présent les bases d'une éternelle fraternité entre cette nation et la nôtre, serait un acte profond d'une politique vertueuse et rare. » Il trouvait dans le génie des deux peuples rapprochés par le même amour de la liberté, des causes d'alliance qui devaient triompher de tous les dissentiments. « La nation anglaise s'est réjouie quand nous avons proclamé la grande charte de l'humanité, retrouvée dans les décombres de la Bastille ; les Anglais ont applaudi à notre liberté, parce qu'ils sentent bien que tous les peuples libres forment entre eux une société d'assurance contre les tyrans, et du sein de cette nation sortirait une voix terrible contre des ministres qui oseraient diriger contre nous une croisade féroce pour attenter à notre constitution. Oui, du sein de cette terre classique de la liberté sortirait un volcan pour engloutir la faction coupable qui aurait voulu essayer sur nous l'art funeste d'asservir les peuples, de leur rendre les fers qu'ils ont brisés. » Ce qu'on peut redouter, ce sont de scurdes manœuvres, des suggestions perfides, des intrigues tramées dans l'ombre par des ministres agissant à l'insu du peuple anglais, pour augmenter les troubles en France, semer les haines et multiplier les divisions. Ici Mirabeau se montrait vraiment prophète, et indiquait nettement le genre d'attaque que Pitt méditait déjà contre nous. Il en profitait pour revenir à la question intérieure, exhorter les bons citoyens à la confiance, et dénoncer deux espèces d'ad-

versaires de la paix publique : les ennemis de la Révolution qui ont pris leurs vœux pour leurs espérances, leurs espérances pour des réalités, et les factieux, auxquels il manque quelques chances, pour exécuter, sous le beau nom de liberté, des projets encore cachés, et qui espèrent les trouver dans une grande agitation populaire (1).

Ce point de vue tout à fait nouveau d'un droit public fondé sur les relations amicales des peuples et non des souverains, d'une amitié établie entre des nations voisines par le même amour de la liberté, Mirabeau l'avait proclamé dans sa correspondance avec la cour à propos des affaires d'Espagne. Il proposait en effet alors de maintenir une étroite alliance entre la France et l'Espagne, mais d'en changer les conditions : au pacte de famille, il voulait avec raison substituer un traité entre les deux peuples. Il développa les mêmes doctrines quelques jours plus tard, dans la discussion d'un projet de loi sur la culture du tabac. Il demanda qu'on ne frappât point d'impôt les tabacs américains, en faisant ressortir quel avantage il y avait pour nous à entretenir des relations commerciales avec un pays, riche, puissant, possédant de grands fleuves, des forêts considérables, et appelé à un immense avenir. Mais il insista particulièrement sur les considérations politiques. « La liberté transportée par nous en Amérique a franchi une seconde fois l'Océan et a établi son empire dans nos foyers. Il nous est donc enfin donné de ne suivre que ses lois dans les rapports nouveaux, que nous voulons, que nous devons établir entre nos frères les Américains libres. Qui de vous ne voit déjà les avan-

(1) *Mémoires*, t. VIII, p. 254.

tages évidents qui ne peuvent manquer d'en résulter d'abord pour consolider notre glorieuse révolution?» Et, plaçant les questions morales bien au-dessus des intérêts matériels, il ajoute : « Ah ! qui, en contemplant l'activité, l'industrie, l'aisance et les avantages du sol et des côtes dont jouissent les Américains, qui, dis-je, pourrait ne pas sentir que nous devons nous hâter de former avec eux les liaisons les plus étroites, soit en politique, soit en commerce? Qui n'y est pas excité en se rappelant qu'une véritable affection, que la reconnaissance nous les rattachent, et que jamais aucun peuple n'a porté si loin cette fraternité universelle, qui ne voit dans tous les hommes que des amis, qui ne veut point de conquêtes, point de sang, qui ne veut que la paix, la paix avec tous (1)? »

C'est à la fin de ce mois que Mirabeau fut élu président de l'Assemblée nationale. On peut s'étonner que Mirabeau ait dû attendre cet honneur si longtemps; mais si les assemblées aiment à être présidées par des hommes conciliants et fermes à la fois, Mirabeau savait être l'un et l'autre, elles préférèrent en général confier ces fonctions à des députés qui ne puissent pas leur imposer le poids toujours gênant d'une éclatante supériorité. Cette place d'ailleurs, sauf dans des circonstances exceptionnelles, ne convient pas aux grands orateurs, réduits alors à diriger les débats sans y prendre part. Les amis de Mirabeau, ceux qui avaient besoin de lui, attendaient avec impatience qu'il perdît cette dignité pour reprendre la parole. Sa présidence ne laissa pas de souvenir éclatant; il s'acquitta avec mesure de ces délicates fonctions,

(1) *Mémoires*, t. VIII, p. 266.

mais sans trouver à prononcer quelques-uns de ces discours qui sont des actes, ou résument une situation. Il eut seulement l'occasion d'affirmer les droits de la conscience en recevant une députation de Quakers. « Il est une propriété qu'aucun homme ne voudrait mettre en commun, les mouvements de son âme, l'élan de sa pensée; ce domaine sacré place l'homme dans une hiérarchie plus élevée que l'état social. Citoyen, il adopte une forme de gouvernement; être pensant, il n'a de patrie que l'univers. Les rapports de chaque homme avec l'être d'en haut sont indépendants de toute institution politique: entre Dieu et le cœur de chaque homme, quel gouvernement oserait être l'intermédiaire? » Un autre jour, en répondant à des docteurs en droit qui demandaient le libre enseignement de leurs doctrines, il caractérisait les changements apportés dans le droit par la Révolution. « Nous approchons de l'instant où la plus grande partie du droit public et privé qui nous a régis jusqu'à ce jour sera mêlé dans ces vastes ruines dont nous sommes entourés; il ne restera plus guère à notre usage de l'ancienne jurisprudence que ces vérités éternelles qui, prises dans la nature de l'homme et de la société, voient tout changer autour d'elles sans changer elles-mêmes, et qui sont le principe de toute régénération durable. Le droit naturel est le tronc primitif de toutes les tiges de cette science, mais des branches parasites avaient fini par étouffer l'arbre; il a fallu les abattre; il faudra descendre jusqu'aux racines pour faire pousser partout des rejetons sains et vigoureux. »

C'est ainsi que le grand orateur poursuivait son double but : affermir la Révolution et sauver la royauté. Tentative généreuse et qui suffirait à ho-

norer sa mémoire, si elle n'était corrompue par le salaire que Mirabeau avait exigé; tentative impossible, et qui l'aurait entraîné aux plus amères déceptions, à des trahisons sans nombre, si la mort n'était venue l'arracher à ces difficultés et le sauver de lui-même.

CHAPITRE IV.

MORT DE MIRABEAU.

Dès le commencement de l'année 1791, les jours de Mirabeau étaient comptés; le grand orateur allait disparaître à l'heure même où son influence était le plus considérable. L'Assemblée, qui avait si longtemps résisté à son ascendant, reconnaissait enfin la supériorité de son génie, et la majorité paraissait disposée à l'accepter pour chef. Ses ennemis le comprenaient et redoublaient d'injures contre lui. Des pamphlets envenimés le dénonçaient à l'indignation du peuple; sa vie entière était l'objet des plus vives attaques, et, comme si les griefs légitimes ne suffisaient pas, on y ajoutait de violentes calomnies. Mais ces outrages ne pouvaient pas l'arrêter; il redoublait au contraire d'énergie pour défendre la royauté et la liberté.

A la fin du mois de février, il eut l'honneur d'intervenir dans un débat important, la question des émigrés, et de faire triompher le droit et la justice. Ces débats empruntaient une singulière gravité à l'émotion populaire. Depuis quelque temps l'émigration prenait des proportions vraiment inquiétantes;

les nobles qui avaient quitté la France se pressaient sur les frontières, et menaçaient de rentrer bientôt l'épée à la main ; ils se vantaient hautement de l'appui des étrangers, et se flattaient d'avoir des intelligences avec le roi et la reine. Louis XVI lui-même était soupçonné de méditer un départ furtif ; on racontait tout haut qu'il allait dans quelques jours se porter sur la frontière, joindre les soldats de Bouillé aux armées étrangères pour revenir sur la capitale avec des projets de vengeance.

A ce moment, Mesdames, tantes du roi, songèrent à quitter Paris pour se rendre à Rome. Dans des circonstances ordinaires, ce voyage de deux femmes sexagénaires et exclusivement absorbées par des pratiques de piété n'aurait rien eu que de naturel ; mais tout le monde crut que c'était pour la famille royale le signal du départ. Mirabeau, dans une note adressée à la cour, s'était opposé à ce projet, et en avait fortement indiqué les inconvénients. Les faits ne tardèrent pas à lui donner raison. Parties avec deux passe-ports, l'un du roi, l'autre de la municipalité de Paris, Mesdames furent arrêtées d'abord à Moret, puis définitivement à Arnay-le-Duc. C'est de là qu'elles adressèrent une lettre à l'Assemblée, pour être autorisées à continuer leur route. Mirabeau soutint que le voyage des princesses pouvait être imprudent, impolitique, mais qu'il n'était pas illégal. L'Assemblée se décida sur quelques paroles dédaigneuses de Menou : « L'Europe sera bien étonnée d'apprendre que nous avons délibéré pour savoir si deux vieilles femmes entendront la messe à Paris ou à Rome. » Mais la sollicitude du peuple était éveillée, et quelques jours après il fallut discuter un projet de loi sur l'émigration. Chapelier, qui avait été chargé de rédiger le décret, déclara qu'il

était inconstitutionnel. Mirabeau demanda l'ordre du jour. Il lut un passage de sa lettre au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, où se trouvaient ces belles paroles : « L'homme ne tient pas par des racines à la terre; ainsi il n'appartient pas au sol. L'homme n'est pas un champ, un pré, un bétail; ainsi il ne saurait être une propriété. L'homme a le sentiment intérieur de ces vérités simples; ainsi l'on ne saurait lui persuader que ses chefs aient le droit de l'enchaîner à la glèbe. Tous les pouvoirs se réuniraient en vain pour lui inculquer cette infâme doctrine. Le temps n'est plus où les maîtres de la terre pouvaient parler au nom de Dieu, si même ce temps a jamais existé. Le langage de la justice et de la raison est le seul qui puisse avoir un succès durable aujourd'hui, et les princes ne sauraient trop penser que l'Amérique anglaise ordonne à tous les gouvernements d'être justes et sages, s'ils n'ont pas résolu de dominer bientôt sur des déserts, ou de voir des révolutions. »

Les chefs du parti jacobin s'abstinrent. Robespierre déclara qu'en principe il était opposé à une loi sur l'émigration, mais que la question devait être discutée. Lameth, Duport, se turent. Rewbel, Prieur, soutinrent que l'émigration devait être punie, et invoquèrent le fameux principe qui allait servir à justifier tant d'excès, *le Salut public*. On décida que le décret serait lu; Chapelier l'apporta à la tribune. Il était ainsi conçu : « Une commission de trois personnes nommées par l'Assemblée aura le droit d'autoriser ou de défendre la sortie du royaume, sous peine de confiscation de la fortune et de la dégradation du titre de citoyen. » Cette sanglante ironie souleva l'Assemblée. Mirabeau reprit la parole : « L'Assemblée nationale n'a pas fait au comité de constitution le même honneur que les

Athéniens firent à Aristide, qu'ils laissèrent juge de la moralité de son projet. Mais le frémissement qui s'est fait entendre à la lecture du projet du comité a montré que vous étiez aussi bons juges de cette moralité qu'Aristide, et que vous avez bien fait de vous en réserver la juridiction. Je ne ferai pas au comité l'injure de démontrer que sa loi est digne d'entrer dans le code de Dracon, mais elle ne pourra jamais entrer parmi les décrets de l'Assemblée nationale de France. Une mesure de police est en votre puissance; reste à savoir s'il est de votre devoir de la prononcer, si vous voulez retenir des citoyens dans l'empire autrement que par le bénéfice des lois, que par les bienfaits de la liberté; car, de ce que vous pouvez prendre cette mesure, il n'est pas dit que vous deviez le faire; mais je n'entreprendrai pas de le prouver, je m'écarterais de la question. Elle consiste à savoir si le projet du comité doit être mis en délibération, et je le nie. Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale (applaudissements). La popularité que j'ai ambitionnée, et dont j'ai eu l'honneur (murmures à l'extrême gauche), dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté (applaudissements). Si vous faites une loi contre les émigrés, je jure de n'y obéir jamais. »

Le projet fut rejeté à l'unanimité; mais un membre de la gauche, Vernier, demanda l'ajournement. Mirabeau voulait l'ordre du jour pur et simple; il reprit la parole.

« Quel est, s'écria le député Goupil, le titre de dic-

tateur qu'exerce M. Mirabeau dans cette assemblée ? — Je prie, répond Mirabeau, messieurs les interrupteurs de se rappeler que j'ai toujours combattu le despotisme, et que je le combattrai toujours; il ne suffit pas de compliquer deux ou trois propositions...» Interrompu par des murmures, il se tourne vers les bancs où siégeaient Lameth et Duport : « Silence aux trente voix ! Si l'ajournement est adopté, il faut qu'il soit décrété que, d'ici là, il n'y aura pas d'attrouplements. »

La bataille n'était pas finie ; elle recommença le soir aux jacobins où les adversaires de Mirabeau espéraient prendre leur revanche. La séance devait être agitée, car ce n'est pas seulement à l'Assemblée que la journée avait été orageuse : dès le matin, une foule nombreuse s'était portée sur Vincennes ; on prétendait qu'il existait entre cette forteresse et les Tuileries un souterrain par lequel devait s'échapper la famille royale. La Fayette partit en toute hâte pour prévenir l'émeute, et ne revint à Paris que pour se trouver en face de nouveaux troubles. On avait surpris aux Tuileries un chevalier de Saint-Louis qui portait sous son habit un petit poignard. Le bruit se répand qu'il a voulu tuer le roi ; aussitôt trois cents gentilshommes courent au palais ; ils sont à leur tour accusés d'avoir voulu égorger les gardes nationaux, et, à l'aide du désordre, favoriser le départ du roi. C'est à ce moment qu'arriva la Fayette ; il désarma les gentilshommes qui passèrent au milieu des rangs de la garde nationale ; c'est l'histoire de la conspiration des chevaliers du poignard, histoire trop simple pour n'être pas aussitôt embellie. On répéta qu'il y avait eu évidemment un complot ; la Fayette n'était allé à Vincennes que pour donner aux royalistes le temps

d'agir, et cette combinaison, trop profonde pour son génie étroit, était l'œuvre de Machiavel-Mirabeau.

C'est au milieu de ces rumeurs que s'ouvrit la séance des jacobins. Mirabeau n'hésita pas à s'y rendre. Duport occupait la tribune. Il parut d'abord embarrassé, puis se décida à l'attaque : « Les hommes les plus dangereux pour la liberté ne sont pas loin de vous, » et en finissant, comme s'il était sans aigreur : « Que Mirabeau soit un bon citoyen, je cours l'embrasser. » Mirabeau répliqua : « Il y a deux sortes de dictatures : celle de l'intrigue et celle du talent. Mon sentiment sur l'émigration est celui de tous les grands hommes, et, quand bien même je serais dans l'erreur, je me consolerais aisément de la partager avec tant de grands hommes. » Il descendit de la tribune au milieu d'un profond silence. Lameth lui succéda ; il fut amer et violent, reprit dans le discours de Mirabeau toutes les expressions qui pouvaient blesser les jacobins, releva les mots de chefs d'opinions, de factieux, de grands hommes, et faisant allusion à l'interruption que l'orateur s'était permise à l'Assemblée : « Nous ne sommes plus trente ici, mais cent cinquante députés, cent cinquante qui font la force de l'Assemblée. »

Pendant ce discours, Mirabeau restait immobile, suant à grosses gouttes ; il était, dit Camille Desmoulin, devant le calice dans le Jardin des oliviers. Il répondit à Lameth, débuta par l'éloge des jacobins : « J'ai boudé les jacobins, mais en leur rendant justice. Je pense d'eux, comme l'abbé Sieyès, qui disait du club de 89 : A l'exception de deux ou trois jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les membres de cette société, et, excepté une douzaine de membres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous. » Il termina en disant : « Je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme. »

Grâce à ces concessions, il put se défendre et se faire applaudir; il justifia en même temps la Fayette, auquel il fit, à cette époque, une dernière avance, qui échoua comme les précédentes.

Cette journée, que nous avons racontée longuement, fait le plus grand honneur à Mirabeau; il faut lui en savoir gré, car c'est au péril de sa popularité qu'il résista en cette occasion à un des plus grands préjugés de cette époque, et qu'il lutta avec courage pour la justice et la liberté.

Le lendemain, 10 mars, il prit de nouveau la parole à l'Assemblée, mais comme membre de l'administration du département de la Seine. Dans ce discours, il fit l'éloge de la révolution, et célébra l'accord du monarque avec le corps législatif, en même temps qu'il promit de faire les plus sérieux efforts pour maintenir l'ordre et combattre les factieux. Le même jour, dans une adresse au roi, il disait : « Il n'y a de véritable puissance que dans la réunion de toutes les forces de l'empire vers un seul but, et de gouvernement durable que celui où la loi conserve dans son exécution toute l'énergie de la volonté générale qui l'a formée. Le trône avait un éclat trompeur, il a maintenant des bases inébranlables. Un grand arbre couvre de son ombre une large surface; ses racines profondes s'étendent au loin, s'entrelacent à des rochers éternels; pour l'abattre, il faut bouleverser la terre; telle est, Sire, l'image de la royauté dans la constitution que vous avez acceptée, et qui chaque jour va se perfectionner et s'achever sous vos auspices. »

Que Mirabeau voulût le triomphe des principes de la révolution et le développement de la liberté sous la protection d'une royauté fortement organisée, il

n'est pas permis d'en douter; qu'il fût à peu près le seul à savoir nettement ce qu'il voulait, à comprendre quelles devaient être les vraies conditions de la monarchie dans un gouvernement constitutionnel, nous l'avons déjà prouvé par l'analyse de nombreux débats, nous le verrons aussi clairement dans la discussion sur la régence. Cette question fut débattue à la fin du mois de mars. Il s'agissait de savoir si, le roi laissant un fils mineur, la régence serait élective ou héréditaire, c'est-à-dire reviendrait de droit au plus proche parent du roi. Le côté gauche voulait que la régence fût élective, et s'agitait beaucoup en faveur de cette théorie. « Nous sommes dans un très-grand danger, écrivait Mirabeau au comte de la Marck, le 24 mars. Soyez sûr que l'on veut nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyès n'a jamais courtoisé l'Assemblée ni agioté une opinion comme il le fait, et ses partisans sont très-nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je me garderai bien de proposer demain ma théorie; je porterai toutes mes forces à ajourner, en critiquant le projet du décret, en prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes questions, etc. Certainement ma théorie ne passera pas, et très-probablement l'ajournement réussira; alors on peut travailler. Je ne veux que laisser voir ma doctrine, je ne veux point la hasarder. Gagnons du temps, tout est sauvé. Soyez sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger et qu'il est immense. Oh! légère et trois fois légère nation! Notre armée est, dans cette question, pour les trois quarts à l'abbé Sieyès (1). »

(1) *Correspondance*, t. II.

Que voulait Mirabeau? quels dangers prévoyait-il? C'est, on peut aisément le deviner, un nouvel affaiblissement de l'autorité royale, une porte ouverte à la guerre civile, en cas de régence. Mirabeau avait pour lui la logique et le bon sens. Tel était cependant l'entraînement de l'Assemblée, telle était la défiance contre le pouvoir exécutif et la famille royale, qu'il n'y avait en ce moment, pour les partisans de l'hérédité, qu'un seul moyen de salut, l'ajournement.

Ainsi s'explique le tour singulier que Mirabeau donna à la discussion. Après avoir longuement insisté sur les inconvénients de l'hérédité, il n'en conclut pas moins en faveur de ce principe. Jeter l'incertitude dans les esprits, retarder toute décision jusqu'au moment où il pourrait reprendre en entier la théorie de la royauté, et fonder un édifice solide, voilà ce qu'il se proposait, sans songer que le temps allait lui manquer.

Il souffrait en effet beaucoup depuis quelque temps, et son mal prenait un caractère de gravité tel qu'il ne pouvait plus le dissimuler. Il n'en montrait que plus d'activité et d'énergie. A la fin de mars, il préparait un long travail sur les testaments, et se livrait à des études approfondies sur une question spéciale, sur la question des mines. Il s'agissait de déterminer quels étaient les droits de l'État, et ceux des propriétaires du sol. Le comité proposait de déclarer les mines propriété de l'État, avec le droit de concession. Mirabeau, en défendant ce système, ne défendait pas seulement l'intérêt général, il servait aussi son ami le comte de la Marck, dont la fortune était en grande partie engagée dans la question. Quoique très-souffrant, il se rendit à l'Assemblée, parla cinq fois, et décida la victoire. Il accourut chez M. de la Marck,

et lui dit : « Votre cause est gagnée, et moi je suis mort. » Il n'avait plus que six jours à vivre.

En sortant de chez le comte de la Marck, il se fit transporter à une maison de campagne qu'il venait de louer près d'Argenteuil, et qui se nommait le Marais. Assailli de douleurs affreuses pendant la nuit, il revint à Paris, prit un bain qui le calma, et le soir se crut assez fort pour aller au théâtre. Mais il fut obligé de partir au milieu de la représentation, et, ne trouvant pas de voiture, dut se traîner jusque chez lui, appuyé sur le bras d'un ami, et en proie aux plus cruelles douleurs. Il se mit au lit pour ne plus se relever. Nous avons de ses derniers moments une relation écrite par son ami et son médecin Cabanis, qui est pleine de détails touchants. Il refusa le secours de tout autre médecin, voulant que Cabanis eût la gloire de sa guérison : « Qu'il est doux, lui disait-il, de devoir la vie à son ami ! » Attentif pour ceux qui l'entouraient, il exigea que la femme qui le soignait allât prendre du repos ; l'empressement du peuple qui remplissait la rue, attendant des bulletins, et les accueillant avec des transports de joie ou de douleur, le toucha profondément : « Que ce peuple est bon ! dit-il ; je sens qu'il est doux de mourir au milieu de lui ! » Bientôt, en effet, l'illusion ne fut plus possible, et Mirabeau comprit qu'il était perdu. « Tu es un grand médecin, dit-il à Cabanis ; mais il est un médecin plus grand que toi : l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie et décompose tout. » Puis, songeant aux affaires publiques, il fit remettre à l'évêque d'Autun son discours sur les testaments, et parla aussi de l'Angleterre : « Ce Pitt est le ministre des préparatifs ; il gouverne avec ce dont il menace plutôt qu'avec ce qu'il

fait. Si j'eusse vécu, je lui aurais donné du chagrin. » Il sentait, en effet, ce qu'il valait : « Soulève cette tête, dit-il à son domestique, tu n'en porteras pas une pareille. » Et à Frochot : « Quel malheur de ne pouvoir vous la laisser en héritage ! » Une autre fois, entendant tirer le canon : « Célébrerait-on déjà les funérailles d'Achille ? »

Dans Paris, à la nouvelle de cette maladie, le deuil fut universel. La rue de la Chaussée-d'Antin était littéralement assiégée par la foule, qui s'écartait respectueusement pour laisser passer les parents et les amis du malade, le comte de la Marck, Frochot, M^{me} du Saillant, qui assista son frère jusqu'à ses derniers moments. Des bulletins étaient distribués d'heure en heure ; des inconnus donnaient des marques de douleur ou de dévouement ; un jeune homme proposa de se laisser ouvrir les veines pour infuser un sang nouveau dans le corps épuisé de Mirabeau. Le roi, la reine, le comte de Provence, envoyaient demander des nouvelles. « Sachons gré au roi de n'y être pas allé lui-même, écrivait le successeur de Loustalot ; on l'aurait idolâtré. » La société des jacobins, Barnave, Camille Desmoulins, allèrent se faire inscrire. Lameth refusa. « Je ne sais pas mentir, » dit-il. « Je savais qu'il était factieux, dit Mirabeau, instruit de cette parole ; je ne savais pas qu'il fût un sot. »

Pendant la mort arrivait ; le 2 avril était le jour marqué par le destin. Mirabeau ne voulait plus avoir auprès de lui que ses amis, auxquels il ne cessa de marquer le plus vif intérêt, s'inquiétant de leur sort et voulant assurer leur avenir. Il se prépara ensuite à la mort, telle qu'il la comprenait. Il fit ouvrir ses fenêtres, et dit à Cabanis : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui ; quand on en est là, il ne reste plus

qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer plus agréablement dans le sommeil dont on ne se réveille plus. » Puis, regardant le soleil qui brillait d'un vif éclat : « Si ce n'est point là Dieu, c'est du moins son cousin germain. » Ses dernières paroles furent pour recommander Frochot à M. de la Marck. Il ne pouvait plus témoigner ses sentiments que par des signes ; un moment il reprit un peu de force ; il réclama de l'opium, et écrivit d'une main assez ferme le mot *dormir*. A huit heures et demie, il ne souffrait plus.

La mort de Mirabeau produisit une véritable consternation ; la douleur fut immense, et la douleur accueillant aisément les soupçons, quelques personnes voulurent que Mirabeau eût péri par le poison. Que l'on ait quelquefois songé à un crime, que la famille au moins eût souvent éprouvé ces craintes, on ne peut en douter ; M^{me} du Saillant raconte qu'elle faisait souvent jeter des provisions envoyées par des inconnus ; quand son frère se rendait à Argenteuil, elle le faisait suivre de loin par son fils et des domestiques qui veillaient sur sa vie ; des complots étaient souvent dénoncés à Mirabeau lui-même ; nous en avons la preuve dans une lettre qui est de cette époque : « Je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aie été trompé toute ma vie ; et certes, je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. Ni votre mari, ni le malheureux qui *n'a pas voulu*, ne seront jamais compromis. Comps ne saura rien, Frochot rien, Pallene lui-même ne saura quelque chose que parce que vous lui en avez parlé la première. » Mirabeau faisait allusion à ces dangers, quand, après la discussion sur la loi des émigrés, il

disait à sa sœur : « J'ai prononcé là mon arrêt de mort. » Enfin , le jour même où Mirabeau expirait , son secrétaire Comps essayait de se tuer, et ce suicide causé par la douleur, l'opinion publique l'attribuait au remords : Comps aurait versé le poison, et s'en serait puni. Hâtons-nous de le dire, il n'y avait là que des suppositions gratuites, comme l'imagination populaire aime à les reproduire à toutes les époques , quand il s'agit d'un grand deuil public. C'est une des formes par lesquelles se manifeste la douleur des foules. Celle de Paris fut extrême; les orateurs populaires improvisaient des oraisons funèbres sur les bornes; les théâtres furent fermés; une marquise ayant voulu persister à donner un bal, la foule se porta à son hôtel, cassa les carreaux, et s'opposa à la fête. La municipalité de Paris, l'Assemblée, prirent le deuil; dans la salle des séances la place de Mirabeau restait vide, nul n'eût osé aller s'y asseoir.

Les funérailles furent magnifiques. L'Assemblée nationale, les jacobins, le département, les ministres, l'état-major de la garde nationale, des députations des Cent-Suisses, des canonniers des soixante bataillons, tous voulurent lui rendre les honneurs funèbres. Bailly malade ne put y assister; mais on y voyait Bouillé, et Sieyès donnant le bras à Lameth, qu'il protégeait ainsi contre d'injustes soupçons. Le cortège se déroula pendant trois heures, au milieu d'une foule empressée; sur le passage du mort toutes les maisons étaient pleines de monde; des fenêtres, des balcons, on saluait les dépouilles d'un grand homme. A Saint-Eustache, Cerutti prononça l'oraison funèbre; il était près de minuit quand on arriva au Panthéon, que l'Assemblée avait ouvert à Mirabeau par un décret, auquel s'étaient opposés seulement

Rochebrune, d'Espréménil et Montlosier; Robespierre l'avait appuyé. Les ténèbres de la nuit, la lueur des torches, le son du trombone et du tamtam employé ce jour-là pour la première fois, tout augmentait la grandeur de cette scène lugubre, et exprimait éloquentement la désolation publique.

Les oraisons funèbres ne manquèrent pas à Mirabeau : l'Assemblée lui rendit quelques jours après un dernier hommage. Quand on discuta la loi sur les successions, Talleyrand lut le discours préparé par Mirabeau, discours dans lequel il demandait la suppression du droit d'aînesse, des substitutions, et restreignait au dixième la part dont un père pouvait garder la libre disposition. Les légendes espagnoles nous racontent que le Cid remporta après sa mort une dernière victoire sur les Maures; Mirabeau, lui aussi, après sa mort, défendait encore la Révolution.

Au milieu des hommages qui lui furent prodigués, il y eut cependant quelques protestations : Pétion avait refusé d'aller à son enterrement; Camille Desmoulins écrivit dans son journal des paroles violentes, et désavoua son ancienne amitié pour Mirabeau; mais l'attaque la plus passionnée vint de Marat. L'ami du peuple se réjouit de voir disparaître l'homme qui a trompé les patriotes, trahi la Révolution, soutenu toutes les lois funestes à la liberté. Mais il insiste principalement sur le crime qu'on a commis en lui accordant les honneurs du Panthéon. « Cette entreprise ridicule était digne des Target, des Dandré, des Demeuniers, qui sans doute espéraient pour eux le même sort. — Cet honneur, après lequel ils soupirent, ajoutait Marat, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celles de pareils confrères ?

Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'ami du peuple en serait inconsolable. — Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législateur se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie était tenté de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste, ici, hautement, contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux ne jamais mourir, que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage (1). »

(1) Cité par Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, VI. — Dans sa haine contre Mirabeau, Marat n'était pas seulement excité par son *patriotisme* ; il devait se rappeler les paroles dédaigneuses qu'avait prononcées le grand orateur dans la séance du 22 août 1790, où l'on dénonçait un pamphlet de Marat. Après avoir rendu compte de la motion du licenciement des troupes faite par Mirabeau, Marat ajoutait : « Si les noirs et les ministres gangrenés, archi-gangrenés, sont assez hardis pour la faire passer, citoyens, élevez huit cents potences, pendez-y tous ces traîtres, et à leur tête l'infâme Riquetti l'ainé... » Malouet voulait que Marat fût livré aux tribunaux. Mirabeau : « Je demande si ce n'est pas une dérision tout à fait indigne de l'Assemblée que de lui dénoncer de pareilles démences ; sans doute, il est bon de faire des lois sur les délits qui se commettent par la voie de la presse, comme sur les autres délits ; il est vrai que ceux-ci méritent peut-être une plus grande considération, parce que leur propagation est plus rapide ; mais ce qui est mauvais, c'est de se hâter sur une semblable matière, c'est de se hâter, parce qu'on publie des extravagances.

« Je vous prie de remarquer que, dans ce paragraphe d'un homme ivre, qui vient d'être lu, je suis seul nommé. On parle des *noirs* dans ce libelle. Eh bien ! c'est au Châtelet du Sénégal qu'il faut dénoncer ce libelle. Eh ! que signifie, en effet, cette expression : *les noirs* ? Messieurs, parmi les libelles infâmes, il en est un, le *libellus famosus* ; et celui-là est de l'homme à qui l'on veut renvoyer l'extravagance qu'on vous dénonce ; cet homme est M. le procureur du Roi du Châtelet de Paris. Passons à l'ordre du jour. » (*Œuvres de Mirabeau*, t. VIII, p. 213.) Marat n'avait pas dû supporter patiemment autant de mépris.

Amère ironie du sort ! Qui ne serait tenté de sourire à ces paroles dictées par la folie de l'orgueil ? Et pourtant peu de temps après Marat sera mis au Panthéon, et Mirabeau en sortira pour lui faire place.

CHAPITRE VI.

CONCLUSION.

Nous avons suivi Mirabeau depuis sa naissance jusqu'à sa mort, nous avons demandé à l'histoire de ses ancêtres l'explication de son caractère et de ses actes. Essayons maintenant d'apprécier en quelques mots cet homme extraordinaire sur lequel hésite encore le jugement de la postérité. Dans Mirabeau, ce qui domine, c'est la grandeur. Sa physionomie est l'expression même de son âme; le masque paraît d'abord repoussant, mais, en l'étudiant de près, on y trouve une grâce et une douceur que la difformité des traits n'a pu effacer; son âme présente de même un extraordinaire mélange de grandeur et de bassesse. Il avait toutes les qualités qui font l'homme supérieur, la générosité, le courage, la délicatesse; il aima toujours les pauvres, il pardonna toujours à ses adversaires, je ne dis pas à ses ennemis, il n'en avait pas. Victime de sa famille, il lui resta toujours attaché. Il vénérât le bailli, aimait son frère, et, malgré leurs dissentiments politiques, le défendit aux dépens de sa popularité; enfin, plein de respect pour la mémoire de son père, il demanda à être enterré près de lui à Argenteuil. C'est pourtant le même homme qui s'abandonne à toutes les faiblesses, vend sa plume, trafique des secrets qu'on lui confie, fait la

guerre à son père, et trompe ses amis. Il inspire les passions les plus ardentes; il les partage, mais il y mêle les amours les plus vulgaires; à défaut d'autres, il prend les maîtresses de son valet de chambre qu'il lui dispute à coups de poing, ou se compromet avec des comédiennes riches et laides comme la Saint-Huberti. Seulement, au milieu même de cette abjection, si bas qu'il soit tombé, il est toujours capable d'un de ces élans généreux qui le ramènent tout d'un coup aux cimes les plus élevées; il roule dans la fange, et d'un coup d'aile remonte vers le ciel. Toujours porté aux extrêmes dans le bien comme dans le mal, il allait au-delà de toute mesure et dépassait les proportions naturelles. On peut même dans ses chutes les plus honteuses lui appliquer les beaux vers de Milton :

He, above the rest

In shape and gesture proudly eminent,
 Stood like a tower; his form had not yet lost
 All her original brightness, nor appeared
 Less than archangel ruin'd.

Les défauts de son caractère disparaissent dans l'éclat de son génie. Nul, à son époque, n'a possédé au même degré les qualités de l'orateur et de l'homme d'État. L'orateur avait des parties excellentes : d'abord l'action, qui ne s'est jamais rencontrée chez les modernes avec une égale puissance. Seulement on a trop loué chez Mirabeau la partie extérieure et matérielle de son éloquence, le geste et la voix (1); on a trop insisté sur cette *hure* dont il parlait lui-même quelquefois avec une sorte d'orgueil. Aux qualités extérieures et secondaires de l'orateur il joignait les dons les plus rares de l'esprit : la grandeur des sentiments,

(1) Notamment M. Victor Hugo dans son *Étude sur Mirabeau*.

la vivacité de la réplique, la force de l'ironie, la puissance toujours si rare d'embrasser une question d'un coup d'œil, d'en tirer à l'instant toutes les conséquences, d'embarrasser son adversaire par une argumentation serrée, de l'enfermer dans un dilemme, pour l'écraser enfin sous le coup d'une éloquente apostrophe. Parmi ses contemporains, il n'a pas de rivaux. Vergniaud seul en approche quelquefois par l'abondance des pensées, l'harmonie du style, l'éclat des images ; mais Vergniaud n'a pas comme Mirabeau le coup d'œil qui pénètre une situation, la hauteur qui la domine, l'esprit de suite qui donne à l'orateur politique sa véritable autorité.

Non, pour trouver des hommes dignes d'être comparés à Mirabeau, il faut prendre les plus grands noms de l'histoire, Bossuet, Cicéron et Démosthène ; encore Bossuet ne peut-il guère lui être comparé, parce que, avec un génie supérieur, il vit dans un monde trop différent. Interprète de l'Église dans un siècle d'autorité, Bossuet expose des doctrines qu'il n'a pas besoin de prouver. Du haut de la chaire il enseigne la vérité à un auditoire confiant et soumis ; il n'a pas, comme l'orateur politique, à lutter avec les intérêts ou les passions de partis opposés ; c'est au nom de Dieu qu'il parle, et son langage est digne de celui dont il se fait l'interprète. L'orateur politique ne monte pas à de pareilles hauteurs ; mais, dans une sphère moins élevée, il a aussi à lutter contre de plus grands obstacles ; il a des adversaires à combattre, des calculs à déjouer, il doit étudier les passions humaines, les événements de ce monde, en prévoir les conséquences, en diriger la marche. Tel fut Mirabeau, tels furent dans l'antiquité Cicéron et Démosthène. Seulement ici, ce qui nous frappe d'abord chez Mira-

beau, c'est une certaine infériorité. C'est qu'il lui manque pour la postérité ce qui fait de Cicéron et de Démosthène des modèles éternels, ce don admirable de la forme, cette perfection du langage qui revêt même des pensées communes d'une véritable majesté. Mirabeau est parfois lourd et trainant, barbare même, souvent aussi emphatique et prétentieux. Ses discours, nous le savons d'ailleurs, ne sont pas entièrement de lui ; quelquefois il apportait à la tribune l'œuvre de ses secrétaires, il corrigeait en parlant ces grossières ébauches qu'il animait du feu de son génie. Cicéron et Démosthène ne nous ont légué que des statues aux traits arrêtés et sculptées dans tous leurs détails ; le dernier coup de ciseau de l'artiste ne leur manque jamais. Mirabeau se laisse au contraire surprendre dans le travail même, au moment où le bronze bout encore dans la fournaise, sans que le pur métal soit débarrassé des scories. Tel qu'il est cependant, il nous représente bien le grand orateur, et, en relisant à distance ces pages où la passion vit encore, nous pouvons nous écrier comme Eschine : « Que serait-ce si nous avions entendu hurler le monstre lui-même ! »

Mais il est un côté par où Mirabeau s'égale à ces grands orateurs : s'il ne les dépasse pas, c'est le génie politique. Cicéron ne se rendait pas bien compte des nécessités de Rome ; il manqua surtout de caractère pour défendre les institutions républicaines ; il ne vit pas où était le remède, et ne lutta pas avec courage ; il ne sut que bien mourir. Démosthène fut aussi aveugle sur les destinées de la Grèce ; seulement il avait des illusions qui lui font honneur. Il croyait à la puissance d'Athènes, à la possibilité de vaincre Philippe ; noble erreur dont il faut lui savoir gré, car s'il n'a

pas sauvé sa patrie, il lui a du moins fourni l'occasion de succomber avec gloire en combattant pour la liberté de la Grèce; ce n'est pas un médiocre honneur. Mais Mirabeau dans des circonstances aussi difficiles voit juste et comprend tout. Il saisit les défauts de la monarchie qui succombe, et les erreurs de ceux qui sur les ruines d'un édifice écroulé veulent en construire un nouveau. La critique est toujours aisée; Mirabeau ne s'en tient pas là. Au moment même où la monarchie constitutionnelle est encore à fonder, il en comprend toutes les conditions; il voit dans ce système compliqué de transactions entre des principes si opposés, ce qu'il faut accorder à l'autorité royale pour la maintenir, quels droits le peuple doit garder, et comment doit être réglé l'exercice de ces droits. A une profonde connaissance des théories constitutionnelles, il joint dans la pratique le sentiment exact des situations, des hommes et des choses. Ce n'est pas, comme il l'a dit spirituellement de Siéyès, un métaphysicien voyageant sur une mappemonde; c'est un homme d'État sachant que la politique est avant tout l'art de concilier les principes éternels avec les nécessités présentes.

Mirabeau aimait la gloire; il savait qu'il l'obtiendrait un jour. « Souvenez-vous, écrivait-il quelques heures avant sa mort, que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : *Au Temps*. Eh bien, cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement et avant tout la gloire. *Au Temps*. Ils auront beau faire, je serai moissonné jeune et bientôt, ou le *Temps* répondra pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le *Temps* et non pour les partis. » Cette espérance ne sera pas trompée. Le *Temps*, qui dans sa course emporte le souvenir des

hommes et des empires, le Temps respectera la mémoire de Mirabeau. Les défauts qui souillèrent ce grand génie seront oubliés, mais, tant qu'il y aura des peuples pour aimer la liberté, des philosophes pour chercher à lui donner des fondements solides, des orateurs pour la défendre, les discours de Mirabeau seront lus et médités, comme ils méritent de l'être; la postérité les commentera avec fruit et reconnaîtra dans ces ouvrages le génie d'un grand homme.

La mort de Mirabeau était une perte irréparable pour la Constituante et pour la France. En disparaissant, le grand orateur laissait l'Assemblée nationale sans lest, flotter au gré des partis, qu'il contenait encore; il laissait sans appui et sans conseil une cour qui, après lui, n'écouta plus que des amis dangereux, et prit par faiblesse quelques-unes de ces mesures extrêmes après lesquelles il n'est plus de retour. Un seul mot peint la situation de l'assemblée: Mirabeau mort, Robespierre parle en maître. Dès le 7 avril, il monte à la tribune et demande qu'aucun député ne puisse devenir ministre avant quatre ans; la motion est adoptée. Un peu plus tard, il impose à ses collègues cette fatale mesure par laquelle les membres de la Constituante s'interdisaient de siéger à la Législative; désintéressement aveugle de la part des hommes d'État qui pouvaient diriger le pays, facile encore pour Robespierre qui, en condamnant ses anciens rivaux à un véritable ostracisme, se réservait la tribune des Jacobins. La cour, de son côté, entre dans des relations plus étroites avec les émigrés, et décide maladroitement le voyage de Varennes, qu'elle accomplit plus maladroitement encore. L'arrestation du roi, sa déposition très-réelle quoique voilée sous des formes de respect, précipitent la chute du parti

constitutionnel ; il est accablé par le massacre du Champ de mars, où le sang français coule sur l'autel de la patrie. Dès lors éclate entre les partis une scission, qui, sous l'action incessante des clubs et des journaux, va toujours s'élargissant, et la république apparaît à l'horizon. Pour mieux servir les ennemis de la royauté, les puissances étrangères oublient leurs anciennes querelles, et, coalisées par une terreur commune, nous menacent de leurs efforts réunis ; la déclaration de Pilnitz annonce la guerre à la France qui, justement indignée, confond dans les mêmes colères et les étrangers et le roi qu'ils prétendent sauver. En vain, quelques hommes comme Malouet veulent-ils profiter de la révision de la constitution pour revenir sur l'œuvre accomplie ; en vain Barnave conquis par la reine au retour de Varennes, en vain les Lameth, qui, à leur tour, essayent le rôle de Mirabeau, tentent-ils de ramener l'assemblée au but qu'elle poursuivait d'abord : la conciliation de la royauté avec la liberté ; leurs efforts sont impuissants, ils sont défaits avant même d'avoir combattu. Le 30 septembre, l'assemblée se dissout, et lègue à la Législative le soin de continuer la révolution.

On prétend que les membres de la Constituante se séparèrent le cœur plein de tristesse. Rien n'est plus probable ; la plupart étaient las et découragés ; combien peu avaient gardé les espérances de la première heure ! combien qui étaient venus avec le désir de fonder la liberté se retiraient épouvantés de leur œuvre et craignant de n'avoir que favorisé le désordre ! Plusieurs avaient fui à l'étranger, et ceux qui restaient supportaient avec peine le poids de ces trois années de luttes violentes et d'efforts continus.

Aux plus glorieuses époques de l'humanité, les ac-

teurs mêmes du drame activement mêlés aux événements aperçoivent plutôt les petits côtés des hommes et des choses ; les membres de la Constituante, après ces longs efforts, étaient plus sensibles aux faiblesses de leurs collègues, aux incidents vulgaires de chaque discussion. Et pourtant quelle assemblée sera jamais aussi justement fière de ses travaux ? En moins de trois ans, la Constituante a renouvelé la face de la France, détruit tous les privilèges, anéanti les divisions entre les provinces comme entre les hommes, a fait entrer la justice et le droit dans les institutions nouvelles, a donné à tous les Français une patrie, a relevé partout la dignité humaine. Si les défauts de son œuvre frappaient trop les contemporains, le temps a fait justice de ces critiques. Dans un paysage l'éloignement efface peu à peu les aspérités des rochers, les inégalités du terrain, pour montrer la nature dans toute sa splendeur. Les années produisent le même effet pour les œuvres de l'homme. La postérité, elle aussi, laisse peu à peu se perdre dans l'ombre les défauts de l'édifice pour en apprécier la beauté et l'harmonie. « A la Constituante, a dit un membre de cette assemblée, nous avons allumé un phare ; la Législative l'a éteint, et à la Convention on s'est entre-tué. » Non, le phare n'a pas été éteint ; sa lumière n'était que voilée ; peu à peu les nuages qui l'enveloppaient se sont dissipés, et les générations nouvelles peuvent la prendre pour guide ; elle brille d'un éclat immortel.

La Constituante restera toujours comme la plus illustre de nos assemblées politiques. Née dans un moment d'enthousiasme extraordinaire, elle a dignement répondu aux espérances qu'elle avait excitées. Chargée des destinées de la patrie dans une

époque d'agitation continuelle, divisée de bonne heure par les passions et les intérêts, également exposée aux soupçons de la cour et à ceux de la multitude, troublée dans ses délibérations, tantôt par les cris menaçants des soldats, tantôt par l'invasion tumultueuse de la foule, cette assemblée a su pendant plusieurs années pourvoir aux nécessités du moment et donner à la société nouvelle une organisation qui a survécu à tous les changements. La Constituante a commis des fautes, sans doute, mais qui peut se flatter de n'en pas commettre? Éclairés par l'expérience de tant d'années et de tant de révolutions, oserions-nous donc nous vanter d'être beaucoup plus sages, et ne semble-t-il pas que la vertu qui nous convient le mieux, c'est la modestie? Placée au début de cette période de transformation, où nous sommes encore, la Constituante avait à accomplir une double tâche : des réformes civiles, des réformes politiques. Les premières, elle les a exécutées en quelques jours, sans hésitations ni incertitudes; si elle n'a pas aussi bien réussi dans les réformes politiques, il est facile de comprendre pourquoi. Les députés de la Constituante arrivaient à Paris, sans avoir été jamais mêlés aux affaires, n'ayant pour guide que leur conscience et leurs principes; placés en face d'une monarchie qui ne vivait plus que d'abus, la haine de l'arbitraire les avait tous rendus républicains, à leur insu; les principes d'ailleurs dans leur logique mènent toujours à la république, tandis que la monarchie est une œuvre de transaction; cette transaction, les députés l'admettaient en théorie, et la refusaient dans la pratique; sur toutes les questions importantes, les droits du pouvoir exécutif, le veto, les deux chambres, la faiblesse du roi, l'impopularité de la no-

blesse et du clergé autant que la rigueur de leurs principes les entraînaient au-delà des ménagements nécessaires pour maintenir la royauté. De là sortit la fameuse Constitution de 91, qui désarmait le monarque, et le mettait dans la nécessité de périr. Mais ces fautes furent celles du temps plus que des hommes. Ce que cette assemblée a de plus que les assemblées qui l'ont suivie, c'est sa confiance dans la nature humaine, dans la puissance des idées, enfin dans le triomphe de la justice et de la raison. Un trait plus remarquable encore, c'est que la plupart des membres de cette assemblée ont gardé les convictions qui les animaient à cette époque. Ni l'exil, ni la mort, ni les défaillances dont ils ont été témoins, ni le découragement qui accompagne si souvent la vieillesse, rien n'a pu détruire la foi héroïque de ces belles années. Cette constance rachèterait bien des fautes; elle suffit, hommes illustres, pour vous recommander au respect de la postérité. Mais vous méritez plus encore; fondateurs de la liberté, vous n'avez jamais désespéré d'elle; aux heures les plus douloureuses, quand elle paraissait à jamais perdue; vous avez pensé que vos descendants reprendraient votre œuvre, et réussiraient où vous aviez échoué; nous devons justifier votre confiance, et si vos âmes généreuses prennent encore, comme nous l'espérons, quelque intérêt aux destinées de la France, nous avons le droit de ne rien épargner pour vous consoler de vos épreuves, en montrant que ni votre sagesse ni vos sacrifices n'ont été perdus.

NOTES.

NOTE I.

Mariage de Jean-Antoine de Mirabeau avec M^{lle} de Castellane.

L'histoire de ce mariage présente entre la relation du père de Mirabeau et la copie faite par son fils une variante assez piquante. Voici les deux passages : « Cependant, ses idées d'établissement ayant mûri dans sa tête, il traita et conclut promptement avec les parents de M^{lle} de Castellane; mais à sa manière. Il voulut non-seulement qu'elle fût sans dot, mais il donna quittance de tous ses droits et ne reçut pas même son linge et ses vêtements. Il est des singularités si noblement naturelles qu'elles subjuguent tout le monde. » Telle est la version de Mirabeau. Or, dans la notice rédigée par le marquis, nous lisons qu'elle n'apporta pas seulement son linge et qu'elle ne fut vêtue que des habits qu'il avait fait préparer pour elle, et que M^{me} de Castellane, sa mère, ne mit jamais les pieds chez elle; et il ajoute : « Il voulait être maître chez lui, et l'humeur de sa belle-mère sans doute ne lui convenait pas. » M. de Loménie, qui signale cette variante, relève dans cette notice une inexactitude qui a bien son importance. Le contrat, en effet, porte expressément que le futur époux a reçu de M^{lle} de Castellane pour 3,000 livres de coffres et meubles (voilà pour le trousseau); de plus, le père et la mère de M^{lle} de Castellane s'obligent solidairement à payer pour leur fille la somme de dix-huit mille livres. (Voir M. de Loménie, *Correspondant*, 10 avril 1870.) Ce n'est pas d'ailleurs la seule bizarrerie à relever dans cette union. Épris de M^{lle} de Castellane, qu'il

avait rencontrée aux bains de Digne, Jean-Antoine lui proposa d'abord de l'enlever et de ne se déclarer à la famille que le lendemain du mariage, ce qu'elle refusa disant que les surprises n'étaient bonnes qu'en guerre. » M^{lle} de Castellane était d'une grande beauté, *pétie d'élévation*, écrit le marquis, et de ces femmes dont Brantôme dit : « Quelle est l'honnête dame qui voudrait s'associer à un homme qui eût tous ses nerfs et tous ses os? » Elle supporta sans humeur la jalousie de son mari et, après l'avoir perdu, conserva sur ses enfants et sur ses vassaux une autorité absolue. Sa vieillesse seulement fut troublée par une maladie dégénérant le plus souvent en folie furieuse et qui attrista ses enfants, sans diminuer leur respect. A l'âge de quatre-vingt-deux ans, elle fut en proie à un véritable désordre moral ; pendant quatre ans, le marquis de Mirabeau eut la douleur de la voir atteinte d'une folie furieuse mêlée de quelques lueurs de raison. Elle mourut enfin le 26 mai 1790. « Je t'avais annoncé, cher frère, écrit le marquis au bailli, que le premier cachet te dirait que notre vénérable mère a été prendre possession d'une meilleure vie. Ce fut hier, à neuf heures du soir, que nous perdîmes l'honneur de son sexe et la bénédiction de notre maison. Au reste, elle était en tel état qu'il n'y avait qu'à désirer de voir abréger le combat de la nature. » On trouve plusieurs fois dans la correspondance du marquis l'expression énergique de sa douleur ; nous n'en citerons qu'un passage : « La chute de notre vénérable mère, transition furibonde pendant près de six mois, donna à son fils présent et imposant, bon Dieu ! et pérorant des serremens et un exercice qu'on ne peut que supposer. La voyant seule depuis pendant près de trois années, les derniers temps m'avaient mis en état de manquer de tête. » Cette folie n'était pourtant pas aussi complète qu'on a voulu le dire. « Elle m'a toujours reconnu, écrit le marquis, et chéri jusqu'au dernier moment, et j'y entrais quatre fois par jour. » Voir M. de Loménie : *les Mirabeau (Correspondant, 10 avril 1870)*.

NOTES II.

Les pièces qui suivent indiquent les profonds sentiments qui séparaient alors les divers membres

de la famille de Mirabeau. On y verra comment Mirabeau lui-même s'exprime sur le compte de son père, de son frère, de sa sœur et de sa femme. Nous devons cependant signaler la lettre où Mirabeau essaye de toucher sa mère en faveur du marquis. On verra aussi avec quelle froideur la femme de Mirabeau écrit à son mari, mais cette froideur ne paraît-elle pas justifiée par les torts que Mirabeau avait en ce moment? Nous ne connaissons d'ailleurs cette lettre que par la copie que Mirabeau envoie à Sophie.

I.

Tout ce que j'ai lu, entendu, appris et deviné des défenses de mon père peut se résumer à ceci : Ma femme est une malheureuse, mon fils un scélérat, mes ennemis sont des calomniateurs ; je *dédaigne de leur répondre, parce qu'il m'est permis de les mépriser.* (Cette phrase est de lui mot pour mot. Qu'on croie que si l'*Ami des hommes* sévit contre sa famille, il en a de trop justes raisons. Je suis le plus malheureux des pères et le plus infortuné des époux. (Autre phrase de lui, mot pour mot.) A chacune de ses assertions, il ne manque que la preuve puisée dans les faits, je vais la suppléer.

Ma femme est une malheureuse, car (citation absolument impossible) j'ai dissipé le quart de son bien ; je l'ai tenue dix-sept ans voilée, j'ai plaidé avec elle contre ma signature, et je l'ai fait renfermer le jour où j'ai gagné mon procès. Cette épouse m'a donné onze enfants et cinquante mille livres de rente ; elle a cinquante-quatre ans, est mariée depuis trente-cinq, m'a adoré pendant dix, a patienté pendant trente, a supporté toutes mes maîtresses, s'est engagée pour moi, m'a tiré du donjon de Vincennes, et ne s'est enfin élevée contre moi que pour se faire payer sa pension alimentaire ; donc *ma femme est une malheureuse, cela est démontré.*

Mon fils est un scélérat, car tous mes biens lui sont substitués, et cela me gêne, quoique j'en aie vendu une bonne partie ; mais, aujourd'hui que ces maudites substitutions sont publiées, je ne saurais me ruiner à ma fantaisie, et cela est ridicule. Mon fils est un scélérat, car il aime tendrement sa mère et méprise ma maîtresse ; ce-

pendant il a refusé à cette mère qu'il chérit de prendre parti pour elle, voulant rester neutre entre les auteurs de ses jours, et c'est une infernale hypocrisie. *Mon fils est un scélérat*, car il s'est battu pour sa sœur, ses amis et leurs maîtresses; or il n'y a que les scélérats qui se battent pour leurs sœurs, leurs amis et leurs maîtresses..... Il a fait d'assez mauvais ouvrages (un entre autres à dix-neuf ans, que les députés de Corse m'ont pressé de faire imprimer; ce que je n'ai pas voulu, ayant eu même grand soin de lui dérober le manuscrit); mais ces ouvrages n'étaient pas encore assez mauvais, et il y a une méchanceté diabolique à prétendre montrer des talents au moment où je commence à radoter... *Mon fils est l'homme du monde le plus violent; car il lutte, depuis son enfance, contre le malheur, avec un courage qui m'irrite; il est aussi le plus ingrat des hommes, car je le soupçonne de ne pas m'aimer, moi qui lui ai fait tant de bien; enfin il n'est pas économiste; il doute de l'infailibilité de la science du maître, du Confucius de l'Europe, etc., etc., donc il est un scélérat, cela est plus que démontré. Il m'est permis de mépriser mes ennemis et de ne pas leur répondre; car j'ai fait des livres, et tout homme qui fait des livres est infailible, pourvu qu'il soit économiste; cela me paraît démontré.*

Je suis l'ami des hommes, car j'ai intitulé ainsi mon premier ouvrage, et je n'ai jamais tourmenté que ma famille, encore bien médiocrement, car je n'ai obtenu qu'à peu près cinquante lettres de cachet ou contre ma femme, ou contre un de mes frères, ou contre mes enfants, ou contre mes parents. Il est vrai que je n'ai jamais eu de place qui m'ait mis à même d'en tourmenter d'autres, mais ce n'est pas faute de l'avoir désiré. (Lettre LXXIII, à M. Lenoir, 28 novembre 1778. *OEuvres de Mirabeau*, t. IV.)

A monsieur le lieutenant de police.

2.

J'ai perdu mon fils; c'est pour moi le plus grand des malheurs, de ceux du moins que je peux supporter. Voici ce qui doit résulter de cette perte. M^{me} de Mirabeau, dont les mœurs sont très-corrompues (j'en ai les preuves les plus complètes), est de plus un être méchant et perfide, ce qu'il m'est tout aussi facile de démontrer. J'en ai reçu

les offenses les plus cruelles en tous sens ; elle n'espère point de pardon, parce qu'elle est incapable des procédés qui pourraient le mériter ; elle est donc très intéressée à ce que je ne repaïsse pas dans le monde.

Mon père a l'âme la plus haineuse qui fut jamais ; j'ai blessé son orgueil et son amour ; ses procédés envers moi ont été barbares ; voilà trois crimes qu'il ne me pardonnera pas. Mais il suffirait de sa cupidité, qui n'est pas la moins puissante de ses passions, et de ses embarras pécuniaires, qui ne sont pas médiocres, pour le pousser à m'ensevelir ici. Ma mère est mariée selon la coutume de Paris ; elle a déclaré que je serais son héritier, et son testament est connu. Si j'avais le malheur de la perdre demain, et que je fusse libre, j'entrerais à l'instant en jouissance, et mon père perdrait quarante ou cinquante mille livres de rente. Au lieu de cela, je suis mort au monde. Mon père s'est fait nommer mon curateur, en suite d'une interdiction illégale, et tandis que j'étais sous les liens d'une lettre de cachet. Il est à l'abri de tous les événements, hors ma liberté.

Je n'ajoute pas tout ce que j'ai à craindre d'un de mes beaux-frères, dévoré de la soif *d'avoir* et qui, étayé de M^{me} de Pailli, laquelle ne me pardonnera jamais d'avoir pris parti pour ma mère, a tout crédit sur mon père. (Lettre LXXI, 17 nov. 1788, t. IV, p. 186.)

3.

Je ne puis, monsieur le comte, vous exprimer mon étonnement, en recevant la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 31 du mois passé. Elle me parvient dans un temps où il plaît à madame votre sœur de me diffamer par le plus odieux, le plus calomnieux et le plus infâme libelle, qu'elle vient de répandre dans le public. (Voilà une grande horreur ! Jamais homme ne mérita mieux de la famille que mon oncle. Il a fait cent fois plus pour elle qu'il ne lui devait, et M^{me} de Cabris a eu part à ses bontés. Qu'espère-t-elle donc en rendant partie contre elle un des hommes les plus respectables qu'il y ait en France et le plus généralement reconnu pour tel ?) J'ai pu apaiser autrefois votre père. L'honneur ne lui défendait pas alors de vous rendre ses bontés. Pour peu que vous sachiez apprécier les choses, demandez-vous à vous-même s'il lui est possible de vous pardonner. (Phrase formulaire et purement d'état.) L'indulgence

que j'ai eue autrefois et que vous réclamez aujourd'hui a causé votre perte ; les chagrins les plus vifs à votre respectable et malheureux père, qu'un mémoire odieux, eût-il été fait contre le dernier des hommes, a dénigré dans toute l'Europe, et a fait *le malheur d'une pauvre jeune femme qui méritait un sort plus heureux*. (Ce que je souligne est la seule chose que je trouve de trop dans cette lettre.) Quand même je serais bien persuadé que vos gémissements et vos larmes porteraient sur vos fautes et non sur la punition, demandez-vous à vous-même quand elles auront effacé un mémoire répandu contre votre père, et vous sentirez que je dois me borner, comme je fais et comme je ferai, à le laisser agir comme son propre sentiment le lui inspirera et à me taire. » (Lettre du bailli citée dans une Lettre à Sophie, 19 juillet 1778, t. V, p. 8.)

Mirabeau ajoute : « La lettre de mon oncle est précisément ce qu'elle devait être et n'est du tout point décourageante. » En lui répondant pour se justifier, il dit n'avoir publié qu'un mémoire contre son père. Quant à sa femme, il ne l'a jamais battue, un seul *soufflet* excepté, qu'elle avait bien mérité.

4.

Visite du chevalier de Mirabeau à Sophie.

Il m'est bien clair maintenant que M. le chevalier de Mirabeau, voyant dans le cœur de son père des dispositions pour moi trop favorables à son gré, a voulu les étouffer par un des plus vifs mécontentements que ce père austère pût recevoir de son fils aîné, je veux dire la certitude que celui-ci s'efforçait, cabalait pour armer une partie de sa famille en sa faveur. Je savais depuis longtemps que la crapule avait étouffé dans l'âme du chevalier tout sentiment de délicatesse et de bienséance ; mais je ne le croyais pas pervers et sans honneur. Je n'aurais surtout jamais imaginé qu'à vingt-cinq ans, n'ayant jamais reçu que des services d'un frère infortuné, souffrant, captif, on pût machiner contre lui une trame si noire, dans la seule vue d'aggraver ses fers. (Lettre à Sophie, 20 septembre 1789, t. V, p. 138.)

5.

Hélas ! pensez-vous donc qu'il ne soit pas malheureux aussi ce

vieillard chargé d'années et de maux, isolé de presque toute sa famille mutilée, qui voit sa femme, sa fille, son fils dans les fers, son petit-fils mort, sa maison à peu près détruite, une vieillesse triste et solitaire s'avancer sans dédommagement, sans compensation? Ah! ma mère, je suppose qu'il nous ait haï; on ne hait pas toujours. (Lettre de Mirabeau à sa mère, citée dans une Lettre à Sophie, 19 nov. 1779, t. V, p. 256.)

6.

M^{me} de Cabris. L'atroce mémoire de cette Cabris.

Elle ment si impudemment sur tous les faits qui sont à ta connaissance, que tu aurais pu te tenir en garde contre ceux qu'elle allègue pour déshonorer le bailli, et une Messaline qui vante la pureté de ses mœurs, une femme fugitive qui se jacte de son amour pour son mari ne doit pas inspirer une grande confiance.

La promesse des 30,000 livres n'a pas l'ombre de la vérité, les amours de M^{me} de Cabris avec M. de Gourdon blâmés par le bailli. Dès 1772, M^{me} de Cabris avait levé le masque et bravé toute pudeur; dès 1773, elle captait hautement l'héritage de ma mère; n'ayant pu se raccommoier avec son père aux dépens de sa mère, elle se raccommoia avec sa mère aux dépens de son père. (Lettre à Sophie, janvier 1779, t. V, p. 305.)

7.

M^{me} de Mirabeau.

Il est un peu dur de s'entendre parler ainsi au sujet d'une femme contre laquelle on'a plus de preuves écrites de sa main qu'il n'en faut pour perdre dix femmes; il est dur de se voir menacer d'être traduit devant les tribunaux par celle dont on peut prouver juridiquement l'adultère et mille autres perfidies bien plus criminelles. (Lettre à Sophie, mai 1780, t. V, p. 355.)

8.

J'avoue, monsieur, que je n'ai pas eu la force de vous instruire du triste événement qui m'a abimée de douleur ; j'ai jugé de l'effet qu'il ferait sur vous, surtout dans votre situation, et j'ai laissé à monsieur votre père le soin de vous informer de notre malheur commun. Pour moi, rien ne saurait fermer la plaie qu'a faite dans mon cœur la perte de mon enfant. Ma douleur a été augmentée par l'habitude que j'avais contractée de ne le perdre quasi jamais de vue.

Je sens parfaitement, monsieur, l'horreur de votre position ; mais vous m'avez malheureusement mise dans le cas de ne pouvoir faire cause commune avec vous, en me citant dans votre mémoire imprimé d'une manière fâcheuse pour moi. Je suis donc contrainte, monsieur, à me borner à désirer que monsieur votre père fasse ce que vous souhaitez de lui, et, quoique je ne puisse pas coopérer à votre bonheur, je serais charmée de vous savoir heureux. Je me flatte, monsieur, que vous me rendez la justice d'en être persuadée, ainsi que des sentiments que je vous ai voués. (Lettre de M^{me} de Mirabeau citée dans une Lettre à Sophie, t. V, p. 7.)

Et Mirabeau ajoute : Sa lettre m'a fait peu de mal, car je m'y attendais, et je l'ai lue sans émotion. Dirai-je tout ? J'éprouve une satisfaction secrète en voyant à combien de titres j'ai droit de mépriser cette âme vile et gangrenée.

 NOTE III.

Extrait du mémoire adressé par Mirabeau à son père pendant sa captivité à Vincennes.

Histoire de son mariage, de ses dettes, tableau de ses souffrances.

La tradition dans ce pays veut que Mirabeau, pour forcer le consentement de la famille Marignane, ait eu recours à un artifice renouvelé d'Arioste. Il se serait

entendu avec quelques domestiques pour paraître le matin au balcon de l'hôtel en robe de chambre. On montre encore le balcon ; on en montre même plusieurs, car cet honneur est disputé. Mais, en dehors de la légende, l'histoire est assez piquante, et suffit pour expliquer bien des choses. M. de Marignane, qui ne donna son consentement qu'à regret, en profita pour établir sa fille à bon marché, et le marquis s'autorisa de cet exemple pour faire à son fils une pension des plus minces. Et le nouveau ménage est un ménage de prodiges ! Voici le récit de Mirabeau :

Le mariage de M. de la Valette avec M^{lle} de Marignane était arrangé et les articles dressés, avant que j'eusse paru à Aix. Malheureusement et très-malheureusement j'entrepris de faire renverser un mariage presque fait.

Vous savez aussi bien que moi ce qui en arriva. En huit jours, M. de la Valette fut congédié ; en huit autres jours, je fus proposé, et j'avais un parti dans la famille de la demoiselle. Je ne m'étais pas avancé au-delà des promesses que vous aviez bien voulu me faire. Je déclarai que j'attendais de vous douze mille livres de rente et la nomination aux substitutions de ma maison, et que j'espérais de mon oncle l'assurance de ses biens. Vous vous souvenez que cette donation se traitait alors. J'ajoutai que j'avais lieu de me flatter que mon oncle vivrait avec son neveu et sa nièce ; j'étais autorisé à parler ainsi. Malgré tout cela, les difficultés n'étaient pas médiocres. M. de la Valette n'était fait, en aucun sens, pour rivaliser avec moi ; aussi, malgré la cabale puissante qui le protégeait, j'avais pu l'éclipser. Mais sa retraite avait fait reparaitre M. d'Albertas, le jeune marquis de Grammont, le vicomte de Chabillant, le marquis de Caumont et presque M. de Valbelle. M. de Marignane aimait M. de la Valette. Piqué du refus de sa fille, il lui avait dit : « Vous ne voulez pas de M. de la Valette ? eh bien, vous ne l'aurez pas ; mais, comme je ne veux pas de M. de Mirabeau, vous ne l'aurez pas non plus. »

Vous savez que les prétendants que je viens de vous nommer possédaient beaucoup plus que je n'avais offert. M. d'Albertas faisait

les propositions les plus séduisantes, et cette alliance confondait des partages épineux, terminait ou prévenait des procès. M. de Grammont donnait à son fils vingt-cinq mille livres de rente et lui en assurait cent mille. Il destinait à sa belle-fille des diamants estimés quarante mille écus, et savait bien le dire. Le jeune homme était beau comme l'amour et le nom de Grammont ne le déparait pas. M. de Chabillant jouissait de trente mille livres de rente et avait un régiment. M. de Caumont est riche et faisait des offres d'autant plus fortes que plusieurs terres auxquelles il a des prétentions confinent à celles de M. de Marignane. M. de Valbelle joignait à cinquante mille écus de rente l'avantage d'être l'ancien ami du père de la demoiselle, et M. de Valbelle vint exprès de Paris pour décider son fils à se marier.

* Vous voudrez bien remarquer qu'à l'âge de vingt ans je n'avais pas en ma puissance la plus petite pièce de monnaie, au moins que je tinsse de vous; que, pendant treize mois que j'ai été en Corse, où j'ai fait une campagne, vous ne m'avez pas fait toucher dix-huit cents livres; que jamais la pension de cent louis, que vous m'avez assignée depuis, ne m'a été exactement payée; que j'étais arrivé à Aix avec un habit et l'argent nécessaire pour les frais de poste; qu'il fallut nécessairement me vêtir avec décence et même élégance. Il n'y a pas jusqu'à la belliqueuse Camille qui aimait la parure, et Virgile lui a soigneusement conservé, au milieu des combats, ce trait caractéristique de son sexe. L'intrigue très-délicate et très-compiquée qui pouvait seule faire réussir mon mariage entraînait aussi quelques dépenses. A ne considérer la chose qu'économiquement, encore était-il certain que, dans la supposition du succès, je mettais mon argent à très-gros intérêt. Si vous voulez bien faire ces réflexions, vous ne serez pas étonné que j'eusse des dettes.

Je pressai M. de Marignane pour que mes noces se fissent à Marignane, où elles ne nous auraient presque rien coûté. Il ne le voulut pas. Vous savez, mon père, mais, malheureusement pour moi, vous voulûtes ignorer alors qu'il était d'usage en Provence de faire des présents à tout ce qui vient à la noce. Elle fut somptueuse; l'hôtel ne désemplit pas pendant huit jours. M^{me} de Mirabeau avait des compagnes sans nombre, qui lui avaient fait à leur mariage de fort beaux dons; il ne lui convenait pas d'en rendre d'inférieurs. M^{me} de Mira-

beau se mariait avec une seule robe, et cette robe était de taffetas; il me semble qu'il lui en fallait d'autres. Ce sont là des faits incou-testables; M. de Stuzaire vous insinua tout cela. Vous répondites par un refus de me donner le moindre argent comptant. Le revenu que vous m'aviez assigné était de six mille livres. M^{me} de Marignane m'en donnait trois mille, dont il fallait que je rendisse cent louis de pension alimentaire à sa nièce, et non deux cents pistoles, comme il vous a plu de le faire imprimer. J'avais donc six mille six cents livres pour subvenir aux frais de noce, qu'il n'avait pas tenu à moi d'éviter, pour habiller moi, ma femme et mes gens, pour payer les intérêts de mes dettes, pour faire les présents d'usage dans les communautés de M^{me} de Mariguane et pour vivre une année. Je vous supplie de vous demander à vous-même si je pouvais ne pas contracter de dettes. J'en fis avec excès; c'est un grand tort, j'en conviens, dont, après tout, je suis le seul puni.

Peu de mois après mon mariage, je regardai mon état de situation; j'en fus effrayé. Un enfant de famille ne peut guère se procurer d'argent qu'au prix des plus énormes usures. Pour réparer une brèche, il en faut faire dix autres. Il est incroyable avec quelle rapidité le peloton se forme. Je m'aperçus que je courais sur le grand chemin de ma perte. J'ouvris mon cœur à M. de Marignane; il me fit une offre qui prouve la bonté du sien. Il me proposa de m'avancer, sur votre quittance, la somme qu'il me devrait à la mort de sa mère. C'était une fois plus qu'il n'en fallait alors pour me libérer. Votre quittance était nécessaire à sa sûreté, puisqu'aux termes de mon contrat de mariage, vous seul pouviez recevoir les deniers de la dot de sa fille. Vous refusâtes votre seing; j'ose dire qu'il eût été digne de vous de l'accorder; cela était même juste et de votre intérêt. Ou vous détourna de cette pensée qui, sans doute, était la vôtre, puisqu'elle était équitable et sensée.

Je ne dissimulerai pas mes fautes. Ma conduite pécuniaire fut extrêmement folle; non-seulement je continuai de mauvaises affaires (j'y étais en quelque sorte forcé), mais encore je commençai à Mirabeau des ouvrages inutiles, dont je calculai fort mal les résultats. Partout la dépense fut triple des devis; dans le fait elle était décuple par la manière dont je percevais l'argent pour y subvenir.

J'expire de douleur, j'étouffe d'inquiétude; à peine au milieu de mon troisième lustre, je me vois retranché du livre de la vie, arraché à tout ce que j'aime, à tout ce dont je suis aimé, à la société, à ma famille, à mon fils; il ne me reste pas même l'espoir que la régularité de ma conduite présente, qui ne saurait être envenimée, démentira les assertions de mes ennemis ou expiera mes fautes passées, puisque les correspondances les plus naturelles me sont interdites, puisque je suis enseveli dans un profond oubli. Les souffrances de mon âme se sont étendues jusqu'à mon corps... En un mot, mon être moral et physique croule sous le poids de mes fers. Mais certes je ne m'exposerai point à voir arriver à pas lents la stupidité, le désespoir, la démence.

Je ne puis soutenir un tel genre de vie, mon père, je ne le puis. Souffrez que je voie le soleil, que je respire plus au large, que j'envisage des humains, que j'aie des ressources littéraires, depuis si longtemps unique soulagement à mes maux; que je sache si mon fils respire et ce qu'il fait; permettez que je mette à vos pieds quelques propositions, entre lesquelles je vous prie de choisir. (Mémoire à mon père. Lettres du donjon de Vincennes, septembre 1777, *Œuvres de Mirabeau*, t. III, pp. 224 à 336.)

NOTE IV.

Extrait de la correspondance de Berlin.

1° Rivalité de l'Angleterre et de la Russie.

2° Lagrange.

Lorsque Hyder-Ali, s'avancant jusqu'au-delà de l'Orisca, était au plus haut point de ses succès, les habitants du nord du Bengale, dérangés dans leurs habitudes de commerce par le conflit des Anglais et de leurs ennemis, ont porté leur fer jusque sur les frontières de Sibérie, pour l'y vendre. Ce fait extraordinaire a été l'occasion d'une entreprise remarquable qu'a tentée la Russie en 1783. Elle envoya d'Astracan une flotte pour s'emparer d'Astrabal, afin de former un

établissement sur la côte septentrionale de la mer Caspienne et de pénétrer aussi dans l'intérieur des Indes. Cette entreprise a échoué ; mais elle n'est pas abandonnée, et si peu, que l'on voit en ce moment à Saint-Petersbourg un plan en relief des ouvrages dont on veut fortifier Astrabal.

De tous les projets gigantesques de la Russie, celui-ci est peut-être le moins déraisonnable, puisque la nature des choses le lui a indiqué et qu'il y a une navigation intérieure complètement établie depuis Astracan, par le Volga, la Mita, le lac Iémen, le Wolodga, le canal de Ladoga et la Néva jusqu'à Pétersbourg. Si jamais ce plan était suivi avec succès et activité, il faudrait une de ces deux choses, ou que l'Angleterre songeât sérieusement à une coalition avec nous contre le système du Nord, ou qu'elle laissât prendre toute sorte d'avantages sur elle à Pétersbourg ; car on y aurait alors des intérêts tout à fait contraires aux siens, et il pourrait s'y former de terribles orages contre sa puissance aux Indes.

(*Histoire secrète de la cour de Berlin, OEuvres de Mirabeau, t. IV, p. 125.*)

Il me semble qu'il y aurait ici en ce moment une acquisition digne du roi de France et que M. de Calonne est fait pour lui proposer. L'illustre Lagrange, le premier géomètre qui ait paru depuis Newton, et qui, sous tous les rapports de l'esprit et du génie, est l'homme de l'Europe qui m'a le plus étonné, Lagrange, le plus sage et peut-être le seul philosophe vraiment pratique qui ait jamais existé..., est depuis vingt ans à Berlin. Il est très-mécontent ; il l'est en silence, mais il l'est irrémédiablement, parce que c'est du mépris que sont nés ses dégoûts... Lagrange a ici six mille livres de pension. Le roi de France ne peut-il donc consacrer cette somme au premier géomètre de l'Europe et de ce siècle ? Est-il au-dessous de Louis XVI de retirer d'une académie misérable un grand homme qu'on y méconnaît, que l'on y mésallie, et de tuer ainsi, par la plus noble des guerres, le seul corps littéraire qui ait lutté contre les siens ? N'est-ce pas aussi une générosité mieux entendue que d'autres ? La France a si impolitiquement servi d'asile à tant de princes qui ne pouvaient que lui coûter ; pourquoi ne recueillerait-elle pas un grand homme qui ne peut que lui valoir ? Elle a si longtemps enrichi les autres de ses pertes ; pourquoi ne s'enrichirait-elle pas des fautes des autres ?

(*Histoire secrète de Berlin. OEuvres de Mirabeau, t. VI, p. 281.*)

NOTE V.

Extrait des lettres écrites pendant la captivité de Vincennes.

La liberté de la presse. Ah ! oui, vraiment, t'y voilà. Eh ! ne vois-tu pas que tous les vizirs et demi-vizirs, sultanes et soubrettes des sultanes, agioteurs titrés, valets décorés, voleurs protégés, monopoleurs privilégiés, etc., et deux millions d'eux croiraient ou diraient que le roi n'est plus roi, s'il voulait profiter des lumières publiques, au lieu de les étouffer. Un certain OEnomaüs jeta au milieu des prêtres qui expliquaient les oracles un livre intitulé : *les Fourbes découverts* : voilà à jamais le crime des philosophes. Or je t'ai montré comment ces honnêtes gens de ministres et ces honnêtes gens de prêtres sont des charlatans de même espèce ; ainsi mets-toi bien dans la tête que le *despotisme* et le *bon plaisir* sont les plus sains des régimes, parce qu'ils constituent la méthode la plus simple et la plus rapide de gouverner. Or tu sens bien que le despotisme peut et doit toujours être équitable : car les rois ont toujours été, sont et seront tous les pères de leurs peuples, et leurs préposés furent, sont et seront infailliblement, et jusqu'à la consommation des siècles, d'honnêtes gens. Et ces nouveaux Argus ont eu, ont et auront assez d'yeux pour tout voir ; et aucun Mercure n'a pu, ne peut et ne pourra endormir ces yeux ; et il a existé, existe et existera une race d'hommes impassibles, infaillibles, parfaits, tout exprès pour servir un despote parfait ; et des générations angéliques succéderont à ces êtres angéliques. Tout cela est indubitable. Qu'avons-nous donc besoin de la liberté de la presse ? Pauvres imbéciles que nous sommes ! laissons-nous mener ; *il n'est pas bon* que des esclaves y voient si clair.

Loin de nous cette erreur que la licence soit l'extrême de la liberté : elle est précisément son contraire. Elle est le gouvernement par la volonté de quelques individus en opposition à la volonté et à l'intérêt du corps social, connu et manifesté par les lois. La licence est

L'esclavage des particuliers les moins forts ou les moins audacieux, et le despotisme des plus téméraires et des plus puissants. Or la liberté des particuliers est la base de la liberté publique et la principale fin de tout gouvernement équitable. La liberté est donc à une distance infinie de la licence; c'est le despotisme que la licence avoisine, et non la liberté... Le despotisme n'est autre chose que la licence de quelques grands tour à tour favoris et victimes, appuis et fléaux, despotes et esclaves de despotes.

Sachez, vous, qui que vous soyez, qui avez deux poids et deux mesures, qui mettez tous les devoirs d'un côté et tous les droits de l'autre, qui trafiquez de la morale, de la justice, de la liberté de l'espèce humaine, qui feignez d'ignorer qu'on est souvent et très-souvent coupable d'obéir, que le plus grand des attentats que l'homme puisse commettre envers lui-même et ses semblables, c'est de déférer à des ordres, à un gouvernement qui, lui ôtant l'exercice de sa volonté, de son opinion, de sa conscience, peut mettre à chaque instant le crime au nombre de ses devoirs; sachez qu'un despote, un geôlier et un marchand d'esclaves sont trois êtres dévoués, par la nature et la justice, au poignard de celui qu'ils tiennent dans leurs ers, s'il a le moindre espoir de les briser à ce prix.

Nul homme n'a le droit de forcer un autre homme à faire du bien, fût-ce à lui-même, pourvu qu'il ne fasse de mal à personne (1), à plus forte raison, nul n'a le droit de contraindre un peuple à suivre d'autres lois que celles qu'il s'est faites ou qu'il a volontairement reçues. Quand il serait possible qu'un être humain eût la certitude de l'emporter en lumières sur tous les autres; quand ses intentions seraient aussi droites, aussi incorruptibles que son génie vaste, son jugement infaillible et sa vue perçante, jamais cette excessive supériorité ne l'autoriserait à donner son opinion pour but. Qu'il instruisse, s'il le peut, qu'il décide la volonté générale par la persuasion, ce pouvoir le plus efficace de tous, le plus légitime et le plus flatteur; mais qu'il ne violente pas le vœu public, qu'il ne change point la législation et les formes légales à son gré, s'il ne veut être un tyran et préparer la voie à des tyrans.

(1) *Sic utatur ut alienum non lædat.* C'est la seule restriction que les lois anglaises apportent à l'exercice du droit de propriété — Note de Mirabeau.

NOTE VI.

Extrait de la lettre adressée à Frédéric-Guillaume.

Il est redoutable, ce pouvoir, même pour celui qui le possède; mais aussi les grandes institutions, les réformes importantes, la régénération des empires, n'appartiennent qu'à des princes absolus.

Plus d'un souverain estimable s'est rendu incapable de régner avec gloire en se laissant écraser du soin des affaires privées.

Où les hommes seront le plus libres, là sera le plus grand nombre, et là aussi ils auront le plus de soumission et d'attachement pour l'autorité; car l'autorité est essentiellement amie de la liberté qu'elle protège.

La fureur des réglemens est le caractère des petits esprits.

Au nombre de ces réformes et la première au premier rang, je compte l'abolition de l'esclavage militaire, c'est-à-dire de l'obligation imposée, dans vos États, à tout homme de servir depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante et plus, s'il le peut, pour huit gros tous les cinq jours.

Donnez la liberté de s'expatrier à quiconque n'est pas retenu d'une manière légale par des obligations particulières; donnez par un édit formel cette liberté. C'est encore là une de ces lois d'éternelle équité que la force des choses appelle, qui vous fera un honneur infini et ne vous coûtera pas la peine la plus légère; car votre peuple ne pourrait aller chercher ailleurs un meilleur sort que celui qu'il dépend de vous de lui donner; et, s'il pouvait être mieux ailleurs, vos prohibitions de sortie ne l'arrêteraient pas. Laissez ces lois à ces puissances qui ont voulu faire de leurs États une prison, comme si ce n'était pas le moyen d'en rendre le séjour odieux. Les

lois les plus tyranniques sur les émigrations n'ont jamais eu d'autre effet que de pousser le peuple à émigrer, contre le vœu de la nature, le plus impérieux de tous peut-être, qui l'attache à son climat. Le Lapon chérit le climat sauvage où il est né. Comment l'habitant des provinces qu'éclaire un ciel plus doux penserait-il à les quitter, si une administration tyrannique ne lui rendait pas inutiles ou odieux les bienfaits de la nature? Une loi d'affranchissement, loin de disperser les hommes, les retiendra dans ce qu'ils appelleront alors leur *bonne patrie*, et qu'ils préféreront aux pays les plus fertiles, car l'homme endure tout de la Providence, il n'endure rien d'injuste de son semblable, et s'il se soumet, ce n'est qu'avec un cœur révolté. L'homme ne tient pas par des racines à la terre; ainsi il n'appartient pas au sol. L'homme n'est pas un champ, un pré, un bétail; ainsi il ne saurait être une propriété. L'homme a le sentiment intérieur de ces vérités simples; ainsi l'on ne saurait lui persuader que ses chefs aient le droit de l'enchaîner à la glèbe. Tous les pouvoirs se réuniraient en vain pour lui inculquer cette infâme doctrine. Le temps n'est plus où les maîtres de la terre pouvaient parler au nom de Dieu, si même ce temps a jamais existé. Le langage de la justice et de la raison est le seul qui puisse avoir un succès durable aujourd'hui; et les princes ne sauraient trop penser que l'Amérique anglaise ordonne à tous les gouvernements d'être justes et sages, s'ils n'ont résolu de ne dominer bientôt que sur des déserts.

Rendre aux bourgeois la liberté d'acquérir les terres nobles avec tous les droits qui y sont attachés.

Abolissez ces prérogatives insensées qui remplissent les grandes places d'hommes médiocres.

Méfiez-vous de cette aristocratie universelle, fléau des États monarchiques, et qui, d'une extrémité du globe à l'autre, opprime l'espèce humaine; l'intérêt du monarque le plus absolu est tout entier dans les maximes populaires; ce ne sont pas les rois que ces peuples appréhendent et repoussent, ce sont leurs ministres, leurs courtisans, leurs nobles, l'aristocratie en un mot. *Si le roi savait!* disent-ils; ils invoquent toujours l'autorité royale et sont toujours prêts à lui donner main-forte contre l'aristocratie. Eh! d'où vient la force du prince, si ce n'est du peuple?

Supprimer toute distinction entre les fonctions civiles et les fonctions militaires. Établir une justice prompte et gratuite. Que tout

homme qui veut travailler trouve du travail. Tout ce qui respire doit être nourri en travaillant; c'est la première loi de la nature, loi antérieure à toute convention humaine; c'est le lien de toute société.

Instruction. — Liberté de la presse.

La liberté de la presse la plus entière doit être au nombre de vos premières opérations, non pas seulement parce que restreindre cette liberté, c'est gêner l'exercice des droits naturels, mais parce que tout obstacle au progrès des lumières est un mal, un grand mal... Que tout imprimeur se nomme à la tête du livre qu'il imprime, c'est assez, c'est trop peut-être. La seule objection contre la liberté illimitée de la presse, c'est la licence des libelles. On ne voit pas que la liberté de la presse leur ôte leur danger, parce que, sous son régime, la vérité seule reste.

Abolition des droits de douane, de la loterie, de la censure.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement.....	v
A M. Paul de Rémusat.....	vij
Préface.....	ix
Introduction. — De l'Éloquence politique.....	1

LIVRE I.

MIRABEAU AVANT LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE 1 ^{er} . — Les ancêtres.....	25
— II. — L'ami des hommes.....	44
— III. — Jeunesse de Mirabeau.....	55
— IV. — Procès et premiers écrits.....	72
— V. — Élection.....	89

LIVRE II.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CHAPITRE 1 ^{er} . — Les approches de la révolution.....	101
— II. — Les états généraux.....	132
— III. — Premiers travaux de l'Assemblée.....	155
— IV. — Nuit du 4 août.....	174
— V. — Déclaration des droits.....	185

LIVRE III.

LA CONSTITUTION.

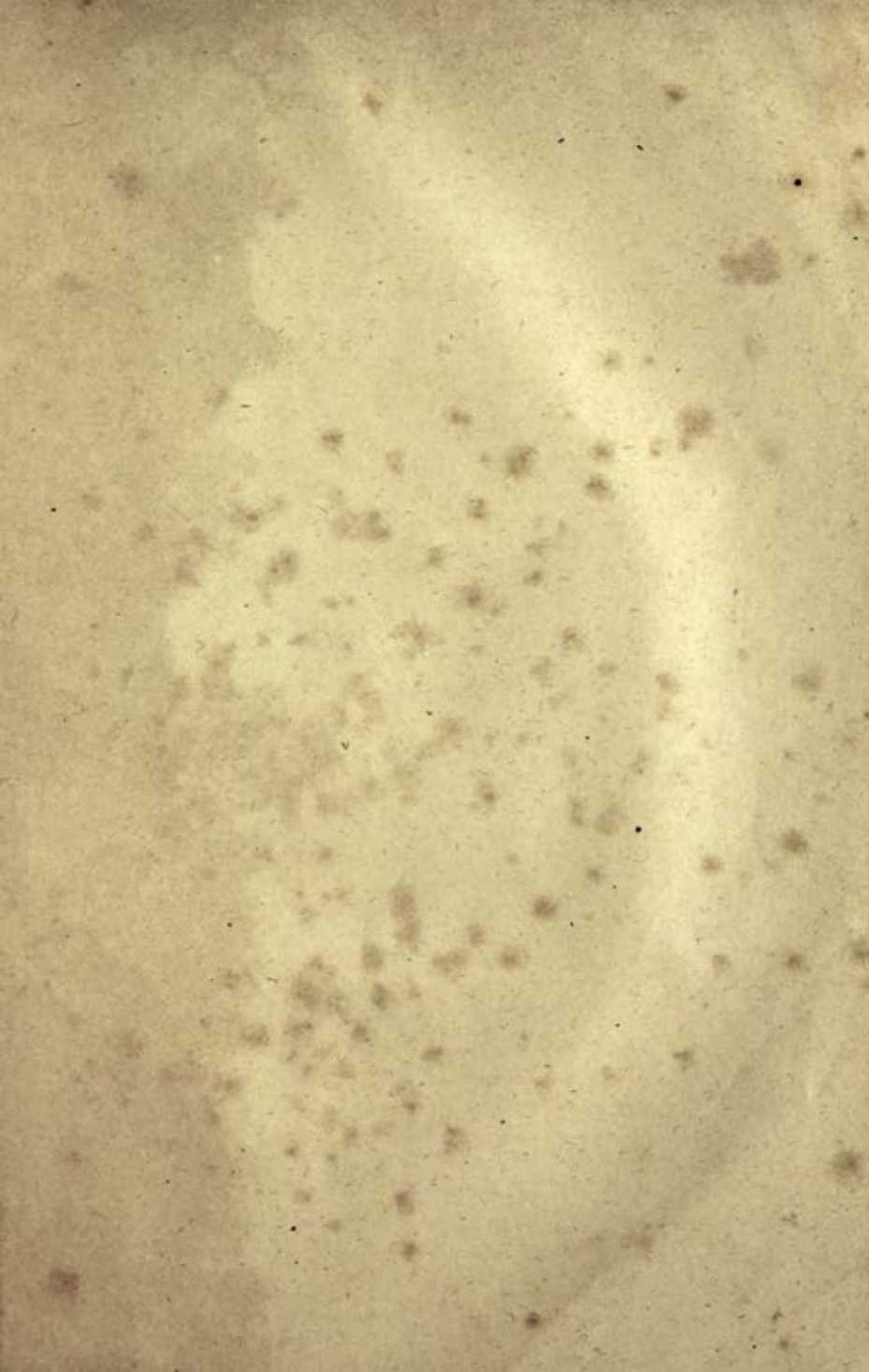
CHAPITRE 1 ^{er} . — Organisation.....	195
--	-----

CHAPITRE 1 ^{er} . —	Projet de constitution	194
	Droits civils.....	210
	Droits politiques.....	213
	La royauté.....	226
	Critique de la Constitution.....	238
— II. —	Mesures révolutionnaires.....	255
	Droits de l'Assemblée.....	255
	Finances.....	259
	Parlement.....	278
	Clergé.....	285

LIVRE IV.

MIRABEAU ET LA COUR.

CHAPITRE 1 ^{er} . —	Mirabeau et le duc d'Orléans.....	305
— II. —	Négociations avec M. de la Marck.....	316
— III. —	Mirabeau et l'Assemblée.....	346
— IV. —	Mort de Mirabeau.....	365
— V. —	Conclusion.....	381
Notes.....		391



Librairie Académique DIDIER et C^{ie}

MIGNET

Histoire de la Révolution française. 10^e édition. 2 vol. in-12. 7 fr.

VICOMTE DE MEAUX

La Révolution et l'Empire. 1789-1815. Étude d'histoire politique. 2^e édition.
1 vol. in-12. 3 fr. 50

A. DE MARGERIE

La Restauration de la France. 3^e édition. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

CH. GIDEL

Les Français du XVII^e Siècle. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

ZELLER

Les Empereurs romains. Caractères et portraits historiques. 3^e édition. 1 vol.
in-12. 3 fr. 50

Entretiens sur l'Histoire. — Antiquité et moyen âge. (*Ouvrage couronné par
l'Académie française.*) 2 vol. in-12. 7 fr.

Entretiens sur l'histoire. — Italie et Renaissance. 1 fort vol. in-12. 4 fr.

Histoire d'Allemagne. — *Origines de l'Allemagne* et de l'empire germanique.
1 vol. in-8, avec cartes. 7 fr. 50

THIERRY (AMÉDÉE)

Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière domina-
tion romaine. Nouv. édit. 2 vol. in-12. 7 fr.

Histoire de la Gaule sous la domination romaine, jusqu'à la mort de Théodose.
3^e édit. 2 vol. in-12. 7 fr.

Histoire d'Attila et de ses successeurs en Europe. 3^e édit. 2 vol. in-12. 7 fr.

Tableau de l'Empire romain, depuis la fondation de Rome, etc. Nouv. édit.
1 vol. in-12. 3 fr. 50

Récits de l'Histoire romaine au V^e siècle. Derniers temps de l'empire d'Occi-
dent. Nouv. édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

WIDAL (A.)

Juvénal et ses Satires. Étude littéraire et morale. 2^e édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

BROGLIE (ALB. DE)

L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle. 3 parties en 6 vol. in-12. 24 fr.

Nouvelles Études de littérature et de morale. 2^e édit. 1 vol. 3 fr. 50

AUBERTIN (CH.)

Sénèque et Saint Paul. Étude sur les rapports supposés entre le philosophe et
l'apôtre. (*Ouv. couronné par l'Acad. française.*) 2^e édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

